

FRANÇOIS M. NADEAU

**CASQUES BLEUS ET UNIFOLIÉ
LE MAINTIEN DE LA PAIX ET L'IDENTITÉ CANADIENNE
1956-1973**

Mémoire
présenté
à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de maître ès arts (M.A.)

Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL

AOÛT 1997

© François M. Nadeau, 1997



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-25688-X

Canada

RÉSUMÉ

Les activités de maintien de la paix constituent une partie importante de la politique extérieure du Canada depuis l'apparition de la première opération de grande envergure en 1956. Avec les décennies, ces activités sont devenues une partie intégrante de l'image que le Canada possède au niveau international depuis la fin de la Deuxième Guerre. De plus, pendant la période de la guerre froide, la participation du Canada à ces activités s'est incorporée à l'identité nationale du pays. Ce mémoire vise à étudier l'évolution des attitudes et des opinions des Canadiens envers les opérations de maintien de la paix entre les années 1956 et 1973. Quatre moments controversés dans l'histoire du maintien de la paix canadienne seront abordés: la crise du Suez en 1956, les débuts de la crise congolaise en 1960, l'expulsion du contingent canadien du Suez en 1967, puis finalement la Commission internationale au Viêt-nam en 1973.

AVANT-PROPOS

Vers le début des années 1990, le désir du Japon d'acquérir un siège permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (l'ONU) se faisait de plus en plus sentir. Après avoir contribué de façon uniquement financière à la Guerre du Golfe, en 1991, le Japon se voyait encouragé par les États-Unis à prendre plus de responsabilités au chapitre des affaires internationales. C'est ainsi qu'en 1992, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre, le Japon envoyait des troupes outre-mer à destination du Cambodge, où les ingénieurs japonais travaillaient sous l'autorité des Nations unies. La participation à une opération de maintien de la paix, sous le drapeau de l'ONU, se devait d'être un premier pas relativement facile et peu controversé. Ce ne fut pas le cas. Le déploiement des troupes provoqua une vive réaction parmi la population japonaise car, selon la constitution du Japon, le déploiement était illégal.

En tant que Canadien résidant au Japon à cette période, il m'était difficile de comprendre la désapprobation très répandue des Japonais face à cette opération. En fait, bien avant le départ des troupes, leur participation était perçue par beaucoup comme une nouvelle preuve de la soumission de leur pays envers les États-Unis.

Au Canada, par contre, la participation aux opérations et aux missions de l'ONU ne soulève guère, habituellement, l'intérêt de la population. En fait, la plupart des Canadiens ne s'arrêtent pas pour réfléchir sur les coûts impliqués et les dangers de ces opérations, ni même sur la politique étrangère du pays. Ils considèrent qu'il s'agit simplement d'une action que fait le pays, peut-être plus par habitude que par devoir, et que cette action est toujours indépendante de la volonté des États-Unis. Ce contraste frappant

entre les perceptions japonaise et canadienne a été, pour moi, à l'origine de ce mémoire.

J'aimerais, au terme de ce mémoire, adresser des remerciements sincères à Johanne Daigle, pour une prélecture extrêmement méticuleuse, ainsi qu'à mon directeur de recherche, Richard Jones, pour ses recommandations et suggestions indispensables, sa patience infinie et son humour édifiant, sans lesquels ce mémoire ne serait qu'un tas de papier recyclable.

J'aimerais aussi souligner l'aide d'Hélène et Émile Caron, Martin Carrière, Pierre Chamberland, Claire Danes, Julie Gavillet, L.C. Hobbes, Keith Jarrett, Joseph Johnson, Jhan A. Mason, Fox Mulder, Michiko Murakami, Valérie et Virgule Nadeau, Dana Katharine Scully et tous ceux qui, pendant ces quatre dernières années, m'ont offert un support moral, des conseils techniques, des repas et des rires.

Je dédie ce mémoire à mes parents, Maurice et Sumiko.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ	i
AVANT-PROPOS	ii
TABLES DES MATIÈRES	iv
SIGLES	vi
INTRODUCTION	1
<u>PARTIE 1 - L'image d'un Canada pacifique</u>	15
<u>CHAPITRE 1 - La guerre et la société canadienne</u>	17
1.1 Les conflits armés dans l'histoire canadienne	18
1.2 Les forces armées du Canada	21
<u>CHAPITRE 2 - La diplomatie et la guerre froide</u>	26
2.1 La politique étrangère avant 1945	26
2.2 La guerre froide et la politique étrangère	28
2.3 Les organismes internationaux	30
<u>PARTIE 2 - Les missions d'observation et de maintien de la paix</u>	36
<u>CHAPITRE 3 - Suez 1956</u>	41
3.1 Le canal de Suez: point de départ	43

3.2 La crise du Suez et le Canada	44
3.3 La création de la Force d'urgence des Nations Unies	48
3.4 Les effets de la crise au Canada	52
<u>CHAPITRE 4 - Le Congo 1960</u>	55
4.1 Le Congo belge	56
4.2 La crise congolaise et le Canada	58
4.3 Les Nations Unies demandent l'aide du Canada	60
4.4 La réponse du gouvernement	64
<u>CHAPITRE 5 - Suez 1967</u>	66
5.1 Prélude à la guerre: le retrait de la Force	67
5.2 L'expulsion du contingent canadien	70
5.3 Les séquelles de l'expulsion	73
<u>CHAPITRE 6 - Le Viêt-nam 1973</u>	76
6.1 Le Canada et la guerre en Indochine	79
6.2 La Commission internationale de contrôle et de sécurité	84
6.3 La décision de quitter la Commission	87
<u>CONCLUSION - À la recherche d'un rôle dans le monde</u>	91
BIBLIOGRAPHIE	97
ANNEXE A: Extraits de la Charte de l'Organisation des Nations Unies	107
ANNEXE B: Missions et opérations de paix du Canada	111

SIGLES

CICS: Commission internationale de contrôle et de surveillance
CISC: Commission internationale de sécurité et de contrôle
FLQ: Front de libération du Québec
FUNU: Force d'urgence des Nations Unies
NATO: North Atlantic Treaty Organisation
NORAD: North American Air Defense Command
ONU: Organisation des Nations Unies
ONUC: Organisation des Nations Unies au Congo
ONUST: Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la
trêve

OTAN: Organisation du traité de l'Atlantique du Nord
QOR: Queen's Own Rifles
RAU: République Arabe Unie
SDN: Société des Nations
UN: United Nations
UNEF: United Nations Emergency Force
URSS: Union des républiques socialistes soviétiques

INTRODUCTION

Le domaine du maintien de la paix est d'un intérêt particulier pour les Canadiens car leur pays a été le seul à avoir participé à toutes les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi qu'à plusieurs autres à l'extérieur du cadre de cette organisation. Depuis la première opération à utiliser des forces militaires, en 1956 lors de la crise de Suez, mise sur pied grâce principalement aux efforts de Lester B. Pearson, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le gouvernement de Louis Saint-Laurent, les activités de maintien de la paix ont pris une place considérable dans la mythologie politique canadienne. De plus, elles sont devenues une partie importante, sinon intégrante, de l'image que le Canada possède au niveau international depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

L'image et le symbole du soldat de la paix ont marqué l'imagination des Canadiens de la fin des années 1950 au début des années 1970. En effet, le maintien de la paix a réussi, jusqu'à un certain point, durant les décennies de la guerre froide (que nous situons entre les années 1945 et 1989) à soutenir et à affirmer le nationalisme canadien. Pour reprendre les termes d'un rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, la "contribution au maintien de la paix rehausse le profil du Canada et renforce sa position dans une gamme de négociations diplomatiques. Ce rôle est même devenu un élément important de l'identité canadienne."¹

¹ Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle / Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping*, Ottawa, 1993, p. 3.

Il est indéniable que le Canada a joué un rôle important dans les activités de maintien de la paix depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Mais pourquoi le Canada? Comment et, surtout, pourquoi la participation du pays à ces activités s'est-elle incorporée à l'identité nationale du Canada? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de retrouver les différents éléments dans les domaines politique et militaire du Canada qui ont contribué à créer cette idée. Le présent mémoire a pour objectif d'examiner comment les Canadiens en sont venus à croire que leur pays était un pays pacifique, et particulièrement apte à maintenir la paix dans le monde. De plus, nous allons analyser les attitudes et les opinions des Canadiens envers le maintien de la paix, et la manière dont elles ont évolué au fil des années de la guerre froide.

Si nous relisons l'histoire militaire du Canada, il est impossible de croire que le pays n'a pas été régulièrement marqué par des conflits armés depuis ses débuts. D'où vient alors cette idée que le Canada est un pays pacifique? Les attitudes pacifiques et anti-militaire qu'ont, en général, la plupart des Canadiens ne sont pas uniquement basées sur des illusions d'innocence mais aussi sur des faits historiques.

Ce sont les guerres du XXe siècle qui ont contribué, en grande partie, à créer l'impression que le Canada était un pays pacifique, car ces guerres ont toutes été menées loin des frontières canadiennes et, surtout, n'ont jamais été initiées par le Canada. Les forces armées du pays ont aussi contribué, d'une manière particulière, à influencer les idées des Canadiens sur les conflits armés. Étant donné que le pays ne possède qu'une faible population par rapport à son territoire, le Canada ne pouvait se permettre qu'une force militaire minimale qui est, de plus, dispersée à travers un immense territoire, habituellement dans des installations situées loin des principaux centres urbains.

Nous allons aussi examiner les activités diplomatiques du Canada. Après la Deuxième Guerre, au début de la période qui a pris le nom de guerre froide, le Canada avait, grâce entre autres à son pouvoir militaire et économique,

un statut de puissance moyenne sur la scène internationale. Mais la défense militaire du pays reposait non pas sur ses propres forces armées mais principalement sur le concept de sécurité collective par l'entremise de l'ONU et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Pour le Canada, la sécurité collective:

“constitue un pilier fondamental de la politique étrangère[...], et le maintien de la paix lui sert de contrefort. Bien qu'une telle politique comporte une certaine part d'altruisme, elle est fondée sur deux considérations assez pragmatiques. Premièrement, le respect général de la règle du droit rend le monde plus sûr et plus prévisible. Deuxièmement, les Canadiens se sentiront plus en sécurité si le Canada est une société stable et prospère au sein d'une communauté de sociétés stables et prospères.”²

Les activités diplomatiques du Canada sur la scène internationale sont donc d'une importance capitale pour les perceptions canadiennes de la guerre et des conflits armés. Selon le politicologue David Cox, **“le maintien de la paix, qui est la manifestation la plus visible de la diplomatie internationale du Canada, identifie le Canada aux yeux des Canadiens. Il nous sensibilise à notre orientation internationale, qui est distincte et peut-être même unique au monde.”³**

La participation du Canada aux guerres du XXe siècle, la nature même des Forces armées canadiennes et les activités diplomatiques du Canada sont les trois éléments qui nous allons examiner pour connaître les perceptions canadiennes de la guerre et des conflits armés. Nous allons, par la suite, examiner comment les perceptions canadiennes des activités de maintien de la paix ont évolué au fil des années pour finalement s'intégrer à l'identité canadienne.

Depuis quelques années, nous avons vu apparaître un grand nombre d'études et de livres concernant le Canada et son identité. La grande majorité

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 28.

de ces ouvrages portent leur attention sur l'ordre politique actuel ou futur du Canada, et non sur les perceptions qu'ont les Canadiens de leur pays. Il serait difficile de faire la lecture de tous ces ouvrages, ou même d'un nombre modeste d'entre-eux, pour voir quels traits leurs auteurs identifient comme étant des traits canadiens. Mais cela n'est pas notre but: nous voulons, dans ce mémoire, examiner où commencent les perceptions canadiennes des activités du maintien de la paix et de quelle manière ces perceptions ont évolué au courant des années de la guerre froide pour finalement s'intégrer dans l'identité canadienne.

Les termes "identité" et "unité" recouvrent plusieurs sens, mais nous nous en tiendrons à la distinction faite par l'homme de lettres canadien Northrop Frye: "Identity is local and regional, rooted in the imagination and in works of culture; unity is national in reference, international in perspective, and rooted in political feeling. There are, of course, containing imaginative forms which are common to the whole country, even if not peculiar to Canada."⁴ Si l'unité est politique et l'identité est culturelle, au Canada il y a inévitablement plusieurs identités. Le Canada ne possède pas encore une unité nationale car le pays n'a jamais été une nation unie: ses deux cultures dominantes interprètent différemment le sens et même le contenu de l'histoire qu'elles partagent, ce qui a grandement gêné la croissance de symboles nationaux.⁵ Le maintien de la paix, par contre, est un des rares symboles unifiants que possède le pays.

La période étudiée commence en 1956, date de la première opération de maintien de la paix à utiliser des forces armées, créée à l'occasion de la crise de Suez. Le Canada a alors gagné une reconnaissance mondiale grâce à ses efforts diplomatiques pour préserver la paix mondiale. L'année suivante, le Secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, Lester B. Pearson, a été

⁴ Northrop Frye, *The Bush Garden: Essays on the Canadian Imagination*, Toronto, Anansi Press, 1971, p. iii.

⁵ Gwynne Dyer et Tina Viljoen, *The Defence of Canada: Vol.1 In the Arms of the Empire*, Toronto, McClelland and Stewart, 1989, p. 14.

honoré du prix Nobel de la paix, en partie pour souligner ses efforts pour trouver une solution à cette crise. Puis, quelque trois décennies plus tard, en 1988, le prix Nobel de la paix a été décerné à tous les 'casques bleus', les troupes de divers pays membres de l'ONU oeuvrant sous son drapeau bleu au service de la paix mondiale.⁶ Même si aucun pays en particulier n'était désigné, le Canada pouvait se permettre de réclamer sa part de gloire car il était le seul pays à avoir participé à toutes les opérations de l'ONU.

Au départ, nous voulions étudier toute la période s'étendant entre ces deux prix Nobel, mais devant l'ampleur de l'étude nous nous sommes arrêté en 1973. Cette année correspond à la participation du Canada dans une commission internationale au Viêt-nam. Il s'agit du dernier moment controversé dans le dossier canadien du maintien de la paix pendant la guerre froide. De plus, durant les quinze années qui ont suivi la fin de cette commission, peu de nouvelles opérations ont été mises sur pied et aucune n'a été hautement débattue au Canada. Par ailleurs, les attitudes canadiennes envers le maintien de la paix ont peu changé et, depuis 1973, nous pouvons dire que la participation du Canada aux différentes opérations est devenue presque routinière.

Les opinions et les attitudes des Canadiens envers le maintien de la paix ont considérablement changé depuis la fin de la période de guerre froide en 1989. Un grand nombre d'opérations et de missions avaient jusque là pour but de mettre fin à des conflits qui, jusqu'à un certain point, découlaient de la rivalité politique entre les blocs de l'Ouest et de l'Est. Ces activités ont été largement couronnées de succès, mais les médias canadiens ont concentré leur attention sur les deux opérations infructueuses, celle en Somalie et celle

⁶ Lorsque les premiers membres de la FUNU sont arrivés en Égypte, il était nécessaire de trouver un moyen pour les distinguer des troupes britanniques et françaises alors à Suez. La solution adoptée fut d'utiliser des casques américains en surplus et de les peindre aux couleurs de l'ONU. Les 'casques bleus' sont parfois aussi appelés les 'bérêts bleus'.

dans l'ancienne Yougoslavie.⁷ Celles-ci débordent le cadre chronologique de ce mémoire: notre attention se portera plutôt sur la période de la guerre froide pendant laquelle les différentes perceptions canadiennes envers le maintien de la paix se sont développées.

Durant la période de 1947 à 1989, le Canada a participé à vingt-et-une opérations et missions, mais nous n'en retiendrons que les trois plus controversées pour ce travail: ces trois se produisent entre les années 1956 et 1973.⁸ Nous étudierons la Force d'urgence des Nations Unies en Égypte (FUNU) en deux parties, soit ses débuts en 1956, puis sa fin en 1967. Nous examinerons l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) lors de ses débuts en 1960, puis finalement, la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Viêt-nam (CICS) de 1973. Il est important de noter que cette dernière a été mise sur pied par les principales parties impliquées dans le conflit vietnamien et non par l'ONU. Néanmoins, la CICS est incluse dans la liste des opérations et missions de maintien de la paix du Canada (reproduite à l'Annexe B).

Pour les sujets qui sont étudiés dans ce mémoire (les activités de maintien de la paix, la politique étrangère et militaire canadienne, l'histoire canadienne, l'identité canadienne, l'ONU, la FUNU, l'ONUC, la CICS) il existe un nombre presque infini de livres, d'études et d'articles. Devant l'impossibilité de consulter tous ces ouvrages, nous nous sommes limité à ceux que nos recherches bibliographiques ont indiqués comme les plus importants dans leur domaine. De plus, il était nécessaire de limiter nos lectures aux extraits qui traitaient directement de la période et le sujet qui nous concerne. Nous ne visons pas, par conséquent, à présenter les thèses défendues par chacun des auteurs.

⁷ Notons que ces deux opérations ont été les premières tentatives de l'ONU de s'impliquer dans les conflits internes d'un pays membre.

⁸ Pour éviter toute confusion notons que, dans les noms des opérations et des missions mises sur pied par l'ONU, nous retrouvons habituellement le nom de cette organisation.

La meilleure synthèse sur le sujet de la politique extérieure canadienne, de la Confédération jusqu'aux années 1990, demeure le livre de Norman Hillmer et J.L. Granatstein.⁹ Deux autres études se sont avérées essentielles pour la politique extérieure canadienne pendant la période de la guerre froide. La première est le volume bilingue édité par Paul Painchaud:¹⁰ il retient notre attention car il étudie en détail l'évolution de différents aspects de la politique extérieure, depuis la Deuxième Guerre jusqu'au début des années 1980. Nous avons retenu surtout les chapitres de Peyton Lyon et Garth Stevenson sur la politique extérieure, puis celui de Michel Fortmann sur la politique de défense, et finalement, l'article de Guy Gosselin sur les activités du Canada à l'ONU.

Le deuxième ouvrage est celui dirigé par Claude Basset.¹¹ Il s'agit des actes d'un colloque du Centre québécois des relations internationales. Il porte approximativement sur la même période que le volume précédent. Les chapitres suivants sont particulièrement utiles pour connaître les relations du Canada avec les organismes internationaux: ceux de David Bercuson (l'OTAN), Margaret Doxey (le Commonwealth), J.L. Granatstein (les activités de maintien de la paix de l'ONU), ainsi que celui de James P. Saywell (l'influence du Canada sur l'évolution de l'ONU).

Un dernier ouvrage sur la politique extérieure, moins volumineux et moins récent (daté de 1970) mais tout aussi pertinent, est celui dirigé par J.L.

⁹ Norman Hillmer et J.L. Granatstein, *Empire to Umpire: Canada and the World to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Longman, 1994, ix-373 p.

¹⁰ Paul Painchaud, dir., *De Mackenzie King à Pierre Trudeau: quarante ans de diplomatie canadienne / From Mackenzie King to Pierre Trudeau: Forty Years of Canadian Diplomacy*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, 748 p.

¹¹ Claude Basset, dir., *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation: une volonté de se démarquer? Actes du colloque du Centre québécois des relations internationales* (Toronto, 10-11 décembre 1991), Québec, CQRI, 1992, 338 p.

Granatstein,¹² qui contient plusieurs articles, portant sur la période de 1945 à 1970, qui étudient la place changeante du Canada dans le système international: nous avons surtout retenu les articles de John Holmes et Kenneth McNaught (l'évolution de la politique extérieure), puis celui de Donald Gordon (l'attitude du Canada envers les activités de maintien de la paix).

Il existe un assez grand nombre de biographies et de mémoires des principaux acteurs de la scène politique canadienne. Ces oeuvres nous donnent différents points de vue, plus intimistes, sur l'évolution de la politique étrangère canadienne pendant les années où ces personnes étaient au service du pays. Il fallait évidemment limiter notre choix aux plus influents de ces acteurs. Les mémoires de John W. Holmes¹³ nous éclairent sur les péripéties de la diplomatie canadienne, principalement de la Deuxième Guerre jusqu'à la crise de Suez en 1956. En ce qui concerne la longue carrière de Lester B. Pearson, diplomate professionnel avant de devenir premier ministre et principal créateur du concept des opérations de maintien de la paix de l'ONU, nous avons retenu les tomes deux et trois dirigés par John Munro et Alex Inglis,¹⁴ ainsi que le deuxième volume de sa biographie préparée par John English.¹⁵

¹² J.L. Granatstein, dir., *Canadian Foreign Policy Since 1945: Middle Power or Satellite?* Toronto, Copp Clark Pitman, 1970, 221 p.

¹³ John W. Holmes, *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order: 1943-1957*, Toronto, University of Toronto Press, 1979, 349 p.

¹⁴ Lester B. Pearson, *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson: Vol II. 1948-1957*, dir. par John A. Munro et Alex I. Inglis, Toronto et Buffalo, University of Toronto Press, 1975, 344 p.

¹⁵ John English, *The Wordly Years: The Life of Lester Pearson: Vol. II, 1949-1972*, Toronto, Alfred A. Knopf Canada, 1992, 472 p.

Nous avons aussi consulté les mémoires du premier ministre John G. Diefenbaker¹⁶ pour la période où il a été au pouvoir (1957-1962): cet homme politique prend une place relativement moindre dans ce travail car il n'a pas provoqué de changements fondamentaux dans la politique étrangère ou celle de la défense. La meilleure étude sur la politique étrangère à l'époque de Pierre E. Trudeau, et de beaucoup supérieure à ses mémoires croyons-nous, est *Pirouette* de J.L. Granatstein et Robert Bothwell,¹⁷ qui décrit bien le revirement complet exécuté par Trudeau dans ce domaine: nous y reviendrons dans un autre chapitre.

La politique de défense canadienne est un sujet relativement peu étudié car bien des gens, y compris des chercheurs et des historiens, l'ont souvent et longtemps considérée comme le parent pauvre de la politique étrangère. La meilleure synthèse de l'histoire militaire canadienne et des questions de défense depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à la fin de la guerre froide est la synthèse de Desmond Morton.¹⁸

Pour les questions de défense nationale, il faut souligner les cinq tomes de la série *In Defence of Canada* du politicologue James Eayrs¹⁹, qui étudient en détail la politique de défense nationale pour la période allant de la Grande Guerre jusqu'à la guerre du Viêt-nam. L'étude détaillée de D.W. Middlemiss

¹⁶ John G. Diefenbaker, *The Years of Achievement. 1957-1962*, Toronto, Macmillan of Canada, 1976, 330 p. Voir aussi John G. Diefenbaker, *One Canada*, Toronto, Macmillan of Canada, 1975, 298 p.

¹⁷ J.L. Granatstein et Robert Bothwell, *Pirouette: Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, 477 p.

¹⁸ Desmond Morton, *Une histoire militaire du Canada: 1608-1991*, Sillery, Septentrion, 1992, 414 p.

¹⁹ James Eayrs, *In Defence of Canada* (cinq tomes), Toronto, University of Toronto Press, 1964-1983.

et J.J. Sokolsky²⁰ est indispensable pour comprendre le processus ainsi que les divers éléments qui influencent la formation de la politique de défense canadienne.

De leur côté, Gwynne Dyer et Tina Viljoen,²¹ dans *The Defence of Canada*, essaient de corriger des mythes et des idées erronées concernant l'histoire de la défense nationale qui se sont développés pendant la période de guerre froide. Ce livre accompagne le document télévisé controversé du même nom où les auteurs plaident en faveur d'un retrait du Canada de l'OTAN. (La fin de la guerre froide a sans doute rendu inutile la publication du deuxième tome projeté.) Jocelyn Coulon²² brosse un portrait intéressant des Forces armées canadiennes au début des années 1990: il aborde leur structure et leur organisation, et il donne plusieurs indices quant à la perception du public canadien à propos des Forces armées canadiennes.

Pour connaître l'histoire générale de la participation canadienne aux opérations de maintien de la paix, nous avons consulté l'étude de Fred Gaffen,²³ qui comprend quelques témoignages des participants. J.L. Granatstein a écrit un nombre considérable de livres et d'articles sur les questions de défense et de politique extérieure: retenons surtout son article dans *Canadian Forum*²⁴ où il porte son regard sur les perceptions, les images et la réalité du maintien de la paix canadienne des années 1950 jusqu'au

²⁰ D.W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence: Decisions and Determinants*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1989, xiii-249 p.

²¹ Gwynne Dyer et Tina Viljoen, *The Defence of Canada: Vol.1 In the Arms of the Empire*, Toronto, McClelland and Stewart, 1989, 375 p.

²² Jocelyn Coulon, *En première ligne: grandeurs et misères du système militaire canadien*, Montréal, Le Jour, 1991, 277 p.

²³ Fred Gaffen, *In the Eye of the Storm: A History of Canadian Peacekeeping*, Toronto, Deneau & Wayne, 1987, 302 p.

²⁴ J.L. Granatstein, "Canada and Peacekeeping: Image and Reality", *Canadian Forum*, vol. LIV, no 643 (août 1974).

début des années 1970. Cette analyse demeure pertinente même après plus de vingt ans. Le contexte canadien des activités de maintien de la paix est étudié dans le livre d'Alastair Taylor, David Cox, et J.L. Granatstein:²⁵ même s'il a été publié en 1968, ce livre demeure presque indispensable grâce à ses analyses sur les politiques étrangère et militaire qui ont amené le Canada à participer aux activités de maintien de la paix.

Pour retracer des opinions et cerner des attitudes publiques pendant la période 1956 à 1973, les sondages sont malheureusement inutilisables pour deux raisons principales: trop peu sont disponibles pour permettre de couvrir la période étudiée et ceux qui existent présentent un portrait plutôt simpliste des événements.

Par contre, les comptes rendus officiels des débats de la Chambre des communes se sont révélés très utiles dans le cadre de cette étude. Dans leurs discours, les députés expriment non seulement l'opinion de leur parti, mais aussi sans doute celle de leurs électeurs. Les débats, passionnés ou non, sont généralement d'excellents indicateurs de l'opinion publique. Mais ce n'est pas toujours le cas. C'est un fait reconnu que l'opinion publique a forcé la main du gouvernement conservateur de Diefenbaker à s'impliquer dans la crise congolaise en 1960.²⁶

En connaissant les dates limites approximatives des trois opérations que nous étudions, il était relativement facile de retrouver, grâce aux index détaillés des comptes rendus des débats, le grand nombre d'interventions des députés en Chambre concernant la FUNU, l'ONUC, la CICS, les activités de l'ONU, ainsi que le maintien de la paix en général (les dates des sessions et des législatures sont indiquées dans la bibliographie). Par la suite, nous avons lu, systématiquement, chacune des interventions identifiées avec les

²⁵ Alastair Taylor, David Cox et J.L. Granatstein, *Peacekeeping: International Challenge and Canadian Response*, Toronto, CIA, 1968, 211 p.

²⁶ Granatstein, "Canada and Peacekeeping", p. 16.

index. Un grand nombre de ces interventions sont simplement des questions auxquelles le parti au pouvoir répondait (ou évitait de répondre) de son mieux. Pour les années 1956 à 1973, nous avons noté 86 interventions importantes en rapport avec les activités de maintien de la paix. La grande majorité de ces interventions sont celles de premiers ministres, de ministres de la défense nationale, de ministres des affaires extérieures ainsi que de chefs de l'opposition.

Nous avons eu recours également à quatre grands quotidiens, deux de langue anglaise, le *Globe and Mail* et le *Montreal Star*, et deux de langue française, *La Presse* et *Le Devoir*. Le *Globe and Mail* est le seul qui, aujourd'hui, puisse prétendre être un quotidien national pour les Canadiens de langue anglaise, et qui possède un certain prestige et une influence à travers le pays. Le choix d'un deuxième quotidien de langue anglaise a été plus difficile à cause du manque de disponibilité des documents. En effet, les bibliothèques universitaires du Québec ne possèdent pas toutes des collections complètes des quotidiens anglophones. Parmi les quotidiens disponibles, nous avons retenu le *Montreal Star*. Pour certaines informations supplémentaires, nous avons aussi consulté le *Toronto Star* pour les années 1972-1973. Du côté francophone, nous avons choisi *Le Devoir*. Quoiqu'il ne possède pas un très grand tirage, il demeure un des journaux les plus influents du Québec. Nous avons choisi *La Presse* à cause de son tirage élevé et de sa popularité auprès de la population francophone.

Même si ces quotidiens proviennent uniquement de l'Ontario et du Québec, nous ne croyons pas, et rien ne l'indique, qu'il y a eu des divergences d'opinions ou d'attitudes à l'égard du maintien de la paix dans les autres régions canadiennes pour la période étudiée. Malheureusement, il n'existe pas d'index complet pour faciliter la consultation de ces quotidiens. Nous avons donc été obligé de scruter systématiquement les quatre quotidiens (six si nous prenons en compte une étude limitée du *Toronto Star* et du *Soleil*) entre les dates limites indiquées dans la bibliographie. Nous avons pris en note chaque éditorial, chronique et article d'opinion concernant l'opération

ou la mission en cours: il est évident que les éditoriaux reflètent l'opinion du quotidien mais pas nécessairement celle de ses lecteurs.

Dans la première partie de ce mémoire, nous examinerons les différents éléments de l'histoire politique et militaire du Canada qui ont contribué à créer l'idée du pays pacifique. Nous allons commencer par les guerres et conflits armés auxquels le Canada a participé au courant du XXe siècle. Puis notre attention se tournera vers l'organisation des Forces armées canadiennes. Finalement, nous examinerons les activités diplomatiques du pays pendant la période de la guerre froide.

Dans la deuxième partie, nous étudierons de près trois opérations et missions de maintien de la paix en vue d'observer comment les opinions et les attitudes des Canadiens face au maintien de la paix ont évolué au fil des ans. Nous consacrerons deux chapitres à l'étude de la FUNU: un chapitre sur ses débuts controversés de 1956, puis un autre chapitre sur son expulsion de l'Égypte en 1967. L'opinion canadienne à l'égard de cette opération, ainsi que les attitudes envers le maintien de la paix en général, se sont beaucoup modifiées pendant les onze années d'existence de la FUNU. Initialement, la participation du Canada à la FUNU était perçue par un grand nombre de Canadiens comme une trahison de la France et de l'Angleterre. Mais avec les années, cette participation est devenue une source de fierté, et les opérations de maintien de la paix ont été finalement perçues comme le rôle principal du Canada dans le monde. C'est ainsi que l'expulsion de la FUNU de l'Égypte en 1967 a changé l'opinion publique et diminué l'enthousiasme des Canadiens à l'égard du rôle de leur armée comme instrument de paix.

La participation à l'ONUC, par contre, retiendra notre attention seulement pour ce qui est des débuts du rôle canadien en 1960, car le gouvernement de l'époque a beaucoup hésité avant d'être finalement poussé par l'opinion publique à joindre l'opération en cours. C'est un contraste marquant avec les débuts de la FUNU, quatre ans plus tôt. Le dernier chapitre traitera de la CICS en 1973, une intervention controversée tout au long de sa courte

existence. Le gouvernement a accepté d'y participer, en partie à cause du rôle que le Canada croyait occuper dans le monde.

PARTIE 1

L'IMAGE D'UN CANADA PACIFIQUE

Dans l'introduction de son livre sur le rôle du Canada dans le maintien de la paix, Fred Gaffen propose une description idéalisée des Canadiens:

“Canadians are a peace-loving people who have been forced to take up arms in defence of their independence, way of life and ideals. We have fought not only external threats but internal uprisings to preserve this country. [...] As the globe has grown smaller, Canadians' wish for a peaceful world has resulted in our commitment to help maintain the peace in lands far from our shores.”¹

Cette image d'un peuple pacifique est partagée et entretenue par un grand nombre de citoyens, et c'est en quelque sorte grâce à cette image que l'armée canadienne a graduellement acquis le rôle du soldat de la paix. L'historien J.L. Granatstein l'explique ainsi:

“If uplift had its roots in the Canadian past, so too did a passion for order. Canada was a land of peace, order and good government. There was change, but always conservative and orderly change. There was no political violence, no real radicalism. This was never true, of course,

¹ Fred Gaffen, *In the Eye of the Storm: A History of Canadian Peacekeeping*, Toronto, Deneau & Wayne, 1987, p. 14.

but it was what Canadians were taught and what they seemed to believe. And peacekeeping fit right into this image."²

Dans cette première partie, nous examinerons les éléments qui ont contribué à créer cette image d'un Canada pacifique. Dans le premier chapitre, nous regarderons les conflits armés auxquels le Canada a participé depuis près d'un siècle. Presque tous ces conflits, de la Guerre des Boers en 1898 à la Guerre du Golfe en 1991, ont eu lieu outre-mer et ont contribué à créer des mythes concernant le phénomène de la guerre. Pour les Canadiens, la guerre apparaît comme un phénomène étranger à l'expérience canadienne, et les soldats des forces armées comme des soldats de la paix et non des belligérants.

Dans le deuxième chapitre, notre attention se portera sur la politique étrangère canadienne, le visage que le pays présente au monde. Les relations qu'entretient le Canada avec d'autres pays dans le système international influencent nos politiques, notre culture, notre bien-être matériel, notre défense nationale ainsi que l'image que les Canadiens ont d'eux-mêmes. Et pendant la période de la guerre froide, le Canada a opté pour la poursuite d'une politique internationaliste qui privilégiait des négociations multilatérales et des alliances internationales. Selon cette politique, les forces armées du pays aideraient à remplir les obligations du Canada dans les organismes internationaux, notamment à l'occasion des missions et des opérations de l'ONU. Pendant les années de la guerre froide, les Canadiens, selon Granatstein, se percevaient comme des "middlemen, honest brokers, helpful fixers in a world where these qualities were rare. Peacekeeping made us different and somehow better."³

² J.L. Granatstein, "Canada and Peacekeeping: Image and Reality", *Canadian Forum*, vol. LIV, no 643 (août 1974), p. 18.

³ *Ibid.*, p. 14.

CHAPITRE 1

LA GUERRE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Les conflits armés ont façonné une grande partie de l'histoire canadienne. Depuis le début de la Confédération en 1867 jusqu'à la Guerre du Golfe en 1991, ils se sont presque tous déroulés outre-mer. Ainsi, l'attitude des Canadiens face à la guerre est le produit d'expériences historiques. Ces expériences ont contribué, surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre, à créer le mythe que la guerre est un élément étranger à l'expérience canadienne et ne fait pas partie intégrante de l'expérience du pays. Les Canadiens en sont venus à considérer la guerre, pour reprendre les termes du politicologue Desmond Morton, "comme une aberration sur laquelle ils n'ont aucun pouvoir et qui, par bonheur, sévit loin de leurs rivages."¹

Les perceptions contemporaines des conflits auxquels le Canada a participé contribuent à façonner notre image du Canada "pays pacifique." Il est donc nécessaire de regarder les grandes lignes de ces conflits. Nous jetterons notre regard vers les soldats et les forces armées du pays pour voir comment nos perceptions d'eux contribuent à l'image que nous avons du Canada.

¹ Desmond Morton, *Une histoire militaire du Canada: 1608-1991*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 11.

Les conflits armés dans l'histoire canadienne

Dès les premières tentatives de colonisation de l'Amérique du Nord, les conflits armés font partie de l'histoire canadienne. Citons en exemple les guerres amérindiennes des premières décennies de l'histoire de la Nouvelle-France, ainsi que les guerres coloniales entre la France et l'Angleterre. Ces dernières ont connu leur dénouement au Canada lors de la conquête par l'Angleterre de la Nouvelle-France en 1759. Elles furent rapidement suivies par la Guerre de l'Indépendance américaine entre 1775 et 1783, qui a amené la création des États-Unis.

Contrairement à son voisin américain, le Canada n'est pas issu de la guerre, mais il n'est pas pour autant le fruit d'une naissance immaculée. Pendant les trois quarts de siècle qui ont précédé la naissance du Dominion du Canada en 1867, les armes ont parlé à plusieurs reprises: il y a eu la guerre de 1812-1814 entre les colonies britanniques de l'Amérique du Nord et la nouvelle république américaine, puis les révoltes dans le Haut et le Bas-Canada en 1837-1838. On peut aussi évoquer la guerre de Sécession américaine de 1861 à 1865, laquelle, bien qu'elle n'ait pas touché directement le Canada, a souligné la vulnérabilité des possessions britanniques en Amérique du Nord et, par conséquent, la nécessité d'une force armée pour assurer leur défense.

Après la naissance du Canada lors de la Confédération de 1867, la défense du territoire du nouveau pays dépendait encore de la Grande Bretagne, qui devait s'impliquer si le Canada était menacé. Ces menaces pouvaient être externes ou internes. Les menaces externes découlaient des risques d'absorption et d'invasion militaire de la part des États-Unis. Quant aux menaces internes, citons l'exemple de l'envoi de la milice dans l'Ouest du pays par le gouvernement fédéral pour mater la rébellion des Métis de la rivière Rouge en 1870 et en Saskatchewan en 1885.

Il faut aussi noter que, depuis la Confédération, le Canada, avec sa faible population, a toujours renforcé sa sécurité nationale en s'alliant à des nations plus puissantes, habituellement les puissances du siècle. Ainsi, il

s'est associé au XIXe siècle à l'Empire britannique et, dans la deuxième moitié du XXe siècle, aux États-Unis. À travers ces alliances, le Canada s'est trouvé impliqué dans les grands conflits internationaux du XXe siècle.

Il est possible que l'idée selon laquelle les Canadiens sont des gens pacifiques, et que la guerre n'est pas un trait caractéristique du peuple canadien, ait pris naissance au moment de la participation du pays à la guerre des Boers de 1899 à 1902. C'était la première de ce qu'on peut appeler les "guerres impériales" du Canada. Près de six mille volontaires ont combattu en Afrique du Sud pour défendre l'Empire britannique. L'envoi de volontaires était un geste nécessaire puisque le Canada dépendait encore de l'Angleterre pour sa défense nationale. En raison de cette alliance, le Canada s'est à nouveau retrouvé, en 1914, l'ennemi de l'Allemagne et de ses alliés, car lorsqu'une partie de l'Empire était en guerre, les autres parties l'étaient également. Le Canada, en effet, devait et désirait aider la mère patrie alors menacée.

Avec le Statut de Westminster de 1931, le Canada a acquis son autonomie politique de la couronne britannique, tout en y demeurant étroitement lié. Ainsi, lorsque la Deuxième Guerre a éclaté en 1939, il était inévitable que le Canada se retrouve rapidement impliqué, pour une troisième occasion, dans un conflit qui menaçait l'Angleterre. La fin de ce conflit, en 1945, n'a pas apporté la paix, mais le début d'une "guerre froide" entre les puissances victorieuses de l'Allemagne nazie. Cette guerre froide, que nous pouvons situer entre les années 1945 et 1989, était caractérisée par un état de tension et d'hostilités (par pays interposées) entre l'Union soviétique, les États-Unis et leurs blocs respectifs.

Le début de l'ère atomique avec la première bombe nucléaire larguée sur Hiroshima au mois d'août 1945 a fait planer la menace d'holocauste nucléaire au-dessus de la planète. Il y avait maintenant deux types de guerre: nucléaire et conventionnelle. À cause de sa situation géographique, le Canada était à la fois indéfendable et imprenable: le pays n'avait pas véritablement besoin d'une armée conventionnelle pour assurer la sécurité

de ses frontières terrestres et océaniques. Le danger pour le pays venait d'un conflit nucléaire, sur lequel le Canada ne pouvait avoir aucune influence sur le plan militaire. Sa survie dépendait plutôt de la paix sur la scène mondiale. La politique extérieure du Canada visait donc à assurer la sécurité collective et sa propre sécurité par l'entremise des organisations internationales.

Ainsi, tout au long de la guerre froide, les fonctions principales des Forces armées canadiennes étaient d'appuyer les initiatives diplomatiques et les alliances politiques: soit en participant aux missions d'observation ou de maintien de la paix de l'ONU, soit en se battant aux côtés des unités de combat assignées à l'OTAN. Les Forces armées du Canada étaient donc en majorité positionnées en vue de participer à des efforts militaires internationaux.

Les conflits armés pouvaient donc être facilement perçus comme des événements hors du contrôle du Canada et loin de ses frontières. Le Canada n'a jamais commencé de guerres et, par conséquent, selon Thomas Hockin, "it was not and is not unnatural for Canadians to suspect that the usual cause of international conflict is that other unruly nations simply transpose their own internal ways of doing things to the international arena (be it internal tyranny, violence, revolutionary upheaval)."² Et étant donné que le Canada partage le même mode de gouvernement démocratique que les Britanniques et les Américains, les guerres menées au XXe siècle à leurs côtés pouvaient être définies comme des luttes pour la démocratie et les droits humains.³

La guerre nucléaire, si elle éclatait, se disputerait entre les puissances nucléaires. Le Canada était impliqué directement comme zone de survol des

² Thomas A. Hockin, "Foreign Affairs: Canada Abroad as a Measure of Canada at Home", dans *Approaches to Canadian Politics*, dir. par John H. Redekop, Scarborough, Prentice-Hall, 1978, p. 86.

³ Gwynne Dyer et Tina Viljoen, *The Defence of Canada. Vol. 1: In the Arms of the Empire*, Toronto, McClelland & Stewart, 1989, p. 14.

missiles balistiques intercontinentaux. Avec la fin de la guerre froide, symbolisée par la chute du mur de Berlin en 1989, le monde devait entrer dans un nouvel ordre mondial, annoncé par le président américain George Bush, caractérisé par le respect du droit international. Mais ce nouvel ordre mondial s'est très rapidement révélé être une chimère (un nouveau désordre mondial) en raison de l'invasion irakienne du Koweït, en août 1990. Le Canada a participé à cette guerre du Golfe de 1991, qui était généralement perçue par la population canadienne comme "juste": après tout, elle était mandatée par l'ONU et dirigée par les États-Unis. Tout comme le conflit coréen, le seul conflit *militaire* auquel le Canada ait participé lors de la guerre froide, était officiellement une action de police sous la direction de l'ONU.

Tous ces conflits ont contribué à créer, chez la plupart des Canadiens, un point de vue relativement simpliste de la guerre et du système international. Les Canadiens habitent, dans l'opinion de Dyer et Viljoen, "an almost entirely mythologized historical landscape, with only the vaguest comprehension of what has happened to us in the past and hardly any idea why."⁴ Ce paysage historique mythifié peut être résumé, si nous simplifions un peu, en une phrase: les conflits commencent et se déroulent ailleurs, et le Canada y participe (en tant que combattant ou soldat de la paix) au nom de la défense de la démocratie et des droits humains.

Les forces armées du Canada

L'immensité du territoire canadien crée un problème stratégique auquel ont toujours été confrontées les armées françaises, britanniques et canadiennes qui avaient à le défendre. Même avec un bassin de population suffisant, il n'était pas nécessaire ni même possible de recruter et entraîner le nombre nécessaire de soldats pour protéger le territoire en son entier. Seuls quelques centres stratégiques devaient être et pouvaient être défendus. De toute façon, à cause de sa situation géographique, loin des conflits européens, ainsi que de

⁴ *Ibid.*, p. 12.

la nature de ses relations avec son voisin américain, le Canada n'a pas fait l'objet de menaces directes depuis le milieu du XIXe siècle, hormis les raids des Fenians au XIXe siècle et les sous-marins nazis dans le golfe du St-Laurent au début des années 1940. En fait, il y a eu très peu d'atteintes à la souveraineté canadienne par d'autres pays, surtout depuis la Deuxième Guerre, que ce soit le respect de l'intégrité territoriale, de l'espace aérien ou des approches maritimes.

Après la défaite de l'Allemagne nazie puis du Japon en 1945, les forces armées du Canada ont été considérablement réduites, car jugées trop coûteuses pour le pays et ayant perdu leur principale raison d'être. Par ailleurs, à l'époque nucléaire, des forces conventionnelles n'ont pas semblé nécessaires pour protéger le pays, une telle défense devenant impossible. La défense du continent nord-américain ne pouvait être qu'un effort unifié du Canada et des États-Unis, car le territoire canadien était un élément indispensable de la défense des États-Unis, sinon sa première ligne.

Pendant les années de la guerre froide, le rôle principal de la force régulière canadienne était orienté vers le support des opérations de l'OTAN en Europe. L'armée canadienne se préparait activement pour le jour où elle allait combattre les forces soviétiques en Europe de l'Ouest. La marine canadienne s'est consacrée, quant à elle, au support de ces activités dans l'Atlantique Nord, particulièrement dans la lutte anti-sousmarine. Le matériel de soutien logistique ainsi que l'équipement de combat acquis pendant ces années étaient surtout destinés aux unités assignées aux devoirs de l'OTAN.

Les premières activités de maintien de la paix étaient des petites missions d'observation qui ne nécessitaient pas une grande contribution en personnel ni en matériel. Mais avec les années, surtout après les débuts de la FUNU en 1956, l'utilisation croissante des unités de combat pour répondre à des demandes de l'ONU était considérée comme une distraction irritante par l'état-major des forces armées canadiennes.

La sécurité militaire du Canada ne dépendait pas principalement des forces armées du pays mais de son adhésion à l'OTAN, de l'écrasante puissance de notre voisin américain et, surtout pendant la période de la guerre froide, de la sécurité précaire offerte par la dissuasion nucléaire. Le sol canadien n'est pas protégé par la générosité des Américains mais par leur intérêt personnel (ce qui est bien plus fiable).⁵ Pour le public en général, les opérations de l'OTAN étaient, et sont encore, à tous points de vue, invisibles. Il en est ainsi pour la plupart des activités de défense du territoire nord-américain tels le North American Air Defense Command (NORAD) et ses lignes de radar dans l'Arctique (Distant Early Warning et Pinetree).

Les Forces armées ont maintenu, et maintiennent toujours, une présence discrète dans la vie quotidienne du pays. Depuis la fin de la Deuxième Guerre, il y a eu une diminution régulière et importante du nombre de personnel en uniforme et de civils oeuvrant au sein des Forces armées. Les inévitables restrictions budgétaires, la restructuration et l'unification des Forces armées à la fin des années 1960 et, avec la fin de guerre froide, la fin de la présence canadienne en Allemagne au sein de l'OTAN en sont la cause. Cette présence discrète des forces armées est également en partie attribuable au fait que les militaires portent rarement leur uniforme hors de leur lieu de travail. Les militaires eux-mêmes sont rarement vus dans les centres urbains, sauf bien sûr là où se trouvent les bases militaires, ainsi qu'à Ottawa où est situé le quartier général des Forces armées canadiennes.⁶ Selon le journaliste Jocelyn Coulon, "la grande majorité des Canadiens ne sont pas hostiles aux gens de l'armée. Mais railleurs, sûrement! Et complètement indifférents. Deux raisons à cela: d'abord, leur pays n'ayant pas une grande

⁵ John W. Holmes, "Is There a Future for Middlepowermanship?" dans *Canada's Role as a Middle Power*, dir. par J. King Gordon, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966, p. 23.

⁶ Jocelyn Coulon, *En première ligne: grandeurs et misères du système militaire canadien*, Montréal, Le Jour, 1991, p. 17-18.

histoire militaire, ils n'ont pas une mémoire collective de la guerre; ensuite, le système militaire canadien est pratiquement imperceptible."⁷

Un élément d'explication parfois oublié est que, contrairement à d'autres pays comme les États-Unis et la France, peu de militaires sont impliqués directement dans les affaires quotidiennes du gouvernement. Au point de vue constitutionnel, le Parlement canadien peut jouer un rôle dans l'élaboration de la politique de défense, et même influencer de manière importante l'établissement militaire lui-même. Mais c'est un rôle que le Parlement n'a jamais joué au fil des décennies. Ce rôle a toujours été, avec la politique extérieure, le prérogative du premier ministre et de la branche exécutive.⁸ Par conséquent, une tradition d'implication législative ne s'est jamais développée au fil des décennies, malgré des moments de discussions et de débats intenses.⁹

Étant donné que le Canada fait partie du système de défense occidental, il est soumis à des contraintes et à des exigences sur lesquelles il a peu de contrôle. La nature anti-militaire des Canadiens est, jusqu'à un certain point, le résultat du fait que les forces armées du pays symbolisent des politiques qui ne sont pas complètement canadiennes (que ce soit les engagements envers l'OTAN ou la participation à des guerres outre-mer).¹⁰ En général, il est

⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁸ Kim Richard Nossal, "Political Leadership and Foreign Policy: Trudeau and Mulroney", dans *Prime Ministers & Premiers: Political Leadership and Public Policy in Canada*, dir. par Leslie Pal et David Taras, Scarborough, Prentice-Hall, 1988, p. 112.

⁹ D.W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence: Decisions and Determinants*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovitch, 1989, p. 96.

¹⁰ Michel Fortmann, "La politique de défense canadienne", dans *De Mackenzie King à Pierre Trudeau: quarante ans de diplomatie canadienne / From Mackenzie King to Pierre Trudeau: Forty Years of Canadian Diplomacy*, dir. par Paul Painchaud, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 472.

présupposé par la plupart des Canadiens que les forces armées du pays ont relativement peu d'importance: les décisions majeures et l'élaboration de la politique de défense devraient être laissées aux grandes puissances sur la scène mondiale. Même les spécialistes ont habituellement considéré la politique de défense canadienne comme auxiliaire de la politique étrangère.¹¹

Il est important de souligner deux occasions relativement récentes où les Forces armées ont été déployées à l'intérieur du pays pour répondre à des situations d'urgence, soit lors de la crise d'Octobre en 1970, lorsque le gouvernement Trudeau a invoqué la Loi sur les mesures de guerre pour enrayer le Front de libération du Québec (FLQ) et, encore au Québec, lors de la crise d'Oka en 1990. À ces occasions, les Forces armées ont été utilisées pour maintenir la sécurité interne du Canada, et non pour répondre à des menaces armées externes. Il est difficile de déterminer si ces interventions ont modifié de manière importante l'idée que le Canada est un pays pacifique.

Même des forces militaires limitées et discrètes, ainsi qu'une connaissance incomplète de l'histoire, ne peuvent expliquer qu'en partie comment les Canadiens en sont venus à croire que leur pays est pacifique. Pour poursuivre l'analyse, nous devons examiner les initiatives diplomatiques du Canada dans l'arène internationale, et la publicité accordée au pays durant les dernières décennies.

¹¹ Middlemiss et Sokolsky, *Canadian Defence*, p. 1-2.

CHAPITRE 2

LA DIPLOMATIE ET LA GUERRE FROIDE

N'étant pas dans une position pour influencer ou changer l'équilibre nucléaire des superpuissances, le Canada dépendait essentiellement, pour sa défense et sa survie, des efforts du pays dans l'arène internationale pour promouvoir et protéger la paix. Par conséquent, les priorités militaires du Canada se sont orientées vers le support des organismes internationaux et vers des initiatives diplomatiques. Les activités de défense territoriale, quoiqu'importantes, ont été considérées par les forces armées comme étant moins essentielles pour la sécurité du Canada.¹ Dans ce chapitre, nous examinerons comment l'appartenance à ces organismes a grandement marqué les perceptions canadiennes de la guerre et des conflits et, de plus, influencé la structure, l'organisation et le déploiement des Forces armées canadiennes.

La politique étrangère avant 1945

Lorsque le Canada a acquis son autonomie politique en 1931, ses dirigeants ont préféré poursuivre une politique isolationniste au lieu d'assumer de nouvelles responsabilités dans le domaine des affaires internationales. Le diplomate canadien John Holmes a décrit la politique du premier ministre Mackenzie King de la façon suivante:

¹ Desmond Morton, *Une histoire militaire du Canada: 1608-1991*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 327.

"[King] cherished the notion that Canada was a remote and uniquely peace-loving area, too much burdened with domestic problems to be drawn into the struggles of an obstreperous world. Because his primary impulse was to keep out of trouble he preferred that Canada's role in the world be a modest one. To satisfy a modest sense of mission the illusion was nourished that Canada was a linchpin which kept the United States and Britain in harmony, and Canadians lectured the League of Nations without pain or cost on the virtuous example of North America."²

Le Canada était comme une maison à l'abri du feu, loin des guerres et du chaos qui semblaient sévir en Europe à l'époque et, par conséquent, n'avait pas besoin d'assurances.³ En d'autres termes, nul besoin pour le Canada de s'unir à d'autres pays pour assurer sa sécurité. Lorsque la Deuxième Guerre mondiale a éclaté et s'est propagée à tous les continents, elle a détruit à tout jamais la croyance qu'un pays pouvait se tenir isolé et loin des conflits modernes. À la fin des combats, même si les Forces armées du Canada ont été rapidement et considérablement réduites, la politique étrangère, elle, ne pouvait retourner en arrière.

La vieille attitude isolationniste a été rejetée, et les créateurs de la politique étrangère du Canada dans les années de l'après-guerre ont ouvertement opté pour une politique internationaliste, qui privilégiait les engagements multilatéraux et les négociations.⁴ Le premier ministre Louis Saint-Laurent (1948 à 1957) et son Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Lester B. Pearson, en ont été les principaux architectes. Une grande partie du crédit de la "période d'or" (la période considérée comme les années d'or de la

² John W. Holmes, "Canadian External Policies since 1945", *International Journal*, XVIII (printemps 1963), p. 137.

³ Blair Fraser, "Canada: Mediator or Busybody?" dans *Canada's Role as a Middle Power*, dir. par J. King Gordon, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966, p. 5.

⁴ D.W. Middlemiss et J.J. Sokolsky, *Canadian Defence: Decisions and Determinants*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1989, p. 16.

diplomatie canadienne) va à leur travail d'équipe. Ils étaient internationalistes et croyaient sincèrement que la sécurité du pays était intimement liée au concept de la sécurité collective basée sur l'Organisation des Nations Unies.

La guerre froide et la politique étrangère

L'option internationaliste a été considérée par le gouvernement canadien comme le moyen idéal de maintenir une politique étrangère distincte de celle des États-Unis et, en même temps, de poursuivre les intérêts canadiens: sortir le Canada de son isolement d'avant-guerre tout en retenant une certaine indépendance envers les États-Unis et la Grande Bretagne. Le Canada pouvait alors continuer d'assumer un statut de puissance moyenne, un statut obtenu durant la Deuxième Guerre en tant que partenaire militaire subalterne, et en même temps contribuer au maintien de la paix mondiale. Le travail de ces créateurs de politique étrangère a conduit à l'établissement d'une tradition diplomatique qui, bien que modeste dans sa période initiale, allait apporter des résultats substantiels par la suite.

De 1945 à 1956, la "période d'or", il était effectivement possible pour le Canada de jouer un rôle diplomatique conforme à son pouvoir économique et à son prestige international, et ce, en grande partie en raison du vide politique créé par les ravages de la Deuxième Guerre. C'est à cette période que le Canada s'est acquis la réputation d'être un courtier honnête: un pays de puissance moyenne sur lequel d'autres nations pouvaient compter pour obtenir le consensus et la discrétion dans les négociations diplomatiques, tout en demeurant indépendant des grandes puissances dans les affaires internationales.

Une véritable vocation est apparue dans la politique étrangère canadienne, une conviction selon laquelle le pays avait à la fois l'obligation et la capacité d'agir pour apporter des solutions pacifiques à des problèmes difficiles.⁵ Le

⁵ Michel Fortmann, "La politique de défense canadienne", dans *De Mackenzie King à Pierre Trudeau: quarante ans de diplomatie*

nombre de missions diplomatiques a grandement augmenté à cette époque, passant de 7 en 1939 à 65 en 1962,⁶ la politique du gouvernement prônant un rôle plus actif dans la diplomatie internationale dans le but de promouvoir la stabilité et l'ordre international.⁷ Cette politique, parfois appelée la tradition de Pearson, peut se définir comme suit: "the equation of Canadian interests with international peace and order, and [...] the idea that it was always in the Canadian interest to attempt, by diplomatic means, to defuse or moderate conflict in the international system."⁸ Le Canada appuyait sa sécurité en créant une multitude d'arrangements multilatéraux conçus pour accroître la paix mondiale.⁹

L'apogée des "années d'or" survient avec la crise de Suez en 1956. Par la suite, le pouvoir et l'influence du Canada ont rapidement diminué. Immédiatement après la Deuxième Guerre, un Canada actif devait se trouver aux côtés des États-Unis pour créer un équilibre de puissance et assister à la réhabilitation économique de l'Europe de l'Ouest. Une fois cette réhabilitation accomplie et les fardeaux politiques partagés entre un nombre croissant de petites et moyennes puissances, le Canada s'est de nouveau retrouvé dans une position moins imposante dans le système international.¹⁰

canadienne / From Mackenzie King to Pierre Trudeau: Forty Years of Canadian Diplomacy, dir. par Paul Painchaud, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 476.

⁶ Holmes, "External Policies", p. 138.

⁷ Middlemiss et Sokolsky, *Canadian Defence*, p. 16.

⁸ Nossal, "Political Leadership", dans *Prime Ministers & Premiers*, p. 114-115.

⁹ T.A. Keenleyside, "Lament for a Foreign Service: The Decline of Canadian Idealism", *Journal of Canadian Studies*, vol. 15, no 4 (hiver 1980-1981), p. 81.

¹⁰ *Ibid.*

En fait, plusieurs facteurs ont déterminé la politique étrangère du Canada après la fin de la Deuxième Guerre. La nature bi-polaire des relations internationales (les nations du globe se divisant rapidement en deux blocs opposés, menés par les deux principaux vainqueurs de la guerre, les États-Unis et l'Union soviétique) obligeait le Canada à se rapprocher de l'un des deux blocs. Un facteur élémentaire, mais combien primordial, était les structures économiques et politiques du Canada, qui le plaçaient carrément dans le camp des pays de l'Ouest. Les liens historiques, les alliances politiques et militaires qu'avait le Canada avec le Royaume-Uni et les États-Unis, ne pouvaient être simplement ignorés ou désavoués. De plus, la situation géographique du Canada faisait qu'il était le voisin de l'une des superpuissances. Un dernier facteur à considérer était le communisme. Nous oublions parfois aujourd'hui que lors de la période de guerre froide, le communisme était perçu dans l'opinion publique canadienne, et occidentale en général, comme une très grave menace à l'ordre et à la paix mondiale. Toute autre option pour la politique étrangère canadienne, telle la neutralité à l'exemple des Suisses, une alliance avec d'autres pays non-alignés, ou même une alliance avec l'Union soviétique, était exclue en raison de ces facteurs.¹¹

Les organismes internationaux

Dans la poursuite de ses intérêts à l'intérieur d'un système multilatéral, le Canada possédait, grâce à son statut de puissance moyenne, à ses capacités économiques et à sa réputation de neutralité dans les affaires internationales, un certain avantage. Cet avantage se manifestait par une influence dans le cadre d'organismes internationaux, dont le Commonwealth, l'OTAN et principalement dans l'ONU.¹² L'influence que possédait le Canada était, dans les mots de Michel Dupuy, l'ambassadeur aux

¹¹ Middlemiss et Sokolsky, *Canadian Defence*, p. 16.

¹² Guy Gosselin, "Le Canada et les Nations Unies", dans *De Mackenzie King à Pierre Trudeau*, p. 183.

Nations Unies, "fonction de nos positions multilatérales et bilatérales sur les questions politiques et économiques, de l'orientation et des opérations de notre programme d'aide, de la personnalité, des intérêts et de la réputation de nos dirigeants politiques ainsi que de la compétence de nos représentants."¹³ Sans influence au sein de ces organismes, le Canada aurait probablement eu peu de contrôle sur son destin dans un monde de plus en plus dominé par les États-Unis.

Le Commonwealth naquit en 1926 lors de la Conférence impériale. La déclaration de Lord Balfour sur les relations inter-impériales donnait alors aux dominions de l'Empire britannique un statut égal à celui de la Grande-Bretagne. Avant 1939, le Commonwealth représentait une garantie de sécurité nationale et, en même temps, un important bassin de partenaires commerciaux. Mais au cours de la guerre froide, le Commonwealth a perdu une partie de sa raison d'être. La création de l'ONU offrait un nouveau forum pour les relations diplomatiques avec tous les pays du monde et non seulement avec ceux issus de l'Empire britannique. L'OTAN et le NORAD étaient des organisations militaires et donc garantissaient la défense du Canada. Finalement, d'un point de vue commercial, le Royaume-Uni, dont la puissance était en déclin, est devenu membre de la Communauté économique européenne, diminuant encore plus l'influence du Commonwealth et l'intérêt à en être un membre actif.

Malgré le déclin du Commonwealth, le Canada voyait ses anciens liens avec le Royaume-Uni comme un instrument de la politique étrangère et un contrepoids à l'influence américaine. D'ailleurs, le Canada a joué un rôle de plus en plus important dans cette organisation alors que celui de la Grande-Bretagne s'érodait. Avec le temps, le Commonwealth a été relégué à un niveau d'inactivité politique relative, car il avait une fonction surtout consultative et interdisait la discussion sur les affaires internes des pays

¹³ Michel Dupuy, "Quelques réflexions sur l'ONU", *Bulletin* (Association canadienne pour les Nations Unies), vol. 7, no 3 (automne 1981), p. 3.

membres. Il a toutefois permis aux dirigeants politiques canadiens d'avoir de façon temporaire une tribune pour s'illustrer sur la scène mondiale, se faire connaître et acquérir du prestige.¹⁴

Créée en 1945 pour succéder à la défunte Société des Nations, l'ONU allait être le point central des énergies diplomatiques du Canada au début de la période de l'après-guerre. Le principe fondamental de l'ONU était la sécurité collective: si un pays de l'organisation était menacé, les autres membres devaient venir à son secours. Toutefois, au cours des années 1950, ce concept s'est rapidement révélé impossible à mettre en pratique. L'ONU est devenue paralysée, dans beaucoup de ses fonctions, par les tensions entre deux blocs menés l'un par les États-Unis et l'autre par l'Union soviétique.

L'action de Corée, de 1950 à 1953, représente l'exception (une exception, il faut le souligner, surtout à cause de l'absence de l'ambassadeur soviétique au moment du vote sur la résolution d'intervenir en Corée). Elle a été entreprise par les pays membres de l'ONU à une époque où la plupart jugeaient que le concept de sécurité collective était encore possible. L'intervention en Corée a constitué le premier et le dernier effort de sécurité collective pendant la période de guerre froide. Notons que l'envoi de troupes au Moyen-Orient sous le drapeau de l'ONU lors de la crise de Suez en 1956 n'était pas considéré par les pays membres comme un effort de sécurité collective. L'ONU fut accusée d'inaction la même année lors de l'intervention soviétique en Hongrie, mais en réalité l'organisation ne pouvait rien faire pour une raison très simple: aucun pays membre ne voulait expulser les forces soviétiques de la Hongrie, une tâche jugée impossible.

¹⁴ Margaret Doxey, "Le Canada et le Commonwealth", dans *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation: une volonté de se démarquer? Actes du colloque du Centre québécois des relations internationales* (Toronto, 10-11 décembre 1991), dir. par Claude Basset, Québec, CQRI, 1992, p. 89.

Devant cette impasse, d'autres moyens diplomatiques seront créés pour résoudre les conflits. Les efforts de diplomatie préventive (tel l'entente à l'amiable), le maintien de la paix, ainsi que les forces d'urgence et les missions d'observation entrent dans cette catégorie. Le Canada a pris en main ses responsabilités sur le plan international à l'époque de la formation des Nations Unies, et s'est donc activement préoccupé de relever les défis que présentait la création de l'ONU. D'une manière presque naturelle, le Canada a intégré à la définition de sa politique étrangère une correspondance entre ses objectifs et ceux de la nouvelle Organisation.¹⁵ Et si le concept de la sécurité collective s'est avéré impossible à appliquer pendant la période de la guerre froide, une autre catégorie d'efforts, en particulier les opérations de maintien de la paix, s'est avérée efficace et acceptable par les membres du Conseil de sécurité. C'est ici que le Canada s'est démarqué par ses efforts. Nous y reviendrons plus loin.

Devant le déclin de l'alliance anglo-canadienne, la montée de la puissance des États-Unis ainsi que les réalités stratégiques de l'âge nucléaire, la domination de la politique étrangère du Canada par Washington est devenue un problème majeur. Malgré de chaleureux liens bilatéraux, il existait une pression pour une intégration plus poussée dans le domaine militaire. Cette situation allait à l'encontre du désir du Canada de se voir, et d'être vu par les autres pays, comme un pays distinct des États-Unis dans le système international, incluant le domaine militaire.¹⁶ L'OTAN pouvait contre-balancer cette dépendance croissante. C'est donc le pragmatisme et l'ambition qui ont amené le Canada à travailler activement pour la création de l'OTAN.¹⁷ En cas de conflit, le Canada garantissait sa représentation lors

¹⁵ James Patrick Sewell, "Si le Canada n'existait pas, l'ONU serait-elle la même?" dans *La politique étrangère canadienne*, p. 281.

¹⁶ Middlemiss et Sokolsky, *Canadian Defence*, p. 19-20.

¹⁷ Morton, *Une histoire militaire*, p. 334.

des prises de décisions politiques. Il y avait aussi un côté bénéfique pour la politique domestique:

“For a generation, Canadian external policy had been wracked by a conflict between the advocates of continental and trans-Atlantic attachments. Now leaders of all parties, having cast off the tradition of Canadian helplessness, saw in the military alliance of Britain and France with the United States the opportunity to be part of a team in which Canada's international interests and its domestic emotions could both be satisfied.”¹⁸

Créée en 1949, l'OTAN visait à remédier à la paralysie de l'ONU, qui était alors incapable de faire fonctionner le concept de sécurité collective. L'ONU risquait aussi de se transformer en un organisme 'occidental' par une expulsion des pays communistes qui semblaient, selon plusieurs pays, utiliser abusivement de leur droit de veto sur les décisions du Conseil de sécurité. Par conséquent, la création de cette nouvelle organisation n'était pas perçue comme allant à l'encontre des intérêts de l'ONU. Les représentants du Canada tenaient à l'inclusion d'une clause économique dans le traité (l'Article II, connu sous le nom de “l'article canadien”). Selon eux, en effet, une coopération militaire adéquate serait impossible si les alliés se disputaient continuellement sur le plan économique. Ils croyaient aussi que l'Alliance atlantique devait exercer plus qu'un effet de dissuasion militaire pour contrecarrer l'impact de l'expansion du communisme sur l'esprit et la confiance du public de l'Europe occidentale.¹⁹

Mais avant tout, en plus de donner aux Forces armées du Canada un rôle crédible à jouer dans l'âge nucléaire, l'OTAN était une alliance militaire contre la menace soviétique en Europe. L'attrait principal pour les pays membres était, selon Desmond Morton, qu'en mettant leurs ressources

¹⁸ Holmes, “External Policies”, p. 141.

¹⁹ *Ibid.*, p. 127.

militaires ensemble, chaque pays pouvait faire moins d'efforts pour assurer sa propre défense.²⁰

Tout au long de cette période, le Canada a essayé de maintenir la paix et de résoudre les conflits par ses efforts diplomatiques au sein des différents organismes internationaux. Les Forces armées canadiennes étaient donc engagées à assumer les obligations du pays dans ces organismes, particulièrement à l'intérieur de l'OTAN. Toutefois, c'est en supportant les opérations de l'ONU que le Canada et ses forces armées ont obtenu le plus de publicité à travers le monde. À la suite de ces opérations et de ces missions, la notion d'un «Canada, pays pacifique», un pays particulièrement apte à maintenir la paix dans le monde, est apparue. Nous devons maintenant examiner de plus près comment ces opérations ont influencé l'opinion des Canadiens ainsi que la politique de défense du pays.

²⁰ Morton, *Une histoire militaire*, p. 332.

PARTIE 2

LES MISSIONS D'OBSERVATION ET DE MAINTIEN DE LA PAIX

En 1945, les auteurs de la Charte des Nations Unies voulaient créer une organisation apte à surmonter les problèmes de la défunte Société des Nations (la SDN, qui a officiellement confié sa mission à l'ONU le 19 avril 1946). En effet, la SDN a été affaiblie, depuis ses débuts en 1919, par plusieurs problèmes dont principalement sa charte qui la liait aux traités de paix qui ont mis fin à la Grande Guerre. Deux autres problèmes majeurs étaient le principe de la prise des décisions de la Société à l'unanimité, puis le refus des États-Unis de devenir membre de la SDN. De son côté, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a obtenu le droit de mettre en vigueur ses décisions en utilisant, au besoin, la force militaire. Ces dispositions se retrouvent à l'article 42, chapitre VII, de la charte (reproduit à l'Annexe A) et donnent au Conseil de sécurité le droit de prendre toute action nécessaire, en recourant à des forces terrestres, aériennes ou navales, pour maintenir ou restaurer la paix et la sécurité internationale.

À l'origine, ces dispositions étaient considérées comme la clef du succès de la nouvelle organisation.¹ Mais les superpuissances ont rapidement manifesté leurs divergences au Conseil de sécurité: dans un monde qui devenait rapidement bi-polaire, les États-Unis et l'Union soviétique avaient des intérêts opposés dans la plupart, sinon dans toutes, les zones de conflit. Le résultat tragique de cette polarisation fut une utilisation abusive du droit de

¹ Jane Boulden, "Building on the Past: Future Directions for Peacekeeping," *Behind the Headlines*, vol. 48, no 4 (été 1991), p. 3.

veto accordé aux cinq membres permanents entraînant l'impasse au Conseil de sécurité: entre 1946 et 1964, les Soviétiques ont utilisé leur droit de veto à 103 reprises. La seule exception à cette situation, comme nous l'avons mentionné précédemment, était l'intervention de l'ONU dans le conflit coréen.

La notion de maintien de la paix, telle que nous la connaissons aujourd'hui, ne se trouve définie nulle part dans la charte de l'Organisation des Nations Unies et, par conséquent, n'a pas de bases constitutionnelles, ni même de définition spécifique. Les opérations de maintien de la paix étaient créées initialement pour compenser l'échec des dispositions du chapitre VII de la charte (en particulier l'article 42) à préserver la paix et la sécurité internationale.² La définition du maintien de la paix de John Holmes est simple et globale: "the interposition of an international will in the form of men drawn from the armed forces of various countries (frequently unarmed and always with their force under control) acting as observers or supervisors or patrollers but not as combat troops to enforce peace."³

Nous avons identifié quatre raisons majeures pour lesquelles le Canada participe aux activités de maintien de la paix. Premièrement, les tensions et les divisions de la guerre froide excluaient la participation des grandes puissances aux opérations et missions de paix car ces pays avaient des intérêts dans la plupart des zones de conflit. Seuls les pays membres de puissance moyenne possédaient les troupes et l'équipement spécialisé, ainsi que les connaissances politiques nécessaires pour accomplir efficacement cette tâche. Au niveau militaire, les Forces armées canadiennes possédaient les capacités pour participer à ces activités, qui étaient d'ailleurs

² *Ibid.*

³ John W. Holmes, "Foreword", dans *Peacekeeping: International Challenge and Canadian Response*, dir. par Alastair Taylor, David Cox et J.L. Granatstein, Toronto, CIIA, 1968, p. vii.

relativement efficaces et peu coûteuses en comparaison avec les autres activités de défense canadiennes, notamment au sein de l'OTAN et le NORAD. De plus, la contribution militaire du Canada pouvait être comptabilisée avec précision, ce qui devenait particulièrement utile au moment où les forces armées devaient justifier leurs dépenses budgétaires.⁴ Et au niveau politique, l'expérience du Canada dans le domaine de la diplomatie internationale réduisait considérablement les erreurs, surtout lors des négociations sur le terrain, qui pouvaient être attribuées à l'ignorance, à l'inexpérience, ainsi qu'à l'idéalisme excessif.⁵

Deuxièmement, le Canada augmentait son influence et son prestige au niveau international. La participation aux activités de maintien de la paix soutenait directement les politiques diplomatiques du Canada à l'ONU et dans d'autres organismes internationaux. Et en contribuant à limiter l'étendue des divers conflits, le Canada favorisait indirectement sa propre défense.⁶ De plus, ces activités introduisaient dans des situations statiques de nouvelles dynamiques et, presque inévitablement, captaient l'attention des puissances majeures.⁷

Troisièmement, les activités de maintien de la paix servaient à des besoins domestiques. Le nationalisme se trouvait stimulé, en partie parce que les États-Unis étaient exclus de ces activités. L'anti-américanisme est, dans l'opinion de l'historien J.L. Granatstein, une partie intégrante de l'identité canadienne. Le rôle anti-guerre armée du Canada le distinguait de son

⁴ Dennis Stairs, "The Military as an Instrument of Foreign Policy", dans *The Canadian Military: A Profile*, dir. par Hector J. Massey, Toronto, Copp Clark, 1972, p. 103-104.

⁵ J. King Gordon, "Canada as Peace-Keeper", dans *Canada's Role as a Middle Power*, dir. par J. King Gordon, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966, p. 53.

⁶ Stairs, "Military as an Instrument", p. 103-104.

⁷ Gordon, "Canada as Peace-Keeper", p. 54.

voisin américain, dans le sens que les Américains étaient identifiés comme faisant la guerre alors que les Canadiens l'étaient comme faisant la paix.⁸ En même temps, ces activités avaient un aspect moralisant qui les rendait populaires aux yeux du public,⁹ ce qui aidait à créer l'unité interne et, de plus, satisfaisait des besoins politiques partisans.¹⁰

Finalement, ces activités étaient considérées par le gouvernement canadien comme inévitables, car seuls les pays neutres et membres de l'ONU pouvaient y participer, et seules les puissances moyennes parmi les pays neutres avaient les talents diplomatiques et les capacités militaires nécessaires pour bien les accomplir.¹¹

Même si le Canada a participé à toutes les missions et opérations de maintien de la paix depuis les débuts en 1947, le rôle de soldat de la paix n'était pas un rôle naturel à jouer pour le pays mais un qui a été appris progressivement avec les années. Cet aspect trop peu connu est très bien résumé par John Holmes:

"We got involved [in peacekeeping] at a particular time when we were needed. Then of course we began to like it. It was a natural thing to do for a country which did not know quite what to do. In the earlier stages [...] we tried to say this is not our job. But after a while, we began to like

⁸ J.L. Granatstein, *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation: une volonté de se démarquer?: Actes du colloque du Centre québécois des relations internationales* (Toronto, 10-11 décembre 1991), éd. par Claude Basset, Québec, CQRI, 1992, p. 329.

⁹ Stairs, "Military as an Instrument", p. 103-104.

¹⁰ Gordon, "Canada as Peace-Keeper", p. 55.

¹¹ *Ibid.*

it, do it well and take pride in it. So it became something of a national role. We became proud of it nationally.”¹²

Dans les chapitres suivants, nous étudierons quatre moments précis de l'histoire du maintien de la paix impliquant les forces armées du Canada. Ces quatre moments ont été choisis pour nous permettre d'éclairer les débuts et l'évolution de cette idée du pays pacifique, ainsi que l'image et le symbole du soldat de la paix canadien. Premièrement, nous étudierons les débuts de la FUNU en 1956, dans laquelle la participation canadienne a été très controversée. C'était la première opération de maintien de la paix mise sur pied par l'ONU grâce, en grande partie, aux initiatives de la délégation canadienne. Le deuxième moment coïncide avec les débuts de la deuxième opération de grande envergure qui a éventuellement pris le nom de l'Organisation des Nations Unies au Congo (ONUC) en 1960. Cette opération ne suscita guère l'enthousiasme du gouvernement canadien, jusqu'au moment où la pression publique a rendu la participation des troupes canadiennes nécessaire, tel que nous le verrons au chapitre 4.

Le troisième moment correspond à la fin de la FUNU en 1967 lorsque l'expulsion du contingent canadien a durement marqué l'opinion publique et remettait en cause les attitudes qu'avaient la plupart des Canadiens envers ces opérations. En dernier lieu, nous étudierons la participation du Canada au sein de la CICS en 1973, le dernier moment controversé dans le dossier canadien de participation aux opérations de maintien de la paix pendant la période de guerre froide.

¹² R.B. Byers et Michael Slack, éd. par *Canada and Peacekeeping: Prospects for the Future. A Workshop Sponsored by the York Research Programme in Strategic Studies in Cooperation with the International Peace Academy* (28 janvier, 1983). Toronto, IPA, 1984, p. 45.

CHAPITRE 3

SUEZ 1956

La première opération de l'ONU, la Force d'Urgence des Nations Unies (FONU), a débuté en 1956 lors de la crise de Suez. Lester B. Pearson, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le gouvernement libéral de Louis Saint-Laurent, fut le principal initiateur de ce qui est devenu la première opération de maintien de la paix à utiliser des forces armées. Les quatre missions d'observation entreprises plus tôt par l'ONU appartiennent maintenant, en raison d'un reclassement administratif, à la catégorie des opérations de maintien de la paix. Avant 1956, ces opérations étaient d'envergure limitée et dirigées par un petit groupe d'observateurs. La différence, après 1956, s'explique en grande partie par les initiatives de Pearson: les opérations ont pris une grande envergure avec l'utilisation d'unités d'infanterie, de véhicules de reconnaissance blindés, de services logistiques et de support aérien. Par la suite, le niveau d'implication militaire de la FUNU est devenu la norme des opérations et des missions de l'ONU.

Pour le Canada, la crise de Suez de 1956 et la création de la FUNU ont marqué, dans l'opinion de Granatstein, "the high water line of Canadian influence in the world, the last time that Canada could use the accrued prestige and influence with which she had emerged from the Second World War in 1945."¹ Deux raisons expliquent principalement le succès du Canada

¹ J.L. Granatstein, "Canada and Peacekeeping: Image and Reality", *Canadian Forum*, vol. LIV, no. 643 (août 1974), p. 15.

dans cette crise. D'abord l'Angleterre, la France et les États-Unis reconnaissaient le Canada comme un allié loyal, et les autres pays membres de l'ONU ne le percevaient pas comme satellite de l'un de ces trois pays. Ensuite, le Canada a tout fait pour trouver une solution à cette crise, un terrain d'entente, un moyen permettant à chacun de modifier ses positions extrêmes avec un minimum de perte d'honneur.²

Même si le prestige et l'influence du Canada à l'ONU étaient en déclin après 1956, occasionné principalement par la réhabilitation économique de l'Europe de l'Ouest, le public canadien n'en était pas vraiment conscient, car le pays recevait encore beaucoup de louanges pour le succès de ses initiatives diplomatiques lors de cette crise. Des débats passionnés sur la politique étrangère au Parlement et dans les médias, les Canadiens ont surtout retenu, dans les premiers mois, non pas le succès de la FUNU mais le parti pris du gouvernement contre les actions de la France et de l'Angleterre.³ Pour bien comprendre ces débats nous devons présenter les principaux aspects de cette crise.

² Blair Fraser, "Canada: Mediator or Busybody?" dans *Canada's Role as a Middle Power*, dir. par J. King Gordon, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966, p. 11.

³ Peyton V. Lyon, "The Evolution of Canadian Diplomacy Since 1945", dans *De Mackenzie King à Pierre Trudeau: quarante ans de diplomatie canadienne / From Mackenzie King to Pierre Trudeau: Forty Years of Canadian Diplomacy*, dir. par Paul Painchaud, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 21.

Le canal de Suez: point de départ⁴

Après le refus des Britanniques et des Américains d'apporter leur aide à la construction du barrage d'Assouan sur le Nil, le président égyptien Gamel Abdel Nasser décidait, le 26 juillet 1956, de nationaliser la Compagnie du canal de Suez et d'utiliser les profits pour financer le projet d'Assouan. Le canal, sous le contrôle des investisseurs britanniques et français, était considéré comme primordial selon l'Angleterre, en tant que raccourci vers l'Extrême-Orient et comme voie navigable pour l'acheminement du pétrole arabe vers l'Europe.⁵ Sous le contrôle de Nasser, le canal de Suez risquait de ne plus être une voie assurée pour le transport maritime. Devant le refus des Égyptiens de céder aux pressions politiques et aux demandes des comités internationaux créés par la France et l'Angleterre, ces deux pays ont commencé à mobiliser leurs troupes pour lancer une attaque contre l'Égypte. Parallèlement, ils ont tenu des discussions secrètes avec Israël pour coordonner leur intervention et une offensive israélienne à travers la péninsule du Sinaï.

Au matin du 29 octobre 1956, Israël a lancé une offensive à travers le désert du Sinaï, sous prétexte de répondre aux provocations égyptiennes. Le lendemain, comme convenu avec Israël, la France et l'Angleterre ont émis un ultimatum pour un cessez-le-feu dans un délai de douze heures ainsi que le retrait de toutes les troupes dans une zone de 16 kilomètres de chaque côté du canal. De plus, l'Égypte devait accepter que les troupes françaises et britanniques occupent plusieurs postes clés pour assurer la sécurité du canal

⁴ Les informations présentées dans cette partie proviennent de plusieurs sources, dont principalement: Gabriella Rosner. *The United Nations Emergency Force*, New York et Londres, Columbia University Press, 1964, 294 p. et Alastair Taylor, David Cox et J.L. Granatstein, *Peacekeeping: International Challenge and Canadian Response*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1968, 211 p.

⁵ Norman Hillmer et J.L. Granatstein, *Empire to Umpire: Canada and the World to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Longman, 1994, p. 224.

et le libre passage des navires. En réalité, la France et l'Angleterre voulaient, en collaboration avec Israël, forcer la main de Nasser. Israël a accepté l'ultimatum mais, tel qu'anticipé, l'Égypte a refusé de s'y plier. Le 31 octobre, invoquant la nécessité de protéger la voie maritime internationale et, en même temps, niant toute accusation de collaboration avec Israël, la France et l'Angleterre ont attaqué des positions égyptiennes dans la région du Suez.

Au Conseil de sécurité de l'ONU, cette attaque contre l'Égypte a été sévèrement critiquée. Les États-Unis ont même exigé le retrait de la France et de l'Angleterre du territoire égyptien, mais ces derniers pays se sont servis de leur droit de veto pour contrer cette demande. La situation au Conseil étant bloquée, les débats ont donc eu lieu à l'Assemblée générale où la France et l'Angleterre ont reçu très peu d'appuis parmi les autres pays membres. Ignorant la demande de cessez-le-feu de l'ONU, des parachutistes français et britanniques atterrissaient, le 4 novembre, à Port-Saïd, à l'embouchure du canal. Pendant ce temps à New York, l'Assemblée générale de l'ONU se réunissait de nouveau pour tenter de trouver une solution à cette crise. Le matin du 5 novembre, l'Assemblée adoptait un plan conçu par le Secrétaire général Dag Hammarskjöld et Lester B. Pearson de la délégation canadienne. Ce plan consistait à créer une force d'urgence sous les ordres de l'ONU pour s'imposer entre les belligérants. Un cessez-le-feu fut de nouveau voté puis mis en vigueur dès le lendemain. Le 15 novembre, le premier groupe de soldats de la Force d'urgence atterrissait en Égypte. Entre le 5 et le 22 décembre 1956, la France et l'Angleterre ont progressivement retiré leurs troupes de l'Égypte. Avant la fin de l'année, le président Nasser, malgré sa défaite militaire, est apparu comme le champion de l'anti-colonialisme et comme l'homme fort de l'unité arabe.

La crise de Suez et le Canada

La 4e session (spéciale) de la 22e législature du Parlement canadien a débuté le 26 novembre 1956 et s'est poursuivie jusqu'au 8 janvier 1957. Les débats ont tourné essentiellement autour de la participation du Canada dans la FUNU. L'intervention brutale des armées soviétiques en Hongrie a donc eu

relativement peu d'importance lors de cette session. À cette date, la Force d'urgence était déjà installée dans la région du Suez et les troupes britanniques et françaises avaient commencé leur retrait de l'Égypte. Pour l'opposition conservatrice, cette session fut surtout une opération de relations publiques car la participation canadienne à la FUNU était déjà acquise et il ne restait plus qu'à réquisitionner les fonds nécessaires pour le déploiement des troupes. Le gouvernement libéral de Louis Saint-Laurent, majoritaire au Parlement, était assuré d'avoir une réponse positive à cette réquisition.

L'intervention militaire franco-britannique a, de façon générale, divisé le Canada en deux camps opposés. Cette division se reflétait aussi bien dans les quotidiens qu'à la Chambre des communes. D'un côté se trouvaient ceux qui appuyaient entièrement ou partiellement les actions de la France et de l'Angleterre. Ce groupe percevait les actions du président Nasser comme une menace pour les intérêts occidentaux au Moyen-Orient, et Nasser lui-même comme un ennemi des pays occidentaux et un nationaliste arabe qui risquait de tomber sous l'influence soviétique.⁶ Un quotidien, le *Globe and Mail*, défendait une position farouchement pro-britannique, et parfois même anti-ONU. Le Parti conservateur, formant à l'époque l'opposition officielle, était très attaché à l'Angleterre et il était inconcevable qu'il ne prenne pas la défense du Royaume-Uni dans cette crise. À la Chambre des communes, le chef intérimaire de l'opposition, Earl Rowe, s'est exprimé ainsi:

"Il aurait été jadis inconcevable d'entendre un allié reprocher publiquement à un autre les mesures prises par lui pour défendre sa propre sécurité. En fait, il eût été sans précédent qu'un premier ministre du Canada, ou un ministre du cabinet du Canada réprouve publiquement une décision britannique dont, dans le cas qui nous occupe, le bien fondé est maintenant établi et qui équivaut peut-être réellement à avoir sauvé, pour le moment, le Moyen-Orient."⁷

⁶ *Ibid.*

⁷ Earl Rowe, *Débats de la Chambre des communes*, 26 novembre 1956, 4e session, 22e législature (désormais 4/22), vol. 1, p. 12. C'est

Le groupe qui tenait l'opinion contraire se composait principalement du gouvernement libéral et s'opposait aux actions impérialistes entreprises par la France et l'Angleterre. L'intervention, en effet, violait les principes de l'ONU, c'est-à-dire l'interdiction d'utiliser la force pour atteindre des objectifs nationaux. Cette interdiction était un des principes qui avaient précipité la France, l'Angleterre et finalement les États-Unis dans la Deuxième Guerre. Il y avait aussi un risque que l'Union soviétique intervienne pour aider son allié égyptien, agrandissant ainsi le conflit.⁸ En même temps, l'intervention des forces franco-britanniques en Égypte rejetait dans l'ombre le dénouement sanglant de la révolution hongroise, et rendait déraisonnables les dénonciations de la part des pays de l'Ouest, incluant le Canada, contre l'impérialisme soviétique en Hongrie.⁹

Tout comme l'intervention à Suez, les initiatives diplomatiques du Canada à l'Assemblée générale de l'ONU ont divisé les Canadiens. Pearson prenait parti aux côtés des États-Unis et l'Union soviétique se trouvait dans le camp des pays opposés à l'intervention: en fait, les seuls pays membres du Commonwealth qui supportaient entièrement l'attaque franco-britannique étaient la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Pour les membres de l'opposition, le fait de prendre parti pour les États-Unis était perçu comme une autre preuve de la volonté qu'avait le gouvernement libéral de suivre la politique étrangère de Washington.

Dans les mots du chef intérimaire de l'opposition: "Il semble bien que notre gouvernement ait été presque exclusivement influencé par l'administration de Washington, tant dans ses remarques que dans ses interventions à propos de la crise au Moyen-Orient. Si la politique des États-Unis avait été plus

seulement le 14 décembre 1956 que John G. Diefenbaker est devenu le chef du parti conservateur.

⁸ "La nécessité d'interventions rapides est devenue évidente", éditorial, *La Presse*, 12 novembre 1956, p. 4.

⁹ Rosner, *Emergency Force*, p. 18.

avisée et plus énergétique que la nôtre, cela n'aurait peut-être pas été aussi regrettable."¹⁰ Un autre député de l'opposition s'est exprimé encore plus sévèrement: "[...] le présent Gouvernement a fait de novembre 1956 la période la plus honteuse de l'histoire du Canada. Il est grand temps que le Canada ait un Gouvernement plus conforme à la droiture et au courage de sa population. Il est grand temps qu'il ait un Gouvernement qui ne poignardera pas ses meilleurs amis dans le dos."¹¹ Le *Globe and Mail* a aussi sévèrement critiqué les initiatives de Pearson à l'ONU. Selon l'éditorialiste, le Canada a échoué dans son devoir le plus important, c'est-à-dire garder l'Angleterre et les États-Unis en contact constant: "If they are now at daggers drawn, Canada must accept at least part of the blame."¹²

Dans l'autre camp, le *Montreal Star* a applaudi ces initiatives en les considérant comme une contribution précieuse à une situation désespérée.¹³ Les Canadiens français, étant peu attachés à l'Angleterre, n'ont pas appuyé l'intervention à Suez, malgré la participation militaire de la France. Cette attitude a été reflétée dans les quotidiens francophones qui, contrairement au *Globe and Mail*, n'avaient pas d'inclination pro-britannique. Pierre Vigeant, l'éditorialiste du *Devoir*, croyait que la grande majorité des Canadiens soutenaient l'attitude prise par le gouvernement libéral et que, de plus, Saint-Laurent avait bien raison d'éprouver de l'indignation face à l'intervention franco-britannique qu'il a lui-même qualifiée de mal inspirée et de précipitée.¹⁴

¹⁰ Earl Rowe, *Débats*, 26 novembre 1956, 4/22, vol. I, p. 15.

¹¹ Howard C. Green, *Débats*, 27 novembre 1956, 4/22, vol. I, p. 54.

¹² "Where was the bridge?" éditorial, *The Globe and Mail*, 1er novembre 1956, p. 6.

¹³ "Canadian initiative in the Middle East", éditorial, *The Montreal Star*, 5 novembre 1956, p. 14.

¹⁴ Pierre Vigeant, "La lettre de M. St-Laurent", éditorial, *Le Devoir*, 15 novembre 1956, p. 2.

En réponse aux critiques accusant le gouvernement canadien d'avoir suivi l'Union soviétique et d'avoir abandonné l'Angleterre, Pearson a expliqué que: "nous votons [sur des résolutions] peu importe qui le fait avec nous. Cela semble être la seule attitude que puisse prendre une délégation canadienne. [...] C'était une attitude objective, c'était une attitude canadienne et indépendante."¹⁵

La création de la Force d'urgence des Nations Unies

Contrairement aux autres initiatives canadiennes à l'ONU, la création de la Force d'urgence a, de façon générale, été approuvée par la population canadienne. La participation du Canada dans la FUNU n'a pas soulevé d'objections de la part des groupes nationalistes et anti-conscriptionnistes dans la province de Québec.¹⁶ *La Presse* voyait la création de la FUNU comme "le seul moyen vraiment pratique de régler de façon satisfaisante" la situation au Moyen-Orient.¹⁷ *Le Montreal Star* s'est aussi dit favorable à la création de la FUNU: "The timing of the Canadian resolution last week in the UN was a stroke of genius which has now borne un-expectedly swift results. The proposed force offered all parties an honorable way out of the impasse."¹⁸

Par contre, le *Globe and Mail*, qui avait vigoureusement critiqué les initiatives du gouvernement à l'ONU, n'a pas changé d'opinion pour

¹⁵ Lester B. Pearson, *Débats*, 27 novembre 1956, 4/22, vol. I, p. 58.

¹⁶ Gérard Filion, "Un discours qui fera époque", éditorial, *Le Devoir*, 1er décembre 1956, p. 2.

¹⁷ "Le plan canadien ouvrirait la voie à un règlement", éditorial, *La Presse*, 5 novembre 1956, p. 4.

¹⁸ "Let us thank God!", éditorial, *The Montreal Star*, 7 novembre 1956, p. 10.

devenir un vif partisan de la FUNU. L'éditorialiste est allé jusqu'à suggérer que les troupes anglo-françaises, celles qui venaient d'attaquer l'Égypte dans les semaines précédentes, étaient maintenant bien placées pour jouer le rôle de soldats de la paix: "If right, decency, the probable peace of the world and an overwhelming vote of its own Assembly are not sufficient justification for its action, then the UN had better drop the whole project and leave it to the two powers who are now securing the peace."¹⁹ Cet argument fut repris à quelques reprises dans les jours qui ont suivi. Le 20 novembre, l'éditorialiste écrivait:

"If [the UN] means one word of what it has said, it must send a combined military force to the Middle East which will take orders from nobody save the General Assembly itself; and which will be sufficiently numerous and sufficiently armed to deal with any threat from any quarter. Failing the dispatch of such a force, let the UN clear out and allow the Anglo-French forces to finish what they started three weeks ago."²⁰

Le lendemain, l'éditorialiste a poursuivi son attaque contre l'ONU:

"And who, with the UN force [to be] disbanded, will maintain order in that part of the world? The people who went there to restore order in the first place, the people who have shown themselves willing and able to do it, the people whom the knaves and fools at the UN have been harrying for the last few weeks - the British and French. Let them dig well into the Middle East, as we trust they are doing; they may be needed there for a long time."²¹

Les conditions d'opération de la Force (qualifiée de "farce" d'urgence par le *Globe*) ont fait l'objet de dénonciations encore plus virulentes. L'éditorialiste

¹⁹ "Nasser's nonsense", éditorial, *The Globe and Mail*, 17 novembre 1956, p. 6.

²⁰ "No!", éditorial, *The Globe and Mail*, 20 novembre 1956, p. 6.

²¹ "The UN police farce", éditorial, *The Globe and Mail*, 21 novembre 1956, p. 6.

accusait même la Force d'être un instrument de la politique étrangère soviétique, car elle était conçue pour pouvoir forcer le retrait des forces franco-britanniques de la région.²²

L'un des plus grands problèmes rencontrés par le gouvernement libéral lors de cette crise concernait l'utilisation du régiment d'infanterie "Queen's Own Rifles" (QOR), que le gouvernement égyptien avait refusé d'accepter pour servir dans la FUNU. Pour justifier son refus, il invoquait plusieurs raisons:²³ le Canada était un pays membre de l'OTAN et donc allié de la France et de l'Angleterre; ses troupes d'infanterie utilisaient les mêmes armes et presque les mêmes uniformes que les soldats britanniques; et enfin, à l'époque, le drapeau canadien portait encore un Union Jack. (Pearson avouait, plusieurs années après, que son désir d'avoir un drapeau proprement canadien trouvait son origine dans les débats entourant le QOR.) Même le nom du régiment (le régiment de la reine d'Angleterre) fut invoqué comme source possible de confusion, risquant d'être à l'origine de graves erreurs de la part des troupes égyptiennes, qui étaient encore nerveuses après leurs combats contre les forces franco-britanniques.

Le gouvernement était donc aux prises avec une situation qui risquait de devenir fort embarrassante. Le QOR, qui s'était rendu dans un grand tapage publicitaire de sa base de Calgary jusqu'à Halifax, devait quitter le Canada vers le 21 novembre 1956.²⁴ Mais le Canada ne pouvait pas imposer sa participation dans la FUNU: le rejet de ce régiment par les Égyptiens risquait fort d'être perçu, au Canada, comme une importante humiliation. C'est finalement grâce à l'aide du général E.L.M. Burns, le Canadien qui commandait la Force d'urgence, que cette situation fut évitée. Dans une

²² *Ibid.*

²³ Taylor, Cox et Granatstein, *Peacekeeping*, p. 128-130. Voir aussi Hillmer et Granatstein, *Empire to Umpire*, p. 231.

²⁴ "QOR to sail for Mideast by Nov. 21", *The Globe and Mail*, 10 novembre 1956, p. 1.

lettre adressée à Pearson, il demandait l'envoi d'une escadrille de transport de l'Aviation royale canadienne ainsi que des unités administratives, qu'il jugeait plus urgentes que des unités d'infanterie tel le QOR:

"At present, the number of infantry coming forward [from the participating nations] are very disproportionate to the offers of administrative and technical units required to create an effective force, and hence I am suggesting the above [units] to you as the priority items of Canada's very valuable contribution to the United Nations Emergency Force."²⁵

Cette demande permettait à Ottawa de proclamer que seuls les besoins de la FUNU dictaient la contribution canadienne et non le président Nasser.²⁶ Selon le premier ministre:

"Nous avons cru que, en plus de nos devoirs généraux envers les Nations Unies, nous avons l'obligation morale de ne pas abandonner [le général Burns]. Nous avons cru que si d'autres pays ne répondaient pas à certains besoins et ne lui fournissaient pas ce qu'il jugeait nécessaire pour s'acquitter de ses obligations, nous devons l'aider par tous les moyens."²⁷

Le gouvernement libéral, accusé de s'être plié aux exigences du président Nasser, a très mal caché ses déboires: même le titre d'un article à la une du *Globe and Mail* exprimait clairement que les objections de Nasser avaient empêché le départ du régiment QOR.²⁸ Selon l'éditorialiste, les conditions

²⁵ La lettre de Burns, datée du 19 novembre 1956, est citée dans Taylor, Cox et Granatstein, *Peacekeeping*, p. 132.

²⁶ Clark Davey, "Burns, not Egyptians, barred QOR: Pearson", *The Globe and Mail*, 20 novembre 1956, p. 1.

²⁷ Louis Saint-Laurent, *Débats*, 26 novembre 1956, 4/22, vol. I, p. 22.

²⁸ Clark Davey, "Objection by Nasser halts Maggie sailing", *The Globe and Mail*, 19 novembre 1956, p. 1. ("Maggie" était le surnom du porte-avions HMCS Magnificent).

imposées par le président Nasser étaient tout simplement inacceptables: "If this is how the UN force is to be set up, and to function, better we should back out of it. This country cannot, must not, take orders from a communist puppet."²⁹ Dans l'autre camp, *La Presse* soutenait que, pour le Canada, "il est d'intérêt secondaire que son apport prenne telle modalité particulière plutôt que telle autre. Les résultats sont ce qui compte le plus."³⁰

Le Canada a pu, dans une grande mesure, éviter cette humiliation car des unités administratives et de soutien logistique ont été rapidement dépêchées en Égypte. Mais le refus du QOR par les Égyptiens a terni les succès de Pearson à l'ONU. Les Canadiens ont rapidement découvert que le maintien de la paix avait aussi ses périls politiques, et n'était pas uniquement une opération militaire. Pour ce qui est de régiment QOR, il est resté campé sur les quais d'Halifax avant d'être renvoyé à sa base de Calgary pendant la deuxième semaine de décembre.

Les effets de la crise au Canada

Le succès de la politique étrangère canadienne pendant la crise a propulsé le Canada à l'apogée de son prestige international: le pays a pris place, selon l'éditorialiste du *Devoir*, "parmi les États vraiment indépendants, parmi les puissances moyennes qui se font écouter dans les conseils internationaux."³¹ Même le *Globe and Mail* a fini par se réjouir, de façon réservée il faut l'avouer, du succès obtenu par la FUNU à désamorcer la crise.³² Mais d'un

²⁹ "No!", éditorial, *The Globe and Mail*, 20 novembre 1956, p. 6.

³⁰ "La procédure suivie apparaît nécessaire en cas d'urgence", éditorial, *La Presse*, 21 novembre 1956, p. 4.

³¹ Pierre Vigeant, "Un drapeau distinctif n'est pas un luxe", éditorial, *Le Devoir*, 27 novembre 1956, p. 2.

³² "Plenty to talk about", éditorial, *The Globe and Mail*, 27 novembre 1956, p. 6.

autre côté, la crise de Suez a marqué un moment fondamental dans les relations entre le Canada et l'Angleterre. Pour reprendre les termes de Hillmer et Granatstein, cette crise a marqué la fin de facto de l'Empire britannique au Canada: "The response to Britain's call of 1899, 1914, and 1939 was history now, never to be seen again. The idea that Britain was an especially moral nation, and that Canada therefore owed it something, was ended at Suez."³³ De plus, la situation créée par le refus d'accepter le QOR a démontré que les liens avec l'Angleterre pouvaient être des obstacles à une action indépendante du Canada à l'ONU.

Le Parti libéral, au pouvoir depuis 1935, n'a pas gagné les élections du mois de juin 1957 malgré le prestige international obtenu par le Canada. Le Parti conservateur, sous la direction de son nouveau chef John G. Diefenbaker, attaqua avec succès les libéraux pendant la campagne électorale, tout en évitant de critiquer directement le concept de la force de maintien de la paix car des sondages démontraient que les Canadiens, en fin de compte, accordaient plus d'importance au succès de la FUNU qu'à l'humiliation subie par le QOR.³⁴ Par contre, les Conservateurs reprochaient vivement au gouvernement libéral d'avoir suivi la politique de Washington lors de cette crise. En plus d'avoir abandonné l'Angleterre et la France, le Canada, par ses actions à l'ONU, a rangé les deux "pays mères" dans la même catégorie que l'Union soviétique.³⁵ On peut affirmer que la politique étrangère et la FUNU ont finalement compté pour peu au moment des élections, car les libéraux les ont perdues malgré le succès de la FUNU dans la solution de la crise de Suez. Le gouvernement de Louis Saint-Laurent a été défait pour une panoplie de raisons et il est difficile de juger les effets de la politique étrangère sur les résultats de l'élection: abandonner la France et l'Angleterre

³³ Hillmer et Granatstein, *Empire to Umpire*, p. 226.

³⁴ *Ibid.*, p. 229.

³⁵ Taylor, Cox et Granatstein, *Peacekeeping*, p. 136.

lors de la crise de Suez semble n'avoir été qu'un "pêché" des libéraux parmi plusieurs d'autres.³⁶

Quelques mois plus tard, en octobre 1957, Lester B. Pearson était honoré du prix Nobel de la paix pour son travail à l'ONU et pour ses efforts lors de la crise de Suez. Les Canadiens, heureux, ont interprété cela comme un signe de maturité nouvellement acquise par leur pays.³⁷ Mais malheureusement pour les libéraux et leur nouveau chef Lester B. Pearson, même le prestige du prix Nobel n'a pas suffi à les ramener au pouvoir lors des élections de mars 1958. Les conservateurs ont réussi même à se faire élire avec un gouvernement très fortement majoritaire.

Le Canada a participé à la Force d'urgence grâce aux capacités techniques et à l'efficacité de ses forces armées, ainsi qu'en raison de son statut de pays occidental membre de l'OTAN. Avec les années, le public canadien semble avoir cru, pour des raisons encore difficiles à comprendre, que le pays avait participé à l'opération parce qu'il était un pays neutre. C'est ainsi, avec le succès de la FUNU, que le mythe du Canada en tant que soldat de la paix est né.

³⁶ *Ibid.*, p. 136-137.

³⁷ Lyon, "Canadian Diplomacy", p. 21.

CHAPITRE 4

LE CONGO 1960

En principe, la crise qui a suivi l'avènement de l'indépendance du Congo n'aurait pas dû susciter d'intérêt au Canada. Au début des années 1960, l'actualité internationale, et à plus forte raison les événements internes d'un pays africain, ne faisaient pas partie des préoccupations quotidiennes de la population canadienne.¹ Par contre, les Canadiens n'avaient pas encore oublié la position de prééminence du Canada à l'ONU lors de la crise de Suez quatre ans plus tôt. La population se rappelait encore le prix Nobel décerné à Lester B. Pearson en 1957. Ce souvenir aurait poussé, selon Granatstein, les Canadiens à demander que le Canada adopte une position de chef de file dans d'autres opérations de maintien de la paix de l'ONU.²

Le gouvernement conservateur de John G. Diefenbaker ne s'enthousiasmait guère pour une éventuelle participation canadienne à une opération de l'ONU au Congo. Cependant les quotidiens, se rendant compte de la position du gouvernement envers cette nouvelle opération, se sont joints au public

¹ J.L. Granatstein, "Canada and Peacekeeping: Image and Reality", *Canadian Forum*, vol LIV, no 643 (août 1974), p.16.

² Peyton V. Lyon, "The Evolution of Canadian Diplomacy since 1945", dans *De Mackenzie King à Pierre Trudeau: quarante ans de diplomatie canadienne / From Mackenzie King to Pierre Trudeau: Forty Years of Canadian Diplomacy*, dir. par Paul Painchaud, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 21.

afin de forcer la main d'Ottawa et de l'amener à participer à l'opération au Congo. Le métier de soldat de la paix a été perçu, par un grand nombre de Canadiens, comme le rôle que devait jouer le Canada à l'ONU.³

Le Congo belge

Après soixante-quinze ans de colonisation par la Belgique, le Congo belge (aujourd'hui le Zaïre) a accédé brusquement à l'indépendance le 30 juin 1960. Mais contrairement à ce que les colonisateurs anglais et français avaient fait dans leurs possessions, les Belges n'avaient pas formé d'élite indigène. Le Congo n'était donc pas prêt pour cet événement. Ni le gouvernement, ni l'armée n'étaient suffisamment africanisés: pendant les années précédant l'indépendance, les colonisateurs n'avaient pas formé de classe dirigeante ou de fonctionnaires capables d'assumer les responsabilités inhérentes à la gestion d'un pays.

Le 6 juillet 1960, soit moins d'une semaine après l'avènement de l'indépendance, les membres de la Force publique (l'armée congolaise) se sont révoltés. Et pour cause, car même après l'indépendance du pays, les officiers de cette force demeuraient des Belges. Donc, contrairement aux autres membres de la société, les simples soldats ne jouissaient pas des avantages liés à l'indépendance de leur pays. Durant la révolte, des citoyens belges, vivant au pays, ont été victimes de meurtres et de viols. La panique s'est alors répandue dans la population blanche et, malgré le nombre limité de victimes, les Belges se sont enfuis massivement du Congo. "Whether such a mass exodus was a reasoned response to a real danger or an instinctive reaction to a long-feared situation is exceedingly difficult to answer. Rumour, admittedly, played a significant role in spreading fear and panic among the white population."⁴

³ Granatstein, "Canada and Peacekeeping", p. 16.

⁴ Ram Chandra Pradhan, *The United Nations and the Congo Crisis*, New Delhi, Manas, 1975, p. 29.

Après cette date, les événements se sont succédé très rapidement. Dès le 10 juillet, la Belgique intervenait militairement dans le but de protéger la vie et la propriété des citoyens belges au Congo. Puis, le 11 juillet, Moïse Tshombé, président de la province du Katanga, déclarait l'indépendance de cette région du Congo. Il demandait, puis recevait, l'aide militaire de la Belgique. Voyant leur pays envahi par les troupes belges, leurs propres forces armées échapper à leur contrôle et leurs rivaux politiques se tailler des empires indépendants, le premier ministre Patrice Lumumba et le président Joseph Kasavubu ont lancé, le 12 juillet, un appel au secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, en faveur d'une intervention militaire dans le but d'expulser les forces belges.

Le 14 juillet 1960, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution autorisant le secrétaire général à prêter assistance aux forces de sécurité congolaises jusqu'au moment où elles pourraient assumer leurs responsabilités elles-mêmes. Le but initial était de rétablir la discipline dans l'armée qui allait ensuite elle-même rétablir l'intégrité et la souveraineté du Congo. La résolution adoptée appelait aussi pour la retraite des troupes belges du Congo. La force qui allait intervenir au Congo, qui a pris pour nom l'ONUC, était sans précédent: elle devait être sous la commande exclusive du secrétaire général et non de l'Assemblée générale, comme ce fut le cas pour la FUNU. De plus, Hammarskjöld était responsable uniquement devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Deux autres précédents ont aussi été établis: premièrement, l'ONU allait aider le Congo qui n'était pas alors un pays membre et, deuxièmement, l'ONU allait intervenir pour la première fois dans les affaires internes d'un pays.⁵

⁵ Alastair Taylor, David Cox et J.L. Granatstein, *Peacekeeping: International Challenge and Canadian Response*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1968, p. 151-152.

La Crise congolaise et le Canada

Pour l'éditorialiste du *Globe and Mail*, la responsabilité de ramener l'ordre au Congo revenait à l'ONU: "A strong body of opinion in the UN maintains that all colonies should become independent immediately, regardless whether they are ready for independence. Belgium bowed to this UN pressure when it granted self-government to the Congo. The chaos which has resulted is for the UN to straighten out."⁶

Howard Green, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonça le même jour, à la Chambre des communes, que le gouvernement surveillait de près les événements au Congo car 247 Canadiens y vivaient. Mais il avoua qu'aucune action n'avait été entreprise pour protéger la vie et la propriété de ces Canadiens.⁷ Le lendemain, le 13 juillet, les États-Unis ont rejeté une demande de la part du premier ministre Lumumba pour l'envoi au Congo de trois mille soldats américains en vue d'en expulser les Belges. Selon le président américain Dwight D. Eisenhower, les grands pays occidentaux ne devaient pas envoyer de troupes au Congo pour éviter de créer de nouvelles tensions raciales.

Au Canada, le gouvernement Diefenbaker était prêt à fournir des troupes pour rétablir l'ordre au Congo, mais uniquement dans le cadre d'une opération sous l'autorité de l'ONU. Le gouvernement voulait aussi au préalable considérer d'autres démarches "moins dramatiques." Diefenbaker était du même avis que le président américain: il a indiqué que seules des troupes de pays africains devaient se mêler de cette situation en Afrique. L'aide que pouvait offrir le Canada dépendait de la nature des demandes

⁶ "Where are the UN police?" éditorial, *The Globe and Mail*, 12 juillet 1960, p. 6.

⁷ Howard C. Green, *Débats de la Chambre des communes*, 11 juillet 1960, 3e Session, 24e Législature (désormais 3/24), vol. VI, p. 6278-79.

faites par l'ONU et rien n'était prévu "pour le moment".⁸ Il est intéressant de noter que le gouvernement d'Ottawa a indiqué qu'il espérait qu'aucune demande ne viendrait de l'ONU pour son bataillon d'infanterie désigné et entraîné pour les opérations de maintien de la paix.⁹ Le titre d'un article de *La Presse* paru le 13 juillet, et sans doute inspiré par les commentaires du ministre Green deux jours plus tôt, était révélateur de l'humeur du gouvernement à ce moment: "Le Canada ne tient pas à se mêler des troubles congolais."¹⁰

Au matin du 14 juillet 1960, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté sa résolution d'intervenir au Congo: Hammarskjöld espérait que le gros des troupes allaient venir des pays africains, pour éviter de compliquer la situation en risquant de provoquer des tensions raciales. Dès les débuts de l'ONUC, le *Globe and Mail* prenait position en faveur d'une participation canadienne à l'ONUC:

"What the Congo upheaval requires is a pacifying force sponsored by and drawn from nations that clearly have no axe to grind in Africa, no interest save that of protecting human lives, black and white. Canada is such a nation; it should immediately take the lead at the UN in organizing an independent, multi-national, multi-racial police force for service in the Congo. [...] If Canada stands for peace, this is Canada's business. As the darkness gathers in Africa, Canada should not be waiting to find out what, if anything, is expected of it by Mr. Hammarskjöld. Canada should be stating clearly its will and wish to join other peaceful nations in going to Africa and restoring peace."¹¹

⁸ John G. Diefenbaker, *Débats*, 13 juillet 1960, 3/24, vol. VI, p. 6444.

⁹ "Canada to aid Congo only if UN in charge", *The Globe and Mail*, 13 juillet 1960, p. 1. (L'unité en question était le 2e bataillon du Régiment Royal Canadien.)

¹⁰ "Le Canada ne tient pas à se mêler des troubles congolais", *La Presse*, 13 juillet 1960, p. 1.

¹¹ "Canada's defence duty", éditorial, *The Globe and Mail*, 14 juillet 1960, p. 6.

Par contre, l'éditorialiste de *La Presse* a soutenu la même position que Diefenbaker, c'est-à-dire que seuls les pays du bloc afro-asiatique devaient envoyer des troupes au Congo.¹² Ce fut le seul éditorial dans lequel ce quotidien prenait position sur la question de l'envoi d'un contingent canadien au Congo. Il est difficile d'expliquer ce silence, mais il est possible que les événements dans ce pays africain n'intéressaient tout simplement pas les Canadiens français.

Les Nations Unies demandent l'aide du Canada

L'ONUC allait être une opération militaire dans un État largement francophone. Par conséquent, des signaleurs bilingues (troupes spécialisées dans les communications) étaient particulièrement requis et l'ONU a demandé une contribution canadienne pour cette opération. Mais à cette époque, l'armée canadienne considérait que son rôle principal était de se préparer à combattre les forces soviétiques en Europe centrale. Il était encore moins évident que le Canada participe à cette opération dans une période de nouvelles restrictions budgétaires, où les opérations de maintien de la paix étaient considérées comme une saignée de ressources spécialisées et une distraction du rôle principal de l'Armée canadienne. De plus, l'armée avait trop peu de signaleurs bilingues disponibles: le nombre d'officiers entraînés dépassait les demandes venant de la part des unités assignées à l'OTAN, au FUNU, et aux autres activités de défense habituelles de l'armée.¹³ Le haut commandant de l'Armée canadienne a par conséquent suggéré au gouvernement Diefenbaker de refuser poliment la demande du Secrétaire général Hammarskjöld.¹⁴

¹² Marius Girard, "Pas de néo-colonialisme!" éditorial, *La Presse*, 14 juillet 1960, p. 4.

¹³ Taylor, Cox et Granatstein, *Peacekeeping*, p. 155.

¹⁴ J.L. Granatstein et David Jay Bercuson, *War and Peacekeeping: From South Africa to the Gulf - Canada's Limited Wars*, Key Porter Books, Toronto, 1991, p. 217.

Par contre, des avions de transport de l'Aviation royale canadienne et des officiers d'état-major étaient disponibles pour servir dans l'ONUC. Le 14 juillet, le premier ministre Diefenbaker a suivi les conseils de l'armée et a annoncé à la Chambre des communes que deux officiers bilingues seraient détachés d'une mission de l'ONU en Palestine, l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)¹⁵, et que des avions de transport allaient être mis en disponibilité pour l'opération au Congo: "Le gouvernement répond favorablement à des demandes de cet ordre par ce qu'il est d'avis que c'est là l'apport le plus utile que le Canada puisse faire, dans la situation présente. Si d'autres demandes du même genre sont soumises, elles seront examinées avec soin."¹⁶

À Ottawa, il n'y avait pas d'enthousiasme évident pour participer à l'ONUC. Même le chef de l'opposition libérale, Lester B. Pearson, a démontré peu d'enthousiasme pour cette idée. À la Chambre des communes, il a simplement dit qu'il espérait que l'ONU soit mise au courant qu'un bataillon entraîné pour servir dans les opérations de maintien de la paix était disponible et prêt pour un départ immédiat. Il n'a toutefois pas poussé le gouvernement Diefenbaker à prendre d'autres mesures.¹⁷ Néanmoins, le 18 juillet, le gouvernement a expédié par avion des réserves de lait en poudre et des conserves de porc pour aider à lutter contre la famine au Congo.

Cependant, les problèmes rencontrés dépassaient même les prévisions de l'ONUC et, en toute nécessité, il fallait augmenter rapidement l'envergure de l'opération. La manchette du *Globe and Mail* du 20 juillet indiquait clairement et simplement les besoins de l'ONU: "UN wants more

¹⁵ L'ONUST a été créé en 1949 pour surveiller le cessez-le-feu intervenu en 1948 entre Israël et ses voisins arabes, et l'application des accords ultérieurs d'armistice et de paix.

¹⁶ John G. Diefenbaker, *Débats*, 14 juillet 1960, 3/24, vol. VI, p. 6541.

¹⁷ Lester B. Pearson, *Débats*, 14 juillet 1960, 3/24, vol. VI, p. 6542.

Canadians.” Les Nations Unies voulaient en effet une plus grande contribution canadienne, d'autres officiers d'état-major, des réserves de nourriture et des avions de transport. De plus, dans les bureaux de l'organisation à New York, des rumeurs couraient à l'effet que d'autres signaleurs allaient être demandés. Le gouvernement n'a pas répondu immédiatement aux demandes de Hammarskjold, et n'a pas non plus cherché à justifier auprès du public canadien le retard à répondre.

Mécontente, la presse a perçu ces hésitations comme un refus de la part du Canada d'aider l'ONU.¹⁸ Un éditorial du *Globe and Mail* demandait au gouvernement canadien pourquoi le pays n'était pas plus représenté à l'ONUC. Le Canada n'était pas un membre permanent du Conseil de sécurité, il n'avait pas d'intérêts particuliers dans la dispute au Congo, ni de passé colonialiste, mais il avait un grand nombre d'officiers bilingues et même un bataillon préparé pour servir l'ONU. Alors pourquoi le gouvernement se satisfaisait-il d'une contribution si maigre?

“Has Canada fallen back so far from the position it took in the UN four years ago, the position which brought the Middle East UNEF into being, the position which won Canada's then Foreign Minister the Nobel Peace prize? [...] Canada should be as intimately associated with the UN effort in Africa as Canada was, four years ago, with the UN effort in the Middle East. It is, among other things, a question of honor.”¹⁹

L'opération au Congo prenait une ampleur croissante et, dans une entrevue, le Secrétaire général Hammarskjold a soutenu que l'avenir de l'ONU, voir même celui de l'Afrique, était intimement lié au succès de l'opération au Congo. Il a aussi ajouté que, finalement, c'était l'avenir du monde qui pouvait être en jeu.²⁰

¹⁸ Granatstein et Bercuson, *War and Peacekeeping*, p. 217.

¹⁹ “Waiting on Conscription”, éditorial, *The Globe and Mail*, 20 juillet 1960, p. 6.

²⁰ “Premier postpones N.Y. visit”, *The Globe and Mail*, 21 juillet 1960, p. 1.

Sans donner une réponse officielle, le gouvernement a confirmé, le 23 juillet 1960, qu'une demande lui était parvenue de la part de l'ONU pour l'envoi d'une centaine de signaleurs. Le gouvernement a retardé sa réponse car, à son avis, il était difficile de comprendre précisément les besoins de l'ONUC: la demande d'assistance a été formulée vaguement et nécessitait une clarification. Vu la difficulté de trouver un si grand nombre d'officiers formés, le gouvernement a simplement confirmé qu'une requête est venue de l'ONU, mais aucun détail n'a été fourni, que ce soit sur le nombre exact de soldats impliqués ou sur leur date de départ. Malgré ces inconnus, le *Montreal Star* a néanmoins félicité le gouvernement d'avoir accepté d'aider l'ONU car, selon l'éditorialiste, le Canada ne pouvait rejeter cette coopération.²¹

Après avoir étudié différentes possibilités pendant cinq jours, le gouvernement a annoncé, le 28 juillet, qu'il autoriserait l'envoi de 500 hommes au Congo, incluant un déploiement de signaleurs de 200 hommes. Le 30 juillet, Diefenbaker a annoncé que le contingent était prêt à quitter le Canada et qu'une résolution à cet effet était inscrite à l'ordre du jour du Parlement. Pour ce qui était du temps nécessaire pour répondre aux demandes de l'ONU, le premier ministre a expliqué que des "consultations étaient nécessaires si nous voulions bien nous assurer du détail des exigences du commandant [de l'ONUC] et les rattacher au matériel et au personnel dont nous pouvions disposer."²²

²¹ "A Canadian force goes to the Congo", éditorial, *The Montreal Star*, 26 juillet 1960, p. 6.

²² John G. Diefenbaker, *Débats*, 30 juillet 1960, 3/24, vol. VII, p. 7571.

La réponse du gouvernement

Le 2 août 1960, la Chambre des communes votait la résolution à l'unanimité.²³ Ce fut là un contraste marquant avec les débuts de la FUNU quatre ans plus tôt. Lors de la séance de questions, le gouvernement a eu droit à des interrogations sur ses hésitations à répondre aux demandes de l'ONU,²⁴ mais il s'est défendu en expliquant qu'il était difficile de déterminer exactement le type de signaleurs demandé.²⁵ L'éditorialiste du *Devoir*, qui n'avait pas encore pris position sur le rôle que devait jouer le Canada, a finalement écrit le 5 août: "Il est excellent que le Canada y participe [...]. Le Canada, invité, doit y jouer son rôle: seule peut paraître discutable l'ampleur de sa participation."²⁶ Le premier groupe de signaleurs a finalement quitté le Canada le 9 août 1960.

L'opération au Congo allait devenir, plus tard, une véritable guerre entre les forces onusiennes et des mercenaires et d'autres groupes à la solde de l'État du Katanga. L'ONUC a été très coûteuse comme opération, et a amené l'ONU au bord de la faillite. Les dernières troupes canadiennes ont quitté le Congo à la fin de l'opération au mois de juin 1964.

Le gouvernement n'avait démontré aucun enthousiasme initial à l'idée de participer à l'opération au Congo. Mais c'est le public canadien qui, autrefois très modeste dans ses attentes envers les affaires internationales, était maintenant devenu très exigeant.²⁷ Aussitôt que le public a appris les

²³ Proposé par le Premier ministre. Voir John G. Diefenbaker, *Débats*, 1 août 1960, 3/24, vol. VII, p. 7640.

²⁴ Herbert Herridge, *Débats*, 1 août 1960, 3/24, vol. VII, p. 7651.

²⁵ George Pearkes, *Débats*, 1 août 1960, 3/24, vol. VII, p. 7653.

²⁶ André Laurendeau, "Les Nations Unies au Congo", éditorial, *Le Devoir*, 5 août 1960, p. 4.

²⁷ Lyon, "Canadian Diplomacy", p. 29.

hésitations du gouvernement à répondre aux demandes de l'ONU, les éditorialistes se sont mis à critiquer. Le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de jouer le rôle que les Canadiens attendaient de leur pays. Comme le prétendent Taylor et al., "the pressure of public opinion, when combined with the real need for Canadian signallers, was enough to force the government to abandon its reluctance."²⁸ Les Canadiens "clearly expected that their government would be eager and willing to assist the United Nations with any new peacekeeping forces. Peacekeeping was the Canadian role, and the Canadian people demanded the right to play it. The national self-image required it."²⁹

Les hésitations et critiques exprimées contre le gouvernement au début de la FUNU avaient presque complètement disparu quatre ans plus tard. Selon l'éditorialiste du *Globe and Mail* (celui qui, quelques années plus tôt, tournait en dérision les efforts du gouvernement à résoudre la crise de Suez), le pays avait une réputation internationale et les Canadiens se devaient de la mériter: "Canadian troops, Canadian teachers, Canadian technicians, should see - and be seen by - the world. It is not the Congolese alone who regard us as 'honest and sincere people'. We have the reputation everywhere; especially perhaps, in the newly emerging nations. Let us not rest upon the compliment, but get out and earn it."³⁰

²⁸ Taylor, Cox et Granatstein, *Peacekeeping*, p. 164.

²⁹ Granatstein, "Canada and Peacekeeping", p. 16.

³⁰ "They look to Canada", éditorial, *The Globe and Mail*, 2 août 1960, p. 6.

CHAPITRE 5

SUEZ 1967

En 1964 Paul Hellyer, le ministre de la Défense nationale dans le gouvernement de Lester B. Pearson, a entrepris de réorganiser globalement les forces militaires du Canada.¹ Le Livre blanc sur la Défense, publié en 1964, soulignait l'importance que le gouvernement libéral attachait à ses responsabilités à l'égard du maintien de la paix, ainsi que la nécessité d'intégrer la politique étrangère à celle de la défense.

L'armée était alors organisée sur des bases conventionnelles pour faire face aux forces soviétiques en Europe et ses besoins matériels étaient dictés par les exigences de l'OTAN. Hellyer voulait transformer les structures des forces armées en unifiant les trois branches, à savoir l'aviation, la marine et l'armée, pour leur donner une organisation et une autonomie fonctionnelles. Avec les économies réalisées, il prévoyait ensuite dégager les fonds nécessaires pour un rééquipement moderne. L'armée allait devenir une force mobile capable de répondre aux besoins du gouvernement et prête à servir l'alliance atlantique et les Nations Unies. Bien que le Livre Blanc n'indiquait pas que le maintien de la paix était la première raison d'être de la politique de défense, son importance était incontestable dans la tentative

¹ La loi sur l'unification des Forces armées canadiennes est officiellement entrée en vigueur le 1er avril 1968.

d'intégrer les unités désignées pour ces opérations dans la structure globale de la défense canadienne.²

Le gouvernement invoquait la participation canadienne au maintien de la paix pour mieux justifier l'unification des forces armées. Selon Granatstein, entre les années 1956 et 1967, "peacekeeping fostered the Canadian sense of self-importance."³ De plus, le maintien de la paix s'accordait, pour reprendre les termes de Don Jamieson, avec le "tempérament national" des Canadiens: "Le rôle du conciliateur n'est jamais facile. Mais je suis convaincu, et la plupart des députés le sont aussi sans doute, que c'est un rôle qui convient au Canada et, ce qui importe encore plus, que c'est un rôle qui répond à notre tempérament national. Je suis certain que la plupart des Canadiens appuient les politiques que nous suivons dans ce domaine difficile."⁴

Prélude à la guerre: le retrait de la FUNU

Au début de 1967, Israël se trouvait entouré par une coalition d'ennemis (l'Égypte à l'ouest, la Jordanie à l'est et la Syrie au nord) dont le but déclaré était la destruction de l'État d'Israël. La péninsule égyptienne du Sinaï était alors une zone démilitarisée, un territoire tampon sous le contrôle de l'ONU depuis 1956 par l'intermédiaire de la FUNU. Le commandant de la FUNU a reçu, le 16 mai 1967, une demande du chef d'état-major de la République Arabe Unie (RAU) de retirer la Force de la zone frontalière Égypte/Israël. Le lendemain, l'armée de la RAU est entrée dans la zone contrôlée par la Force et a occupé des postes d'observation.

² Alastair Taylor, David Cox et J.L. Granatstein, *Peacekeeping: International Challenge and Canadian Response*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1968, p. 49.

³ J.L. Granatstein, "Canada and Peacekeeping: Image and Reality", *Canadian Forum*, vol LIV, no 643 (août 1974), p.16.

⁴ Don Jamieson, *Débats de la Chambre des communes*, 9 mai 1967, 2e Session, 27e Législature (désormais 2/27), vol. I, p. 24-25.

La réponse du secrétaire général des Nations Unies, U Thant, à cette demande était simple: si les Égyptiens le demandaient, la FUNU quitterait. Aussi, le 18 mai, l'Égypte a demandé formellement à U Thant de retirer la force du territoire égyptien. Il s'est soumis presque immédiatement aux demandes du président Nasser, sans référer la question à l'Assemblée générale ni au Conseil de sécurité. Bien que la FUNU ne pouvait pas légalement demeurer en territoire égyptien sans l'approbation du gouvernement de l'Égypte, U Thant a été fortement critiqué par plusieurs des pays membres de l'ONU. Ces pays prétendaient que ses actions risquaient d'augmenter la tension au Moyen-Orient, de saper la crédibilité de l'ONU en tant qu'organisme de maintien de la paix et aussi de diminuer le statut du Secrétaire général.⁵

Au Canada, le gouvernement Pearson a aussi reproché à U Thant d'avoir pris une décision rapide, sans consultation, sans négociation et sans avoir exercé des pressions diplomatiques sur l'Égypte.⁶ Le président Nasser tenait en effet au retrait des FUNU pour pouvoir combattre effectivement Israël.⁷ Le lendemain, le 19 mai, la FUNU a amorcé son retrait. Étant donné qu'il s'occupait des services de support (les services médicaux et dentaires, les communications et le transport) le contingent canadien devait être parmi les derniers évacués de l'Égypte.

Il était difficile pour les Canadiens de croire que la FUNU allait définitivement être obligée de quitter l'Égypte. Dans le *Globe and Mail* du 18 mai 1967, on pouvait lire que des sources bien informées d'Ottawa étaient d'avis que la FUNU n'allait pas bouger.⁸ Le lendemain, l'éditorialiste de ce

⁵ Clyde Sanger, "Ambassadors urge U Thant to call Security Council meeting on Middle East", *The Globe and Mail*, 20 mai 1967, p. 11.

⁶ Paul Martin, *Débats*, 18 mai 1967, 2/27, vol. I, p. 342.

⁷ Arthur Lall, *The UN and the Middle East Crisis, 1967*, New York et Londres, Columbia University Press, 1968, p. 19.

⁸ "No Comment: Martin", *The Globe and Mail*, 18 mai 1967, p. 1.

même quotidien a laissé entendre que la demande du président Nasser était simplement une supercherie qui visait à assurer les autres États arabes de son appui à la cause palestinienne, et aussi à attirer l'attention du monde sur le problème des Palestiniens.⁹ Mais la Force avait déjà officiellement reçu l'ordre de cesser toute activité et de quitter le territoire égyptien. La crise au Moyen-Orient s'est révélée ne pas être une supercherie lorsque la marine égyptienne a rétabli, le 23 mai, un blocus sur le détroit de Tiran dans le golfe d'Aqaba, privant ainsi Israël de ses approvisionnements en pétrole. À partir de ce moment, la guerre était inévitable. Un drame se jouait et, selon l'éditorialiste de *La Presse*, le Canada ne semblait pas savoir de quel côté porter ses efforts pour trouver une solution à cette crise.¹⁰

Paul Martin, le ministre des Affaires extérieures, a essayé sans succès de sauver la Force en faisant une proposition informelle à Israël pour déplacer temporairement la FUNU de l'Égypte vers son territoire.¹¹ Quelques jours plus tard à l'ONU, le Canada, en collaboration avec d'autres pays membres, a essayé de donner une nouvelle vie à l'ONUST qui pouvait, avec du temps et des renforts, remplacer la FUNU. Mais les États membres de l'ONU étaient peu intéressés à prendre une position ferme à l'égard de l'Égypte. Un diplomate canadien, qui désirait rester anonyme, a remarqué que ce manque d'intérêt pour une situation de crise lui rappelait la mort de la Société des Nations avant l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale.¹² Beaucoup

⁹ "The Middle East crisis: worst since Suez", éditorial, *The Globe and Mail*, 19 mai 1967, p. 6.

¹⁰ Cyrille Felteau, "Une journée nationale dramatique", éditorial, *La Presse*, 24 mai 1967, p. 4.

¹¹ "Israel has consistently opposed the stationing of the force on its soil. In any case [Israeli] officials said, an action of this kind would need a new UN resolution". Michael Gillian, "Canada wants meeting of UN on withdrawal", *The Globe and Mail*, 19 mai 1967, p. 1.

¹² Anthony Westell, "U.S. may guarantee Aqaba passage for Israelis: like the death of the League of Nations", *The Globe and Mail*, 22 mai 1967, p. 1.

de Canadiens percevaient le retrait comme un dur coup pour le premier ministre Pearson, qui avait participé à la création de la Force en 1956.¹³ La FUNU avait toujours été considérée comme un triomphe de la diplomatie canadienne, et le retrait a provoqué inévitablement une crise de confiance à Ottawa puisqu'une des principales bases de la politique étrangère venait d'être mise en péril. Malgré tout, selon l'éditorialiste du *Globe and Mail*, il y avait encore raison de demeurer optimiste:

"With its extensive military and diplomatic experience from past United Nations operations, Canada can still make a considerable contribution in the evolution of what must eventually become a world police force. More than adherence to any military alliance, this is a role which is attractive to most Canadians and which may even help to generate a deeper sense of national purpose and unity."¹⁴

La Presse, de son côté, partageait sensiblement la même opinion:

"Visiblement, le retrait de la [FUNU] a pris notre diplomatie par surprise. [...] Quant à M. Martin, il croit que le retrait de la [FUNU] au Moyen Orient ne signifie pas la fin des opérations de paix. Mais la disparition soudaine de ce tampon entre des États ennemis modifie radicalement la situation et les rapports de forces. Elle oblige les pays concernés à inventer des moyens nouveaux afin d'éviter le pire."¹⁵

L'expulsion du contingent canadien.

Rassemblé à Camp Rafah près de la frontière israélienne, le contingent canadien devait quitter l'Égypte au début du mois de juin, mais le 27 mai, le

¹³ *La Presse*, 29 mai 1967, p. 1. Voir aussi Michael Gillian, "Canada wants meeting of UN on withdrawal", *The Globe and Mail*, 19 mai 1967, p. 1.

¹⁴ "The peacekeepers step back but remain our best hope", éditorial, *The Globe and Mail*, 22 mai 1967, p. 6.

¹⁵ Cyrille Felteau, "Une journée nationale dramatique", éditorial, *La Presse*, 24 mai 1967, p. 4.

président Nasser a exigé du Secrétaire général le retrait et le départ des forces canadiennes dans un délai de 48 heures. Encore une fois, U Thant a consenti à cette demande sans véritable opposition. La veille, le premier ministre Pearson et le président américain, Lyndon B. Johnson, avaient discuté de l'importance de maintenir le droit de passage et l'accès libre au golfe d'Aqaba. Par conséquent, l'Égypte a accusé le Canada et ses représentants de manifester de l'inimitié envers les États arabes et de prendre la part d'Israël dans cette situation tendue.

La manchette de *La Presse* du 29 mai se lisait comme suit: "Pearson devient la cible des attaques de Nasser." C'est ainsi qu'entre le 28 et le 30 mai, les troupes canadiennes, qui devaient être les dernières à quitter la région, ont évacué leur base à El-Arish, en laissant derrière eux presque tout leur équipement lourd. Pendant la période d'évacuation, le gouvernement et les partis d'opposition ont modéré les débats à la Chambre des communes pour éviter toute remarque qui pourrait envenimer les relations du Canada avec l'Égypte et, par conséquent, mettre en danger la sécurité des troupes canadiennes.¹⁶ Malgré toutes les questions concernant les efforts du gouvernement pour sauver la Force et garantir la sécurité des troupes, les accès de colère contre le gouvernement égyptien et U Thant, le Parlement canadien était impuissant face aux événements qui se déroulaient à Suez et à New York.

La réaction publique en était une d'humiliation. Une caricature politique publiée le 1er juin dans *La Presse* a exprimé ce que sans doute bien des Canadiens avaient ressenti: des soldats canadiens débarquent d'un avion sur lequel est écrit "Vive Nasser" et "Canadians Go Home". Le premier soldat à descendre salue deux officiers et annonce: "Opération "départ d'urgence" accomplie, mon commandant." Les soldats sont nus, sauf pour leurs casques bleus.¹⁷

¹⁶ Anthony Westell, "Crisis debate waits for end of evacuation", *The Globe and Mail*, 30 mai 1967, p. 1.

¹⁷ *La Presse*, 1er juin 1967, p. 2.

Les débats à la Chambre des communes ont repris lorsque l'évacuation a été complétée. Le gouvernement libéral a saisi l'occasion pour défendre sa politique étrangère dont la pierre angulaire était le maintien de la paix. Pour Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, l'expulsion des Canadiens était déraisonnable et fondée sur des allégations insoutenables. Et, soulignait-il, ce n'était pas une humiliation pour le Canada: "Ce n'est pas à cause d'une faiblesse quelconque de la politique étrangère du Canada que cela a pu arriver. [...] Nous n'avons jamais prétendu être les gardiens de la paix au monde, malgré toute l'expérience que nous avons acquise dans ce domaine. Notre pays a ses propres vues. Nous avons nos propres intérêts et notre politique à nous à sauvegarder avant tout."¹⁸ Paul Hellyer, ministre de la Défense, a continué dans le même sens:

"À cet égard, j'aimerais souligner la réussite - non l'échec - des soldats et aviateurs canadiens à Gaza. Le maintien de la paix dans une région comme celle-là pendant plus de dix ans est tout un exploit [...] Tous ces hommes peuvent être fiers d'eux-mêmes. La faute n'en est pas à la force de maintien de la paix, pas du tout. Le tort est de n'avoir pas réussi à résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques qui ont rendu la force de maintien de la paix nécessaire en premier lieu."¹⁹

De l'autre côté de la Chambre, l'opposition conservatrice dirigée par John Diefenbaker a déploré la perte de prestige du pays lors des événements entourant l'expulsion de la FUNU:

"On ne nous considère plus comme une nation sans intérêt politique et sans impartialité sur les principes. Il faudra longtemps au Canada pour retrouver le respect et la considération des races africaines et asiatiques. Comme je vois l'avenir, à moins d'un changement profond dans leurs sentiments, le Canada ne pourra fournir une contribution tangible au maintien de la paix."²⁰

¹⁸ Paul Martin, *Débats*, 8 juin 1967, 2/27, vol. II, p. 1319-20.

¹⁹ Paul Hellyer, *Débats*, 22 juin 1967, 2/27, vol. II, p. 1815.

²⁰ John G. Diefenbaker, *Débats*, 8 juin 1967, 2/27, vol. II, p. 1300.

La Presse soutenait que l'ordre de Nasser était "un soufflet retentissant" pour le Canada, mais c'était un ordre qui ne pouvait être refusé. De plus, c'était le temps de remettre en question la politique étrangère: "Le rôle d'arrangeur de situations désespérées, assumé si souvent de gaieté de coeur par Ottawa, devient de plus en plus difficile à tenir. Or, le Canada, malgré toutes ses bonnes intentions tant de fois proclamées, commence à agacer. Ses plus proches alliés eux-mêmes pensent qu'il pousse un peu loin la manie de jouer les policiers débonnaires à tous les coins du globe."²¹

Les séquelles de l'expulsion

Tel que prévu, la guerre éclatait le matin du 5 juin par des attaques aériennes d'Israël sur les aérodromes de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie, puis de l'Iraq. Cette troisième guerre israélo-arabe s'est terminée six jours plus tard (d'où le nom "guerre de six jours") avec une écrasante victoire d'Israël sur ses ennemis. Les derniers contingents de la FUNU n'étaient pas encore évacués et se sont enfuis des zones de combat en subissant des pertes de matériel, des morts et des blessés. Seul le contingent canadien avait été complètement évacué de l'Égypte avant le début des hostilités. Les critiques des actions prises par U Thant ont été suffisamment fortes et insistantes pour que le Secrétaire général ait senti la nécessité d'émettre un mémorandum de 3500 mots défendant ses actions et ce, même après avoir justifié ses décisions dans ses rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.²² Pour l'ONU, l'expulsion de la Force était une défaite dont elle ne s'est pas remise avant la fin de la guerre froide plus de vingt ans plus tard, et durant cette période, seulement six autres opérations ont été mises sur pied. Il a fallu attendre 1973 et la fin de la guerre du Yom Kippour pour voir l'ONU mettre

²¹ Guy Cormier, "D'El-Arish à Trenton", éditorial, *La Presse*, 30 mai 1967, p. 4.

²² "Withdrawal of UNEF unavoidable: Thant", *The Globe and Mail*, 5 juin 1967, p. 9.

sur pied une nouvelle opération de maintien de la paix. Cette opération se déroulait, ironiquement, au même endroit et s'appelait même la FUNU II.

Au Canada, le maintien de la paix n'a jamais réussi à retrouver l'appui qu'il avait obtenu pendant la décennie de l'existence de la FUNU: les Canadiens ont perdu leurs illusions concernant ces opérations. En raison de l'humiliation subie par le Canada, il y a eu une réaction marquée contre l'ONU et même contre la maintien de la paix en général, du moins pour quelque temps. Après 1967, les Canadiens ont éprouvé une désillusion, et ont commencé à questionner ces opérations qui paraissaient futiles: le maintien de la paix sans progrès vers la résolution des conflits avait peu de valeur car les combats n'étaient que temporairement suspendus.²³ L'ONU, ainsi que la paix mondiale, n'a rien gagné en acceptant les demandes de Nasser.

L'expulsion a profondément affecté l'opinion publique canadienne, mais n'a pas changé ou influencé l'équilibre politique au pays. En ce qui a trait à la politique de défense du Canada, la défense de la souveraineté et le maintien de l'ordre public sont devenus, après 1967, tel que nous le verrons dans le prochain chapitre, plus importants que le maintien de la paix. Reléguée plus bas dans la liste des priorités, la participation aux opérations de maintien de la paix n'a toutefois pas complètement disparu car, pour le gouvernement libéral, l'existence d'une organisation internationale était nécessaire: l'ONU offrait encore le meilleur espoir pour intervenir de manière pacifique dans certaines situations où la paix était menacée.²⁴

L'expulsion de la FUNU a provoqué plusieurs critiques à l'égard de l'approche d'Ottawa dans le domaine du maintien de la paix. Il était bête et arrogant pour les Canadiens, disait-on en Chambre, de croire qu'ils pouvaient résoudre à des milliers de milles de distance des questions que d'autres peuples étaient incapables de résoudre par eux-mêmes sur une

²³ Granatstein, "Canada and Peacekeeping", p. 19.

²⁴ Paul Hellyer, *Débats*, 22 juin 1967, 2/27, vol. II, p. 1815.

longue période de leur histoire.²⁵ De vieux mécontentements envers la participation canadienne ont remonté à surface et ont été utilisés contre l'idée d'un engagement permanent dans les opérations de l'ONU. Malgré la déception et le déshonneur ressentis, les Canadiens ont continué à participer à chaque nouvelle opération mise sur pied par l'ONU.

Dix ans après l'attribution du prix Nobel à Lester B. Pearson, le maintien de la paix était devenu une tradition ancrée dans les coutumes du Canada. Un changement a finalement eu lieu dans la politique extérieure du Canada après 1967, mais ce n'était pas une conséquence de l'expérience de la FUNU. Sous le gouvernement de Pierre E. Trudeau, arrivé au pouvoir en 1968, "the concept of nationalism through international responsibility that had motivated the foreign policy of St-Laurent and Pearson had been replaced by a foreign and defence policy of unabashed [Canadian] self interest." ²⁶

²⁵ John Matheson, *Débats*, 23 mai 1967, 2/27, vol. I, p. 505.

²⁶ Granatstein, "Canada and Peacekeeping", p. 16.

CHAPITRE 6

LE VIET-NAM 1973

Méconnue du public canadien, la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS) n'a pas été créée par l'ONU, mais elle figure tout de même dans la catégorie des opérations de maintien de la paix du Canada. Si elle retient notre attention, c'est que le gouvernement canadien y a participé malgré ses réticences, car c'était une obligation à laquelle le Canada ne pouvait échapper. Avant tout il est nécessaire de situer la Commission dans le contexte de la nouvelle politique étrangère inaugurée par le gouvernement libéral de Pierre Trudeau.

La politique étrangère du Canada a pris un tournant marqué avec l'arrivée au pouvoir en 1968 de Pierre Trudeau. Les Canadiens en sont venus à croire que leur pays était une puissance moyenne prototype. Le premier ministre Trudeau, de son côté, était insatisfait du contenu de la politique étrangère, ainsi que du processus qui la déterminait. Pour lui, "the impulse to play roles had become excessive in the determination of Canada's external policies."¹ Il en a demandé une révision complète dont les résultats ont été publiés deux ans plus tard dans un livre en six volumes: *La politique*

¹ Peyton V. Lyon, "The Evolution of Canadian Diplomacy since 1945", dans *De Mackenzie King à Pierre Trudeau: quarante ans de diplomatie canadienne / From Mackenzie King to Pierre Trudeau: Forty Years of Canadian Diplomacy*, dir. par Paul Painchaud, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 18.

*étrangère au service des Canadiens.*² L'orientation internationaliste, qui était la marque de commerce à l'époque des premiers ministres St-Laurent et Pearson, est demeurée "alors que l'aspect volontariste simplement altruiste a diminué pour laisser une plus grande place aux intérêts nationaux. Ceux-ci d'ailleurs ont toujours été présents dans la politique étrangère qui les a constamment servis, et la plus grande place qui leur fut faite à ce moment-là n'était en quelque sorte qu'une place plus évidente."³ Le document définissait donc les intérêts nationaux du pays selon le gouvernement Trudeau: la promotion de la croissance économique, la défense du territoire canadien, la protection de l'environnement et l'établissement de relations internationales pour faire contrepoids à la puissance politique et économique des États-Unis.⁴

Un des volumes, intitulé *La politique étrangère au service des Canadiens: les Nations Unies*, définit les objectifs du Canada à l'ONU. Les problèmes économiques, sociaux et légaux allaient maintenant devenir les préoccupations principales des délégués canadiens, et le Canada allait être guidé avant tout par son propre intérêt national.⁵ Le maintien de la paix venait en troisième position sur une liste de onze objectifs, derrière les contributions au développement économique et social et les efforts pour arrêter la course aux armements. Le document précise: "Quelle que soit la forme que prendront les opérations de maintien de la paix, l'expérience

² Mitchell Sharp (Secretary of State for External Affairs), *Foreign Policy for Canadians*, Ottawa, Queen's Printer, 1970.

³ Guy Gosselin, "Le Canada et les Nations Unies", dans *De Mackenzie King à Pierre Trudeau*, p. 176.

⁴ Kim Richard Nossal, "Political Leadership and Foreign Policy: Trudeau and Mulroney", dans *Prime Ministers & Premiers: Political Leadership and Public Policy in Canada*, dir. par Leslie Pal et David Taras, Scarborough, Prentice-Hall, 1988, p. 115.

⁵ Peter C. Dobell, *Canada in World Affairs 1971-1973*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1985, p. 224.

particulière qui a été celle du Canada serait encore utile. Il serait donc naturel, étant donné notre intérêt fondamental pour la paix et la sécurité, que nous participions activement aux négociations au sein des Nations Unies sur le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix."⁶

La politique de défense n'a pas échappé aux mêmes révisions et Donald MacDonald, ministre de la Défense nationale, a publié en août 1971 un Livre Blanc sur la défense nationale. Le document définissait une série d'objectifs cohérents pour les Forces armées canadiennes et établissait aussi un lien avec les nouvelles priorités de la politique extérieure. Enfin, la politique de défense devait aider à cimenter l'unité canadienne.⁷ Devenu la dernière priorité de défense du gouvernement Trudeau, le maintien de la paix venait loin derrière la protection de la souveraineté, la défense du territoire nord-américain (en collaboration avec les États-Unis) et l'accomplissement des devoirs du Canada envers l'OTAN. Un revirement de 180 degrés avec les positions exprimées dans le Livre blanc publié par Paul Hellyer en 1964, où le maintien de la paix venait en première position. En réalité, ces missions et ces opérations sont demeurées des activités importantes pour les Forces armées, quoique pratiquées avec plus de prudence.⁸ Le document prévoyait la possibilité d'une nouvelle opération au Viêt-nam:

"Indo-China and the Middle East are two areas where the establishment of some kind of peacekeeping or truce supervisory operation might form part of an eventual settlement. If asked to participate in such an operation, a major factor affecting the Government's decision would be the existence of realistic terms of reference. They would have to reflect a consensus by all parties on the

⁶ Mitchell Sharp (ministre des Affaires extérieures), *La politique étrangère aux service des Canadiens: Nations Unies*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1970, p. 16.

⁷ Norman Hillmer et J.L. Granatstein, *Empire to Umpire: Canada and the World to the 1990s*, Toronto, Copp Clark Longman, 1994, p. 286.

⁸ Gosselin, "Le Canada et les Nations Unies", p. 179.

purposes which the operation was intended to serve and the manner in which it was to discharge its responsibilities."⁹

Lorsqu'il a quitté la vie politique en 1984, Trudeau était revenu à son point de départ dans le domaine de la politique étrangère, c'est à dire telle que pratiquée par son prédécesseur le premier ministre Pearson. Malgré certains changements, il a passé ses longues années au pouvoir à ignorer, contredire ou renverser les principales idées de ce Livre blanc, incluant celles sur le maintien de la paix.¹⁰ Mais la présence du Canada au Viêt-nam a débuté bien avant l'arrivée de Trudeau au pouvoir et les changements dans la politique extérieure.

Le Canada et la guerre en Indochine

La présence militaire du Canada dans le conflit en Indochine a commencé après la défaite française à Dien Bien Phu en 1954. Trois Commissions internationales de sécurité et de contrôle (CISC) ont été créées en 1954 (pour le Cambodge, le Laos et le Viêt-nam) pour superviser et déclarer des violations au cessez-le-feu. En réalité elles n'avaient aucun pouvoir pour renforcer les accords de cessez-le-feu. La commission pour le Viêt-nam, malgré son inefficacité, allait continuer d'exister jusqu'en 1973 avant d'être remplacée par une nouvelle commission. En invoquant ses obligations envers ces Commissions, Ottawa a réussi à résister aux pressions de Washington pour l'envoi de troupes de combat au Viêt-nam:

"Les États-Unis sont engagés dans le conflit au Viêt-nam, mais non pas le Canada et nous avons exposé sans ambages que le Canada ne pourrait envisager de l'être sur le plan militaire, sauf pour participer aux opérations des Nations Unies en vue du maintien de la paix. [...] À cause de notre position, comme puissance moyenne, notre politique étrangère vise notamment à contribuer par tous les moyens au maintien de la paix internationale. Notre participation actuelle au

⁹ Donald Macdonald, *Defence in the 70's*, Ottawa, Queen's Printer, 1971, p. 13.

¹⁰ Nossal, "Political Leadership", p. 115.

maintien de la paix et le rôle constant que nous pouvons être appelés à jouer dans ce domaine, sont naturellement des facteurs qui influent sur notre politique vis-à-vis du conflit vietnamien.”¹¹

En 1972, les États-Unis ont décidé de se retirer de ce conflit car, malgré tous leurs efforts, une victoire décisive leur échappait toujours. La guerre était devenue un poids dévastateur pour les administrations successives ainsi que pour le trésor américain. Surtout, elle coûtait la vie à beaucoup de jeunes Américains, et le poids de l'opinion publique s'était tourné contre la présence américaine au Viet-nâm. De longues négociations à Paris ont abouti à la fin de 1972 à une entente sur le retrait des troupes américaines. Pour surveiller l'implantation de ces accords et vérifier l'échange des prisonniers, on a mis sur pied une nouvelle commission: la CICS, successeur de la CISC créée pour le Viêt-nam en 1954. Après quelques mois d'incertitude, Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures, a évoqué le 3 décembre 1972 la possibilité que le Canada puisse être un des quatre pays membres de la CICS.

Plusieurs raisons poussaient le gouvernement à participer à cette nouvelle Commission. Le Canada s'était engagé à aider le processus de retrait après avoir passé de nombreuses années à essayer d'ouvrir des voies de négociation entre les États-Unis et le Viêt-nam du Nord. Un refus de la part du Canada de participer pouvait indisposer l'administration Nixon et, par conséquent, susciter des représailles économiques. Selon Granatstein et Bothwell, les États-Unis n'ont fait aucune pression pour que le Canada participe à cette commission: Ottawa avait agi de façon entièrement volontaire. Et dans l'opinion des membres du gouvernement Trudeau, ainsi que la plupart des diplomates canadiens, les bénéfices de la fin de la présence américaine au Viêt-nam l'emportaient sur les faiblesses de la commission proposée.¹²

¹¹ Paul Martin, *Débats de la Chambre des communes*, 4 février 1966, 1e Session, 27 Législature, vol. I, p. 758.

¹² J.L. Granatstein et Robert Bothwell, *Pirouette: Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 57.

Ces pensées étaient bien présentes dans l'esprit des responsables politiques canadiens lorsqu'ils ont planifié la stratégie du Canada dans la CICS.¹³ Il fallait aussi prendre en considération la réputation du pays et éviter l'embarras d'être le seul des quatre pays invités à refuser d'y participer.¹⁴ Si les relations bilatérales avec les États-Unis avaient beaucoup de poids lors de la prise de décision, le gouvernement d'Ottawa demeurerait non moins conscient de la position générale du pays en tant que membre de la communauté internationale. Pour Robert Cameron, un officier canadien à la retraite, le Canada était en quelque sorte obligé d'y participer:

"We lost no opportunity to criticize [U.S. involvement in Vietnam]. We provided a haven for deserters and draft dodgers. At the height of its woes, we aggravated the U.S. Government's position in NATO in Europe by a unilateral 80 per cent cut in our own commitment. And all the while, we did very nicely on the sale of military requirements to U.S. industry. With this record, letting down the U.S. at this time might have very serious consequences for our nation. Moreover, we are trapped by our image in the world as objective and efficient peacekeepers."¹⁵

Dans son livre *Secrète alliance*, Victor Levant affirme que le gouvernement canadien a ressenti la nécessité de participer à la CICS, malgré ses réticences sur l'utilité de la commission. Un engagement partiel était donc la meilleure option:

¹³ Victor Levant, *Secrète alliance: Le Canada dans la guerre du Vietnam*, Lasalle (Québec), Hurtubise HMH, 1990, p. 257. Voir aussi "Prepare for peacekeeping", éditorial, *The Globe and Mail*, 16 décembre 1972, p. 6.

¹⁴ "The evidence accumulates in Vietnam", éditorial, *The Globe and Mail*, 5 mai 1973, p. 6.

¹⁵ Robert Cameron, "Canada is obligated to a peacekeeping force", *The Toronto Star*, 16 janvier 1973, p. 6.

“Le Canada s'engagerait pour une période limitée, donnant aux Américains le temps de se retirer du Viêt-nam. Interventions et déclarations de principe devaient donc servir deux buts contradictoires: préparer la voie à la participation et au retrait éventuel du Canada. Le Canada devait établir qu'il était disposé à servir, mais à contrecœur car les travaux de la commission lui paraissaient futiles. La nécessité de satisfaire aux deux volets de la décision fut le seul élément de cohérence de la politique canadienne après octobre 1972. Sharp et ses collègues rappelèrent souvent les conditions de l'engagement, pas pour qu'on s'y plie, mais pour justifier le retrait éventuel du Canada.”¹⁶

Au Parlement, le Parti conservateur détenait presque autant de sièges que le gouvernement libéral minoritaire de Trudeau, élu en octobre 1972. Plusieurs députés de l'opposition croyaient fermement au concept du maintien de la paix et étaient prêts à appuyer la participation du Canada dans la CICS aussi longtemps que nécessaire. Mais la guerre au Viêt-nam était un sujet hautement controversé, et donc beaucoup trop important pour ne pas en faire une question partisane.¹⁷ L'opposition conservatrice a donc décidé d'utiliser la nouvelle commission contre le gouvernement de Trudeau. Le porte-parole officiel de l'opposition, Claude Wagner, a déclaré que les officiers canadiens ne faisaient que vérifier si le cessez-le-feu était respecté, rien de plus que ce que de simples journalistes pouvaient faire. Il a aussi attaqué le gouvernement pour avoir envoyé des observateurs au Viêt-nam sans demander l'approbation du Parlement. La presse et même le gouvernement exprimaient un certain degré de scepticisme concernant l'efficacité de la CICS et ce, en raison des doutes entourant le respect du cessez-le-feu par les partis concernés.¹⁸

¹⁶ Levant, *Secrète alliance*, p. 244.

¹⁷ W.M. Dobell, "A 'Sow's Ear' in Vietnam", *International Journal*, vol. 29, no 3 (été 1974), p. 358.

¹⁸ "Canada faces Vietnam nutcracker", éditorial, *The Montreal Star*, 20 décembre 1972, p. A7.

La nécessité pour le Canada de voir ses conditions de participation acceptées au préalable constituait une seconde inquiétude, et le ministre Sharp a admis ses doutes au Parlement:

“Ce n'est un secret pour personne que nous avons des réserves sérieuses sur le rôle qu'on nous demande d'entreprendre. Avant de rendre une décision définitive, nous devons encore porter un jugement quant à la mesure où nos doutes auront été confirmés ou non par la réalité. Nous allons formuler ce jugement pendant la période initiale de notre participation et notre réponse complète à l'invitation sera donnée, avec toutes les réserves que nous pourrions juger nécessaires, avant la fin de la période de soixante jours.”¹⁹

Une caricature publiée dans *La Presse* du 26 janvier 1973 montrait des soldats canadiens marchant avec des feuilles d'oliviers dans la bouche. Cette caricature intitulée: “Les guerriers de la paix,” invoquait l'image du Canada et des Canadiens oeuvrant non pas pour la guerre mais pour la paix mondiale. Et selon l'éditorialiste de ce même quotidien: “En dépit des calomnies de ses détracteurs, le Canada conserve son image de conciliateur et de pacificateur, et c'est là un fait qui l'honore.”²⁰ Cette image était également reflétée dans le nom donné à la CICS par le ministère de la Défense: Opération Gallant.²¹ Le ministère de la Défense, toujours prêt à jouer son rôle de soldat de la paix, était en faveur d'une réponse positive à la demande américaine.²²

¹⁹ Mitchell Sharp, *Débats*, 24 janvier 1973, 1^{er} session, 29^e législature (désormais 1/29), vol. I, p. 596.

²⁰ Jean Pellerin, “Le rôle du Canada au Viêt-nam”, éditorial, *La Presse*, 26 janvier 1973, p. A4.

²¹ Fred Gaffen, *In the Eye of the Storm: A History of Canadian Peacekeeping*, Toronto, Deneau & Wayne, 1987, p. 196.

²² Levant, *Secrète alliance*, p. 244.

La CICS au Viêt-nam

Un communiqué de presse du ministre Sharp présentait les quatre conditions posées par le gouvernement Trudeau pour une participation canadienne à la CICS. Il fallait premièrement que l'organisation et les responsabilités de la Commission soient acceptées par tous les partis concernés. Deuxièmement, une autorité internationale devait être nommée (de préférence le Conseil de sécurité de l'ONU) à qui la Commission présenterait ses rapports. Troisièmement, il fallait établir des procédures réalistes pour rapporter des violations à la trêve. Enfin, la Commission devait avoir la liberté de se déplacer à travers les deux Viêt-nam. Le Canada a accepté une participation temporaire pendant une période initiale de 60 jours, en attendant la conférence de Paris du 26 février 1973. Le premier groupe de Canadiens est donc arrivé à Saïgon le 29 janvier 1973. Toutefois, lors de la conférence internationale de Paris, les conditions qu'exigeait le Canada pour sa participation n'ont pas été prises en considération.

En fin de compte, le mot 'contrôle' dans le nom de la Commission était inapproprié car la CICS n'avait aucun pouvoir de contrôle: les membres de la Commission allaient être strictement des observateurs pour surveiller l'exécution des accords. Selon le ministre Sharp, le rôle des Canadiens se limitait à vérifier si le cessez-le-feu était honoré par ceux qui s'y étaient engagés. Pour remédier à ces conditions de travail, les membres canadiens de la Commission ont pratiqué une politique qualifiée ultérieurement de "diplomatie de bouche ouverte", qui consistait à rendre publics les rapports de la CICS afin que le point de vue du Canada puisse être connu. Comme l'expliquait le ministre Sharp à la Chambre des communes:

"[...] nous ne saurions considérer les délibérations de la nouvelle commission comme étant confidentielles ou privilégiées à moins qu'il n'y ait dans un cas particulier quelque décision contraire rendue à l'unanimité des membres. Nous nous estimerions plutôt libres de rendre publiques toutes délibérations propres à faire connaître au public

notre opinion et, si c'est nécessaire, la différence entre notre opinion et celles des autres [membres de la Commission]."²³

À la fin de la période initiale de soixante jours, le 27 mars 1973, il était presque impossible pour le Canada de se retirer. Plusieurs raisons étaient invoquées par le gouvernement de Trudeau: les effets possibles sur les relations avec les États-Unis, ainsi que la peur d'être perçu comme un écran pour couvrir la retraite américaine ou comme un pays satellite des États-Unis. Il est possible que le facteur le plus important ait été la réputation et le prestige du Canada en tant que soldat de la paix.²⁴ Selon le ministre Sharp:

"La représentation du Canada est étroitement liée à notre rôle dans les efforts internationaux déployés en vue d'assurer le 'maintien de la paix.' La confiance dans le succès des opérations de maintien de la paix partout dans le monde ne saurait être maintenue que si les activités que l'on désigne ainsi sont non seulement efficaces mais reconnues comme étant efficaces par l'opinion publique mondiale."²⁵

D'après Granatstein et Bothwell, trop peu de temps s'était écoulé pour pouvoir juger de l'efficacité de la CICS. De plus, la paix n'était toujours pas établie car les hélicoptères de la Commission étaient souvent la cible de tirs, un état de fait considéré comme inévitable à la fin d'une aussi longue guerre. La Commission, paralysée dans plusieurs de ses fonctions d'observation, réussissait malgré tout à effectuer le rapatriement des prisonniers de guerre, de sorte qu'un retrait à la fin mars risquait de paraître prématuré aux Américains, à la presse et au public canadien.²⁶ Après la visite d'une délégation parlementaire au Viêt-nam, du 13 au 18 mars, le gouvernement a décidé de renouveler, malgré ses réticences, sa participation

²³ Mitchell Sharp, *Débats*, 5 janvier 1973, 1/29, vol. I, p. 31.

²⁴ Levant, *Secrète alliance*, p. 257.

²⁵ Mitchell Sharp, *Débats*, 27 mars 1973, 1/29, vol. III, p. 2629.

²⁶ Granatstein et Bothwell, *Pirouette*, p. 57.

pour une autre période de soixante jours. Le ministre Sharp annonçait cette décision en expliquant que la Commission avait encore besoin de temps pour démontrer son utilité, et qu'un retrait rapide du Canada empirerait une situation déjà très instable:

"[...] le dilemme vient de ce que tous les Canadiens désirent servir la cause de la paix au Vietnam aussi longtemps que [...] il y a le moindre espoir d'une solution pacifique au problème vietnamien. D'un autre côté, le gouvernement est tout aussi décidé à faire en sorte que les Canadiens ne participent pas à une charade où ils seront obligés de surveiller non pas un cessez-le-feu mais des hostilités continues qui risquent de donner lieu à une nouvelle escalade."²⁷

Le 7 avril 1973, un hélicoptère de la Commission a été abattu, entraînant la mort de plusieurs membres de la CICS, incluant un officier canadien. L'opposition a immédiatement déploré que le gouvernement ait été incapable de garantir la sécurité de ses observateurs.²⁸ Les conditions au Viêt-nam ne s'étaient pas améliorées depuis l'établissement de la Commission au mois de janvier et des doutes ont commencé à se manifester à savoir s'il y avait vraiment un cessez-le-feu ou simplement un intermède entre deux batailles.²⁹ Dans les mois qui ont suivi l'incident de l'hélicoptère, la situation au Viêt-nam ne s'est pas améliorée suffisamment pour inciter les Canadiens à demeurer plus longtemps dans la Commission. Et de l'autre côté, aucun incident grave n'a incité à un retrait immédiat du contingent canadien. Le sort des Canadiens dans la CICS était donc scellé au début du mois d'avril 1973.

²⁷ Mitchell Sharp, *Débats*, 27 mars 1973, 1/29, vol. III, p. 2629.

²⁸ Claude Wagner, *Débats*, 9 avril 1973, 1/29, vol. III, p. 3074-75.

²⁹ "Get ready for a firm decision", éditorial, *The Globe and Mail*, 8 mai 1973, p. 6.

La décision de quitter la Commission

Enfin, le 29 mai 1973, le gouvernement a annoncé que le Canada se retirait de la Commission à la fin de la deuxième période de soixante jours. Cette date était reportée jusqu'au 31 juillet pour éviter de compliquer de nouvelles négociations prévues pour le mois de juin et aussi pour permettre à la CICS de trouver un pays qui remplacerait le Canada. Il n'y a pas de preuves qu'Ottawa ait été obligé par l'opinion publique de prendre cette décision. La majorité des quotidiens au pays³⁰ dont le *Globe and Mail*, ont réagi au retrait du Canada avec compréhension et soulagement, heureux qu'une tâche ingrate soit terminée:

"The Canadian Government's decision to participate in Vietnam on a trial basis was correct. So now is the decision to withdraw in refusal to share in the misuse of the peacekeeping concept. Both decisions have maintained the integrity of Canada's foreign policy. The net result is not entirely failure. There has been an accumulation of experience in circumstances that were doubtful from the outset and since have become impossible."³¹

La Presse partageait cet avis:

"L'immense majorité se réjouira, au contraire, de voir notre pays sortir honorablement d'un guêpier dans lequel nous étions entrés autant sous la poussée d'un certain sens de responsabilités, de la solidarité internationale, que par suite de considérations amicales à l'égard des États-Unis (s'il est permis de qualifier ainsi le résultat de pressions que nous avons dû subir de la part de notre puissant voisin)." ³²

³⁰ R.B. Byers, dans *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs 1973*, dir. par John Saywell, Toronto, University of Toronto Press, 1974, p. 289.

³¹ "And so, sadder and wiser...", éditorial, *The Globe and Mail*, 30 mai 1973, p. 6.

³² Cyrille Felteau, "Une mission bien accomplie", *La Presse*, 24 juillet 1973, p. A4.

Les partis d'opposition étaient généralement en faveur de cette décision et la couverture du sujet est presque complètement disparue des affaires quotidiennes, un peu comme un mauvais rêve: le public a rapidement perdu son intérêt dans la Commission, et le travail de la CICS a cessé d'apparaître dans les manchettes, sauf lors de violations importantes des accords ou lors des attaques contre le personnel de la Commission.³³ À la mi-juin, deux capitaines canadiens furent séquestrés pendant dix-sept jours par le Viêt-Cong, un incident qui a éliminé, s'il en restait, toute opposition au retrait du Canada.

Lorsque les derniers Canadiens ont quitté le Viêt-nam le 31 juillet 1973, ils ont mis fin à dix-neuf ans de présence canadienne en Indochine.³⁴ La CICS a été sans doute une des plus remarquables opérations dans l'expérience canadienne. Selon Dobell, seule la FUNU a été plus controversée, avec cette différence que la FUNU est née dans la controverse et a gagné en popularité pendant les onze ans de son existence. La CICS, quant à elle, a été très controversée tout au long des six mois de son existence active. Même si le Canada n'a pas reçu de louanges, ni créée de nouveaux liens dans le monde, l'expérience de la CICS n'a pas été un échec total car, pour *Le Soleil*:

"Le Canada pour sa part a essayé d'effectuer honnêtement la tâche qui lui était confiée au Viêt-nam. En cela, on peut dire qu'il a conservé intacte sa réputation au sein de la communauté internationale: depuis la fin de la dernière guerre, elle reconnaît notre pays comme l'un des plus aptes à oeuvrer au sein des missions internationales pour le maintien de la paix dans les zones troubles du monde."³⁵

³³ Peter C. Dobell, *Canada in World Affairs 1971-1973*, p. 299.

³⁴ Une mission squelettique a demeuré encore vingt mois à Saigon. Les derniers officiers ont été évacués avec leurs biens au mois d'avril 1975, lorsque l'armée du Viêt-nam du Nord entrait dans les banlieues de la ville. Granatstein et Bothwell, *Pirouette*, p. 60.

³⁵ Gilles Boyer, "De retour du Vietnam", éditorial, *Le Soleil*, 2 juillet 1973, p. 4.

Le rôle du Canada dans la Commission, selon Charles Taylor, avait peu à faire avec le maintien de la paix ou la supervision d'une trêve. L'existence de la CICS et l'invitation faite au Canada d'y participer étaient le résultat, il faut le rappeler, des bombardements de Hanoi par l'aviation américaine.³⁶ Ottawa s'est volontairement engagé dans la Commission pour des raisons qui lui étaient propres, la principale étant le désir de maintenir des bonnes relations avec les États-Unis et de gagner quelques points de bonne conduite. La CICS, qui ne pouvait paraître légitime sans la participation du Canada, a permis aux Américains de retirer leurs troupes, assurer le relâchement et le rapatriement de leurs prisonniers de guerre, et de couvrir leur défaite avec une façade de paix avec honneur (*peace with honor*).³⁷ Levant soutient aussi ce point de vue. De plus, il affirme que le Canada n'a pas révélé ses vraies intentions au public canadien, ni à la communauté internationale, mais a seulement préservé son image de conciliateur et de pacificateur:

“Malgré les assurances répétées d'impartialité du gouvernement Trudeau, le Canada maintint à la [CICS] en 1973 l'attitude partisane qu'il avait affichée à la CIC. [...] Il s'acquitta de sa mission protectrice avec créativité et ingéniosité et encore une fois, se distingua par ses votes partisans, sa tendance à dénaturer les faits et ses vitupérations anticomunistes. [...] Le but de cette politique était de rejeter le blâme sur Hanoi pour l'échec de l'accord de Paris et de légitimer l'aide massive de Washington à Saigon.”³⁸

Ottawa croyait, sans jamais l'exprimer ouvertement et sans doute avec une certaine exagération, que le Canada avait une importance dans l'arrêt de la guerre, qu'aucun autre pays ne pouvait égaler l'expertise du Canada en matière de maintien de la paix et qu'une nouvelle opération sans la

³⁶ James Anderson, "The Narrowing Path That Canada Walked in Vietnam", *The Globe and Mail*, 1er juin 1973, p. 10.

³⁷ Charles Taylor, *Snow Job: Canada, the United States and Vietnam [1954 to 1973]*, Toronto, Anansi Press, 1974, p. 180.

³⁸ Levant, *Secrète alliance*, p. 22.

participation du Canada était impensable.³⁹ L'opinion du député libéral Leonard Hopkins, qui s'est exprimé aux débuts de la Commission, est révélatrice:

"Il nous incombe à tous, des deux côtés de la Chambre, comme c'est la responsabilité de tous les Canadiens, non seulement de conserver la grande réputation que notre nation s'est acquise dans les affaires du monde comme puissance moyenne et comme un des chefs de file de la diplomatie, mais encore d'atteindre à des succès plus éclatants, à un plus haut prestige et à un plus grand respect dans l'oeuvre de la paix."⁴⁰

C'est surtout ce dernier point qu'il est important de noter car, quelques mois plus tard, Ottawa s'est empressé de se porter volontaire pour une nouvelle mission de paix au Moyen-Orient, avant même qu'elle ne soit officiellement créée.

³⁹ Taylor, *Snow Job*, p. 180.

⁴⁰ Leonard Hopkins, *Débats*, 1er février 1973, 1/29, vol. II, p. 888.

CONCLUSION

A LA RECHERCHE D'UN ROLE DANS LE MONDE

La participation du Canada dans les opérations de maintien de la paix est aujourd'hui invoquée pour promouvoir l'unité canadienne. Il existe, dans la capitale nationale, une statue à la mémoire des soldats canadiens ayant oeuvré dans ces opérations et missions depuis 1956. L'image du soldat de la paix se retrouve aussi sur des timbres-poste et des pièces de monnaie. En fait, c'est un des rares symboles unifiants sans équivoque que possède le Canada, un pays ayant toujours manqué de ces symboles. Mais le symbole de soldat de la paix est généralement perçu par les Canadiens avec détachement. La politique de défense et les affaires extérieures sont, pour la majorité des Canadiens, des sujets bien moins importants que les questions internes tels le chômage, les taxes, l'éducation et les soins médicaux.

Pendant quelques années lors de la période de guerre froide, de la fin des années 1950 au début des années 1970, le symbole du soldat de la paix captait d'avantage l'intérêt des Canadiens. Et la participation du pays aux opérations suscitait des réactions positives parmi la population en général. En fait, le Canada a développé et a renforcé son image et rôle de "pays pacifique" au point où d'autres pays dans le système international le percevaient comme partie intégrante de l'identité canadienne. Et jusqu'à un certain point, les Canadiens eux-mêmes considéraient le maintien de la paix comme une partie de leur identité nationale.

L'idée d'un Canada pacifique, paisible, et d'un pays jouant le rôle de soldat de la paix, a été facilement et presque spontanément acceptée par les Canadiens pour plusieurs raisons. L'histoire nous apprenait que le Canada était un pays pacifique qui devait, au XXe siècle, aller outre-mer pour combattre au nom de la démocratie et des droits humains. Nos forces militaires, numériquement faibles et discrètes, oeuvraient loin des regards de la population. Et sur la scène internationale, le Canada jouait le rôle de conciliateur et de pacificateur. Le maintien de la paix entraînait parfaitement dans cette optique et, jusqu'à un certain point, a permis de réaffirmer l'identité canadienne dans la période de l'après-guerre, à une époque où ce besoin se faisait grandement sentir.

Même si le Canada a pris en main ses responsabilités politiques au niveau international depuis les années 1930, le pays n'avait pas encore, au début de la guerre froide, réussi à créer un sentiment d'identité nationale pour ses citoyens. Selon le journaliste politique Dominique Clift, le Canada a évolué "from colony to nation without having experienced the self-assertiveness, the rebellious act, or the carthic violence which in other countries, particularly those with a colonial past, are ordinarily associated with the advent of national independence."¹ Aux États-Unis, les symboles les plus importants, le drapeau et la constitution, ont été créés lors de la lutte révolutionnaire contre la couronne britannique. Au Canada, en comparaison, le drapeau national n'a été adopté qu'en 1965, presque cent ans après la Confédération. Et l'hymne national, dans ses versions anglaises et françaises, n'a été officiellement adopté qu'en 1980.

Dans certains pays tels l'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux pays d'immigrants comme le nôtre, la participation aux guerres européennes a uni les citoyens. Mais ce ne fut pas le cas pour le Canada. Les crises de conscription lors des deux guerres mondiales ainsi que l'internement des Canadiens d'origine japonaise durant les années 1940, ont laissé des souvenirs amers parmi la population canadienne. Aucune nation

¹ Dominique Clift, *The Secret Kingdom: Interpretations of the Canadian Character*, Toronto, McClelland & Stewart, 1989, p. 13.

canadienne n'a été formée sur le souvenir de grands exploits militaires réalisés ensemble. Au contraire, les guerres ont exposé au grand jour les failles entre les deux peuples dits fondateurs que les pères de la Confédération avaient espéré enterrer.²

Le principal problème d'identité pour les Canadiens est de se démarquer des Américains. C'est aussi une source constante d'irritation: l'anti-américanisme est un élément voilé mais chronique du nationalisme canadien. Le maintien de la paix s'accordait parfaitement avec cet élément en donnant aux Canadiens une identité, un caractère spécial, quelque chose pour les différencier de leurs voisins du sud. Les Américains faisaient la guerre, illustrée par le conflit vietnamien. Les Canadiens, par contre, faisaient la paix, illustrée par les opérations et missions de maintien de la paix de l'ONU.

Malgré ses débuts fortement controversés, les activités de maintien de la paix sont devenues, avec les années, une source de fierté pour les Canadiens. Les louanges accordées au pays pour son rôle dans la crise de Suez, suivies l'année d'après par l'obtention d'un prix Nobel de la paix par Pearson, ont créé chez les Canadiens l'idée que leur pays était particulièrement apte à maintenir la paix dans le monde. En retour, cette idée a favorisé la participation du Canada dans de nouvelles opérations. C'est ce qui a forcé le gouvernement Diefenbaker à participer à l'ONUC en 1960. Par contre, l'expulsion du contingent canadien de Suez en 1967 par le président Nasser a ramené les Canadiens à la réalité: le maintien de la paix était, au fond, un travail ingrat. Puis, la participation du Canada à la CICS en 1973 a démontré jusqu'à quel point le Canada était devenu prisonnier de son rôle dans le système international, un rôle que les Canadiens désiraient pour leur pays.

Avec la CICS, il était devenu évident que l'idée du 'soldat de la paix' était vide de sens car, comme dans la plupart des autres opérations, le maintien de la paix n'était pas suivi par l'établissement d'une véritable paix entre les

² Desmond Morton, *Une histoire militaire du Canada. 1608-1991*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 15.

combattants. L'idéalisme canadien à travers le maintien de la paix s'est donc effrité. Une autre explication pour ce déclin de l'idéalisme canadien est, selon T.A. Keenleyside, l'introspection croissante des Canadiens. Depuis la fin des années 1960, ils étaient trop préoccupés par des problèmes internes et moins intéressés aux événements extérieurs qui ne touchaient pas leur bien-être immédiat.³ Les changements dans le système international ont aussi contribué au déclin de la diplomatie canadienne. Après les deux premières décennies suivant la Deuxième Guerre, les fardeaux politiques du monde ont été partagés parmi un nombre croissant de pays: il y avait donc moins d'occasions pour le Canada de jouer un rôle important.

En fin de compte, le maintien de la paix a représenté, entre les années 1956 et 1973, une fonction que le pays pouvait accomplir sans être, cependant, une partie intégrante du caractère national des Canadiens tel qu'imaginé par un grand nombre d'entre eux: un rôle que pouvait jouer le pays et non le rôle du pays. Si le maintien de la paix est demeuré une activité importante pour le pays, c'est que cette activité avait des effets positifs. Il encourageait le nationalisme et aidait à créer un certain patriotisme qui était partagé autant par les Canadiens francophones que les Canadiens anglophones. Au Parlement, c'était un sujet non-partisan: une fois les débats initiaux passés et les unités dépêchées, le sujet disparaissait habituellement des débats. Rares étaient les occasions où les partis d'opposition critiquaient la pertinence même de ces opérations.

L'intérêt du Canada pour les activités de maintien de la paix découle de plusieurs raisons: elles aidaient, indirectement, la défense du pays en contribuant à la paix mondiale, elles appuyaient les initiatives diplomatiques du pays à l'ONU et dans d'autres organismes internationaux, elles stimulaient l'intérêt du public, et ses forces armées avaient les capacités de remplir ce rôle. De plus, les opérations étaient relativement simples et peu coûteuses en comparaison avec les autres responsabilités de défense du pays.

³ T. A. Keenleyside, "Lament for a Foreign Service: The Decline of Canadian Idealism", *Journal of Canadian Studies*, vol. 15, no 4 (hiver 1981-1982), p. 81.

Mais le rôle du Canada dans les opérations de maintien de la paix, quoique crédible, était néanmoins un rôle relativement mineur et passif, habituellement confié à déployé des troupes sur les lieux de l'opération. Rares étaient les occasions où le Canada participait aux négociations diplomatiques qui permettait l'existence même, et par la suite le dénouement, de ces opérations. C'est un point important qui a tendance à être oublié. L'élément primordial des activités de maintien de la paix était non pas la participation du Canada mais le consensus politique des pays impliqués dans les zones de conflits.

Avec les années de la guerre froide, le maintien de la paix était devenu un rôle que le pays ne pouvait rejeter, car la tradition de participation à ces opérations influençait les activités diplomatiques du Canada. Les Canadiens avaient l'impression de contribuer, à leur façon, à la paix mondiale. Ce qui était le cas, bien que leurs contributions aient été sans doute bien plus modestes qu'ils ne le croyaient. Ces contributions apportaient beaucoup de publicité et de prestige, mais elles demeuraient relativement mineures en comparaison des autres obligations militaires du Canada notamment au sein de l'OTAN et de NORAD.

Aujourd'hui la participation du Canada aux activités de maintien de la paix est devenue bien plus une habitude qu'un devoir. C'est en quelque sorte un vestige du passé, puisque sa raison d'être découlait de la guerre froide et se maintenait par elle. Avec la disparition des confrontations entre les blocs de l'Ouest et de l'Est, les opérations de l'ONU sont devenues considérablement plus dangereuses et ingrates. Les puissances majeures contribuent peu au maintien de la paix mondiale; mais par contre, ces pays favorisent leurs industries d'armements hautement rentables grâce aux exportations massives vers les zones de conflit. Le Moyen-Orient, après la guerre du Golfe de 1991, en est un exemple typique. Les forces de l'ONU sont aujourd'hui affaiblies, en partie à cause des nombreux conflits pendant les années de la guerre froide. Ses structures politiques n'ont toujours pas été adaptées au monde post-communiste dominé par une seule superpuissance. De plus, l'Organisation est aux prises avec des problèmes financiers chroniques car

plusieurs pays membres, en particulier les États-Unis, refusent de payer leurs contributions annuelles.

Les opérations et les missions de l'ONU étaient autrefois considérées par les Forces armées canadiennes comme des distractions ennuyeuses et irritantes. Dans une époque de restrictions budgétaires, surtout depuis la fin de la guerre froide en 1989, elles demeurent les meilleurs arguments pour le maintien d'une force armée crédible. Mais les gestes posés par certains membres du régiment aéroporté en Somalie en 1993 ont révélé au public que les opérations de maintien de la paix possédaient aussi un côté sombre, qui entrait en conflit avec l'idée du Canada "pays pacifique" et l'image des soldats canadiens comme "soldats de la paix". Les gouvernements successifs paraissent incapables, ou simplement refusent, de briser cette tradition de la participation canadienne dans les opérations de maintien de la paix, même avec l'image ternie des soldats canadiens aujourd'hui. L'intérêt du Canada à continuer cette tradition presque discréditée réside sans doute dans l'instabilité politique du pays, qui risque encore de voir sa structure présente disparaître. En brisant cette longue et autrefois honorable tradition, l'un des seuls symboles unifiants que le Canada possède s'envolerait à jamais.

BIBLIOGRAPHIE

1) SOURCES

BLOCTEUR, Fabrice. *Étude comparative des quotidiens francophones et anglophones sur les questions de défense nationale* (Notes de recherche no. 21). Montréal, Université de Montréal, Département de sciences politiques, 1988. iv-90 p., ill.

BYERS, R.B. et Michael SLACK, dir par. *Canada and Peacekeeping: Prospects for the Future. A Workshop Sponsored by the York Research Programme in Strategic Studies in Cooperation with the International Peace Academy* (28 janvier, 1983). Toronto, IPA, 1984. 56 p.

DRIEDGER, Michael et Don MUNTON. *Security, Arms Control and Defence: Public Attitudes in Canada. The 1988 CIIPS Public Opinion Survey (CIIPS Working Paper #14)*. Ottawa, Canadian Institute for International Peace and Security, 1988. 116 p., graph.

Documents officiels

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle / Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping*. Ottawa, 1993. xii-103 p. / xi-95 p.

Comptes rendus officiels des débats de la Chambre des communes;

- 22e Législature, 4e session: 26 novembre 1956 - 8 janvier 1957
5e session: 8 janvier 1957 - 12 avril 1957
- 23e Législature, 1e session: 14 octobre 1957 - 1er février 1958
- 24e Législature, 1e session: 12 mai 1958 - 6 septembre 1958
2e session: 15 janvier 1959 - 18 juillet 1959
3e session: 14 janvier 1960 - 10 août 1960
4e session: 17 novembre 1960 - 28 septembre 1961
- 26e Législature, 2e session: 18 février 1964 - 3 avril 1965
- 27e Législature, 1e session: 18 janvier 1966 - 8 mai 1967
2e session: 8 mai 1967 - 23 avril 1968
- 28e Législature, 1e session: 12 septembre 1968 - 22 octobre 1969
2e session: 23 octobre 1969 - 7 octobre 1970

3e session: 8 octobre 1970 - 16 février 1972
 4e session: 17 février 1972 - 1er septembre 1972
 - 29e Législature, 1e session: 4 janvier 1973 - 26 février 1974

MACDONALD, Donald S. (Minister of National Defence). *Defence in the 70s. White Paper on Defence*. Ottawa, Information Canada, 1971. 50 p.

SANGER, Clyde, dir. *Canadians and the United Nations*. Ottawa, Minister of Supply and Services Canada, 1988. (E2-121/1988E) 262 p.

SHARP, Mitchell (Secretary of State for External Affairs). *Foreign Policy for Canadians: United Nations*. Ottawa, Queen's Printer, 1970. 35 p.

SHARP, Mitchell (Secretary of State for External Affairs). *Viet-Nam: Canada's Approach to Participation in the International Commission of Control and Supervision. October 25, 1972 / March 27, 1973. Viêt-Nam: Participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance telle qu'envisagée par le Canada. 25 Octobre 1972 au 27 Mars 1973*. Ottawa, Information Canada, 1973. 51 p.

White Paper on Defense. Ottawa, Queen's Printer, 1964.

Quotidiens

Le Devoir;

1er novembre 1956 - 10 décembre 1956

7 juillet 1960 - 10 août 1960

15 mai 1967 - 10 juin 1967

1er janvier 1973 - 2 août 1973

The Globe and Mail;

27 juillet 1956 - 10 décembre 1956

14 - 17 octobre 1957

7 juillet 1960 - 12 août 1960

16 mai 1967 - 12 juin 1967

1er décembre 1972 - 2 août 1973

The Montreal Star;

31 octobre 1956 - 11 décembre 1956

7 juillet 1960 - 10 août 1960

15 mai 1967 - 8 juin 1967

1er janvier 1973 - 2 août 1973

La Presse;

1er novembre 1956 - 10 décembre 1956

7 juillet 1960 - 10 août 1960

16 mai 1967 - 8 juin 1967

1er janvier 1973 - 3 août 1973

Le Soleil;

1er mars 1973 - 1er août 1973

The Toronto Star;

1er décembre 1972 - 4 août 1973

2) OUVRAGES BIBLIOGRAPHIQUES

BARRETT, Jane R., Jane BEAUMONT et Lee-Anne BROADHEAD. *A Bibliography of Works on Canadian Foreign Relations. Vol. IV (1981-1985)*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1987. 157 p.

BARRETT, Jane R. et Jane BEAUMONT. *A Bibliography of Works on Canadian Foreign Relations. Vol. III (1976-1980)*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1982. xii-306 p.

LEGAULT, Albert, dir. *Peace-Keeping: Bibliography*. Paris, International Information Center on Peace-Keeping Operations, 1967. 203 p.

JONES, Peter. *Peacekeeping; an Annotated Bibliography*. Kingston (Ont.), Ronald P. Frye et Co., 1989. 152 p.

PAGE, Donald M. *A Bibliography of Works on Canadian Foreign Relations. Vol. I (1945-1970)*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs. 442 p.

PAGE, Donald M. *A Bibliography of Works on Canadian Foreign Relations. Vol. II (1971-1975)*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs. ix-300 p.

3) ÉTUDES

ARCHER, Jules. *Congo: The Birth of a New Nation*. New York, Julian Messner, 1970. 190 p.

BASSET, Claude, dir. *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation. Une volonté de se démarquer? Actes du colloque du Centre québécois des relations internationales* (Toronto, 10-11

décembre 1991). Québec, Centre québécois des relations internationales, 1992. 338 p.

BERCUSON, David Jay et Barry COOPER. *Derailed: The Betrayal of the National Dream*. Toronto, Key Porter, 1994. 213 p.

CACHAT, Gérard. "L'ONU dans la guerre froide et l'affaire congolaise". Thèse de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1978. 159 p.

CLIFT, Dominique. *The Secret Kingdom: Interpretations of the Canadian Character*. Toronto, McClelland & Stewart, 1989. 240 p.

CORDIER, Andrew W. et Max HARRELSON, dir. *Public papers of the Secretaries-General of the United Nations: Vol VII, U Thant, 1965-1967*. New York, Columbia University Press, 1976. 633 p.

COT, Jean-Pierre, Alain PELLET et Paul TAVERNIER, dir. *La Charte des Nations Unies: commentaire article par article*. Paris, Économica, 1991. xiv-1571 p.

COULON, Jocelyn. *Les casques bleus*. Montréal, Fides, 1994. 349 p., bibl.

COULON, Jocelyn. *En première ligne: grandeurs et misères du système militaire canadien*. Montréal, Éditions Le Jour, 1991. 277 p., ill.

DANDURAND, Raoul. *Les mémoires du sénateur Raoul Dandurand, 1861-1942*. Dir. par Marcel Hamelin. Sainte Foy, Presses de l'Université laval, 1967. xiv-374 p.

DAYAL, Rajeshwar. *Mission for Hammarskjöld: the Congo Crisis*. Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1976. 335 p.

DIEFENBAKER, John G. *The Years of Achievement. 1957-1962*. Toronto, Macmillan of Canada, 1976. 330 p.

DIEFENBAKER, John G. *The Tumultuous Years. 1962-1967*. Toronto, Macmillan of Canada, 1977. 309 p.

DIEFENBAKER, John G. *One Canada*. Toronto, Macmillan of Canada, 1975. 298 p.

DOBELL, Peter C. *Canada in World Affairs 1971-1973*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1985. 471 p.

- DOBELL, Peter C. *Canada's Search for New Roles: Foreign Policy in the Trudeau Era*. London, Oxford University Press, 1972. 161 p.
- DYER, Gwynne et Tina VILJOEN. *The Defence of Canada. Vol.1 In the Arms of the Empire*. Toronto, McClelland and Stewart, 1989. 375 p., ill., cartes.
- EAYRS, James. *The Art of the Possible: Government and Foreign Policy in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1961. 232 p.
- EAYRS, James. *Fate and Will in Foreign Policy*. Toronto, Canadian Broadcasting Corporation, 1967. 87 p.
- EAYRS, James. *Northern Approaches: Canada and the Search for World Peace*. Toronto, Macmillan of Canada, 1961. 195 p.
- EAYRS, James. *In Defence of Canada. From the Great War to the Great Depression*. Toronto, University of Toronto Press, 1964. xiv-382 p.
- EAYRS, James. *In Defence of Canada. Appeasement and Rearmament*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. xiv-261 p.
- EAYRS, James. *In Defence of Canada. Peacemaking and Deterrence*. Toronto, Buffalo, University of Toronto Press, 1972. xiv-448 p.
- EAYRS, James. *In Defence of Canada. Growing Up Allied*. Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1980. xiv-431 p.
- EAYRS, James. *In Defence of Canada. Indochina: Roots of Complicity*. Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1983. xiv-348 p.
- ENGLISH, John. *The Wordly Years: The Life of Lester Pearson. Vol. II, 1949-1972*. Toronto, Alfred A. Knopf (Canada), 1992. 472 p.
- FRYE, Northrop. *Divisions on a Ground: Essays on Canadian Culture*. Toronto, Anansi Press, 1982. 199 p.
- FRYE, Northrop. *The Bush Garden: Essays on the Canadian Imagination*. Toronto, Anansi Press, 1971. x-256 p.
- GAFFEN, Fred. *In the Eye of the Storm: A History of Canadian Peacekeeping*. Toronto, Deneau & Wayne, 1987. 302 p.

GORDON, J. King, dir. *Canada's Role as a Middle Power*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966. 212 p.

GRANATSTEIN, J.L., dir. *Canadian Foreign Policy Since 1945: Middle Power or Satellite?* Toronto, Copp Clark Pitman, 1970. 221 p.

GRANATSTEIN, J.L. *Canada 1957-1967: The Years of Uncertainty and Innovation*. Tome 19 de *The Canadian Centenary Series*, sous la dir. de Ramsay Cook. Toronto, McClelland & Stewart, 1986. xv-375 p., ill.

GRANATSTEIN, J.L. et David Jay BERCUSON. *War and Peacekeeping. From South Africa to the Gulf - Canada's Limited Wars*. Toronto, Key Porter Books, 1991. 266 p.

GRANATSTEIN, J.L. et R.D. CUFF, dir. *War and Society in North America*. Toronto, Montreal, Vancouver, Thomas Nelson & Sons, 1971. 199 p.

GRANATSTEIN, J.L. et Robert BOTHWELL. *Pirouette. Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1990. 477 p.

GRANATSTEIN, J.L. et Douglas LAVENDER. *Aux barricades de la paix*. Trad. de l'anglais par Ginette Hubert. Saint-Laurent (Québec), Trécarré, 1992 (éd. angl., 1992). 160 p., ill.

GRAY, Colin S. *Canadian Defence Priorities: A Question of Relevance*. Toronto, Vancouver, Clarke, Irwin & Company, 1972. 293 p.

GWYN, Richard. *Nationalism Without Walls: The Unbearable Lightness of Being Canadian*. Toronto, McClelland & Stewart, 1996. x-325 p.

HARBOTTLE, Michael. *The Blue Berets*. London, Leo Cooper, 1971. Index, bibliographie, 157 p.

HAZZARD, Shirley. *Defeat of an Ideal: A Study of the Self-Destruction of the United Nations*. Boston, Atlantic-Little, Brown, 1973. 286 p.

HAZZARD, Shirley. *Countenance of Truth: The United Nations and the Waldheim Case*. New York, Viking, 1990. x-179 p.

HILLMER, Norman et J.L. GRANATSTEIN. *Empire to Umpire: Canada and the World to the 1990s*. Toronto, Copp Clark Longman, 1994. ix-373 p.

HOLMES, John W., dir. *No Other Way: Canada and International Security Institutions*. Toronto, University of Toronto, 1986. xii-162 p.

- HOLMES, John W. *The Better Part of Valour: Essays on Canadian Diplomacy*. Montreal, McClelland & Stewart, 1970. 239 p.
- HOLMES, John W. *Canada, a Middle-Aged Power*. Collection Carleton Library. Toronto, McClelland & Stewart, 1976. 293 p.
- HOLMES, John W. *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order: 1943-1957*. Vol. 1. Toronto, Buffalo et Londres, University of Toronto Press, 1979. 349 p.
- KALB, Madeleine G. *The Congo Cables: The Cold War in Africa - From Eisenhower to Kennedy*. New York, Macmillan Publishing, 1982. xxviii-466 p.
- LALL, Arthur. *The UN and the Middle East Crisis, 1967*. New York et Londres, Columbia University Press, 1968. 322 p.
- LEVANT, Victor. *Secrète alliance: Le Canada dans la guerre du Viêt-nam*. Trad. de l'anglais par Jean-Pierre Fournier. Lasalle (Québec), Hurtubise HMH, 1990. 351 p.
- LEVITT, Joseph. *A Vision Beyond Reach: A Century of Images of Canadian Destiny*. Ottawa, Deneau, 1982. iv-237 p.
- LYON, Peyton V. et Brian W. TOMLIN. *Canada as an International Actor*. Toronto, Macmillan of Canada, 1979. xiii-209 p.
- MANDEL, Eli et David TARAS, dir. *A Passion For Identity: An Introduction to Canadian Studies*. Toronto, Methuen, 1987. 413 p.
- MASSEY, Hector J., dir. *The Canadian Military: A Profile*. Toronto, Copp Clark, 1972. 290 p.
- McLIN, Jon B. *Canada's Changing Defense Policy: 1957-1963*. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1967. 251 p.
- MIDDLEMISS, D.W. et J.J. SOKOLSKY. *Canadian Defense: Decisions and Determinants*. Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1989. xiii-249 p.
- MORTON, Desmond. *Une histoire militaire du Canada. 1608-1991*. Trad. de l'anglais par Serge Bernier. Sillery, Septentrion, 1992. 414 p.

NOSSAL, Kim Richard, dir. *An Acceptance of Paradox: Essays on Canadian Diplomacy in Honour of John W. Holmes*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1982. xii-202 p.

PAINCHAUD, Paul, dir. *De Mackenzie King à Pierre Trudeau: Quarante ans de diplomatie canadienne / From Mackenzie King to Pierre Trudeau: Forty Years of Canadian Diplomacy*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989. 748 p.

PAL, Leslie et David TARAS, dir. *Prime Ministers & Premiers: Political Leadership and Public Policy in Canada*. Scarborough, Prentice-Hall, 1988. xviii-237 p.

PEARSON, Lester B. *Peace in the Family of Man*. Toronto, Oxford University Press, 1969. 104 p.

PEARSON, Lester B. *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson. Vol. II., 1948-1957*, (éd. par John A. Munro et Alex I. Inglis). Toronto et Buffalo, University of Toronto Press, 1975. 344 p.

PRADHAN, Ram Chandra. *The United Nations and the Congo Crisis*. New Delhi, Manas, 1975. 258 p.

REDEKOP, John H., dir. *Approaches to Canadian Politics*. Nouv. éd., Toronto, Prentice-Hall of Canada, 1983 (1978). xii-369 p.

ROBERTSON, Terence. *Crisis: The Inside Story of the Suez Conspiracy*. Toronto et Montréal, McClelland and Stewart, 1964. xvi - 349 p.

ROSNER, Gabriella. *The United Nations Emergency Force*. New York et Londres, Columbia University Press, 1964. 294 p.

ROSS, Douglas A. *In the Interests of Peace: Canada and Vietnam 1954-1973*. Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1984. 484 p.

SAYWELL, John, dir. *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs 1972*. Toronto, University of Toronto Press, 1974. 398 p.

SAYWELL, John, dir. *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs 1973*. Toronto, University of Toronto Press, 1974. 363 p.

SCHWARTZ, Mildred A. *Public Opinion and Canadian Identity*. Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1967. xvii-263 p.

SHARP, Mitchell. *Which Reminds Me... A Memoir*. Toronto, Buffalo et Londres, University of Toronto Press, 1994. 288 p.

SIEKMANN, Robert C.R. *Basic Documents on United Nations Related Peace-Keeping Forces*. Dordrecht, Boston et Londres, Martinus Niljhofir Publishing, 1989. 415 p.

TARAS, David, dir. *Parliament and Canadian Foreign Policy*. Toronto, Canadian institute of International Affairs, 1985. ix-121 p.

TAYLOR, Alastair, David COX et J.L. GRANATSTEIN. *Peacekeeping: International Challenge and Canadian Response*. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1968. 211 p.

TAYLOR, Charles. *Snow Job: Canada, the United States and Vietnam [1954 to 1973]*. Toronto, Anansi Press, 1974. 209 p.

THAKUR, Ramesh. *Peacekeeping in Vietnam. Canada, India, Poland, and the International Commission*. Edmonton, University of Alberta Press, 1984. app., bib., xv-375 p.

THOMSON, Dale C. *Louis St-Laurent: Canadien*. Trad. de l'angl par F. Dufau-Labeyrie. Montréal, Le Cercle du livre de France, 1968. 570 p.

WALTERS, F.P. *A History of the League of Nations*. London, New York, Toronto, Oxford University Press, 1967. xv-833 p.

WISEMAN, Henry, dir. *Peacekeeping: Appraisals and Proposals*. New York, Pergamon Press, 1983. 461 p.

4) ARTICLES DE PÉRIODIQUES

BOULDEN, Jane. "Building on the Past: Future Directions for Peacekeeping". *Behind the Headlines*, vol. 48, no 4 (été 1991). 17 p.

DOBELL, W.M. "A 'Sow's Ear' in Vietnam". *International Journal*, vol. 29, no 3 (été 1974), p. 356-392.

DOUGLAS, W.A.B. "Canada and the Withdrawal of the United Nations Emergency Force". *Canadian Defence Quarterly*, vol. 2, no 3 (hiver 1972-1973), p. 45-52.

- FORTMANN, Michel et Edouard CLOUTIER. "The Domestic Content of Canadian Defense Policy: the Contours of an Emerging Debate." *Canadian Defence Quarterly*, vol. 21, no 1 (août 1991), pp. 14-18.
- GORDON, S.E. "Canada's Peacekeeping: Where, When and What it cost Us". *Châtelaine*, vol. XLVI (août 1973), p. 16.
- GRANATSTEIN, J.L. "Canada and Peacekeeping: Image and Reality". *Canadian Forum*, vol. LIV, no 643 (août 1974), p. 14-19.
- HAZZARD, Shirley. "Reflections: Breaking Faith". *The New Yorker*, 1989, pt.1: 25/09/1989, pp. 63-99; pt. 2: 03/10/1989, pp. 74-96.
- HOLMES, John W. "The United Nations in Perspective." *Behind the Headlines*, vol. XXXIV, no 1 (octobre 1986). 24 p.
- HOLMES, John W. "Canadian External Policies Since 1945". *International Journal*, vol. XVIII (printemps 1963), p. 137-147.
- ICHIKAWA, Akira. "The 'Helpful Fixer': Canada's Persistent International Image". *Behind the Headlines*, vol. XXXVII, no 3 (1979). 24 p.
- JANSON, Jacques. "Le contingent des Forces canadiennes au Congo: une discrétion source d'efficacité". *Revue belge d'histoire militaire*, vol. XXX, no 3 (septembre 1993), p. 199-230.
- KEENLEYSIDE, T.A. "Lament for a Foreign Service: The Decline of Canadian Idealism." *Journal of Canadian Studies*, vol. 15, no 4, (hiver 1980-1981), p. 75-84.
- McINNIS, Edgar. "Canadian Opinion and Foreign Policy". *Queen's Quarterly*, vol. XLII, no 4 (hiver 1956), p. 508-513.
- ROCHE, Douglas. "Réflexions sur la politique étrangère du Canada dans les années 80." *Perspectives internationales* (mars-août 1979), Ministère des Affaires Extérieures, Approvisionnements et Services Canada, (Ottawa, Ontario) p. 3-8.
- STAIRS, Denis. "The Press and Foreign Policy in Canada." *International Journal*, vol. XXXI, no 2 (printemps 1976), p. 227-235.
- WISEMAN, Henry. "Peacekeeping: Début ou Dénouement?" *Behind the Headlines*, vol. XXXI, no 1-2 (février 1972). 14 p.

Annexe A
Extraits de la Charte des Nations Unies

Chapitre VII:

Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression

Article 39

Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux Articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Article 40

Afin d'empêcher la situation de s'aggraver, le Conseil de sécurité, avant de faire des recommandations ou de décider des mesures à prendre conformément à l'Article 39, peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables. Ces mesures provisoires ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées. En cas de non-exécution de ces mesures provisoires, le Conseil de sécurité tient dûment compte de cette défaillance.

Article 41

Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radio-électriques et des autres moyens de communications, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

Article 42

Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et

de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de membres des Nations Unies.

Article 43

1. Tous les membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

2. L'accord ou les accords susvisés fixeront les effectifs et la nature de ces forces, leur degré de préparation et leur emplacement général, ainsi que la nature des facilités et de l'assistance à fournir.

3. L'accord ou les accords seront négociés aussitôt que possible, sur l'initiative du Conseil de sécurité. Ils seront conclus entre le Conseil de sécurité et les membres de l'Organisation des Nations Unies, ou entre le Conseil de sécurité et des groupes de membres de l'Organisation, et devront être ratifiés par les États signataires selon leurs règles constitutionnelles respectives.

Article 44

Lorsque le Conseil de sécurité a décidé de recourir à la force, il doit, avant d'inviter un membre non-représenté au Conseil à fournir des forces armées en exécution des obligations contractées en vertu de l'Article 43, convier ledit membre, si celui-ci le désire, à participer aux décisions du Conseil de sécurité touchant l'emploi de contingents des forces armées de ce membre.

Article 45

Afin de permettre à l'Organisation de prendre d'urgence des mesures d'ordre militaire, des membres des Nations Unies maintiendront des contingents nationaux de forces aériennes immédiatement utilisables en vue de l'exécution combinée d'une action coercitive internationale. Dans les limites prévues par l'accord spécial ou les accords spéciaux mentionnés à l'Article 43, le Conseil de sécurité, avec l'aide du Comité d'état-major, fixe l'importance et le degré de préparation de ces contingents et établit des plans prévoyant leur action combinée.

Article 46

Les plans pour l'emploi de la force armée sont établis par le Conseil de sécurité avec l'aide du Comité d'état-major.

Article 47

1. Il est établi un Comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel.

2. Le Comité d'état-major se compose des chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants. Il convie tout Membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au Comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce Membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche.

3. Le Comité d'état-major est responsable, sous l'autorité du Conseil de sécurité, de la direction stratégique de toutes forces armées mises à la disposition du Conseil. Les questions relatives au commandement de ces forces seront réglées ultérieurement.

4. Des sous-comités régionaux du Comité d'état-major peuvent être établis par lui avec l'autorisation du Conseil de sécurité et après consultation des organismes régionaux appropriés.

Article 48

1. Les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont prises par tous les Membres des Nations Unies ou certains d'entre-eux, selon l'appréciation du Conseil.

2. Ces décisions sont exécutées par les Membres des Nations Unies directement et grâce à leur action dans les organismes internationaux appropriés dont ils font partie.

Article 49

Les membres des Nations Unies s'associent pour se prêter mutuellement assistance dans l'exécution des mesures arrêtées par le Conseil de sécurité.

Article 50

Si un État est l'objet de mesures préventives ou coercitives prises par le Conseil de sécurité, tout autre État, qu'il soit ou non Membre des Nations Unies, s'il se trouve en présence de difficultés économiques particulières dues à l'exécution desdites mesures, a le droit de consulter le Conseil de sécurité au sujet de la solution de ces difficultés.

Article 51

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans les cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Ces extraits proviennent de l'ouvrage de Jean-Pierre Cot, Alain Pellet, et Paul Tavernier, dir., *La Charte des Nations Unies: commentaire article par article*, Paris, Economica, 1991.

Annexe B
Missions et opérations de maintien de la paix du Canada

Commission temporaire des Nations Unies en Corée
CTNUC (1947-1948)

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan
GOMNUIP (1949 à nos jours)

Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations Unies (Corée)
CAMCNU (1953 à nos jours)

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (Palestine)
ONUST (1948 à nos jours)

Commission internationale de surveillance et de contrôle (Indochine)
CISC (1954-1973) *

Force d'urgence des Nations Unies (Égypte)
FUNU (1956-1967)

Groupe d'observation des Nations Unies au Liban
GONUL (1958)

Opération des Nations Unies au Congo
ONUC (1960-1964)

Force de sécurité des Nations Unies (Nouvelle-Guinée occidentale)
FSNU (1962-1963)

Mission d'observation des Nations Unies au Yémen
MONUY (1963-1965)

Force des Nations Unies à Chypre
FNUC (1964 à nos jours)

Mission du représentant du Secrétaire général en République dominicaine
REPDOM (1965-1966)

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan
MONUIP (1965-1966)

Équipe d'observateurs au Nigéria
EON (1968-1969) *

Force d'urgence des Nations Unies II (Égypte)
FUNU II (1973-179)

Commission internationale de contrôle et de surveillance (Viêt-nam)
CICS (1973) *

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement au Moyen-Orient (Hauteurs du Golan, Syrie)
FNUOD (1974 à nos jours)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FINUL (1978 à nos jours)

Force multinationale et observateurs (Sinaï)
FMO (1986 à nos jours) *

Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan
MBONUAP (1988-1990)

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran et en Iraq
GOMNUII (1988-1991)

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie
GANUPT (1989-1990)

Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua
ONUVEN (1989)

Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUCA (1989-1992)

Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan
BSGAP (1990-1993)

Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti
ONUVEH (1990-1991)

Mission d'observation des Nations Unies en Iraq et au Koweït
MONUIK (1991 à nos jours)

Commission spéciale des Nations Unies (Iraq)
CSNU (1991 à nos jours)

Mission de vérification des Nations Unies en Angola
MVNUA II (1991-1994)

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINURSO (1991 à nos jours)

Mission d'observation des Nations Unies au Salvador
ONUSAL (1991-1995)

Mission de surveillance de la Communauté européenne (Ex-Yugoslavie)
ECMM (1991 à nos jours) *

Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge
MIPRENUC (1991-1992)

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
APRONUC (1992-1993)

Centre cambodgien de déminage
CCD (1992 à nos jours)

Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud
MONUAS (1992)

Force de protection des Nations Unies (Ex-Yougoslavie)
FORPRONU (1992 à nos jours)

Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (ex-Yougoslavie)
MONUP (1992 à nos jours)

Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUMOZ (1992-1995)

Opération des Nations Unies en Somalie
ONUSOM (1992-1993)

Force Multinationale (Somalie)
UNITAF (1992-1993)

Opération des Nations Unies en Somalie II
ONUSOM II (1993-1995)

Mission des Nations Unies en Haïti
MINUHA (1993 à nos jours)

Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda et au Rwanda
MONUOR (1993-1994)

Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda
MINUAR (1993-1996)

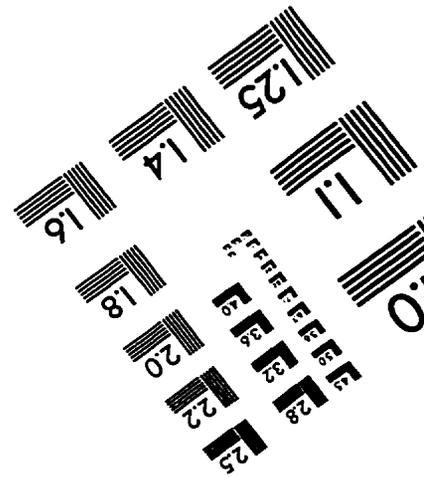
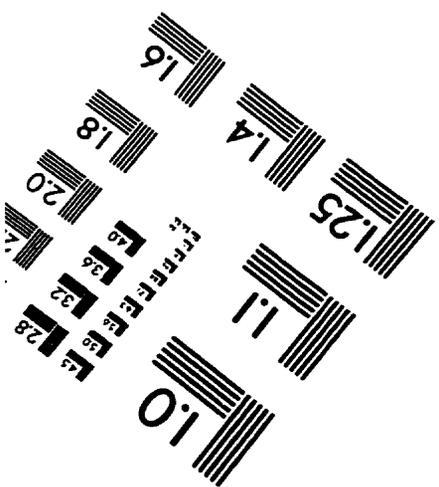
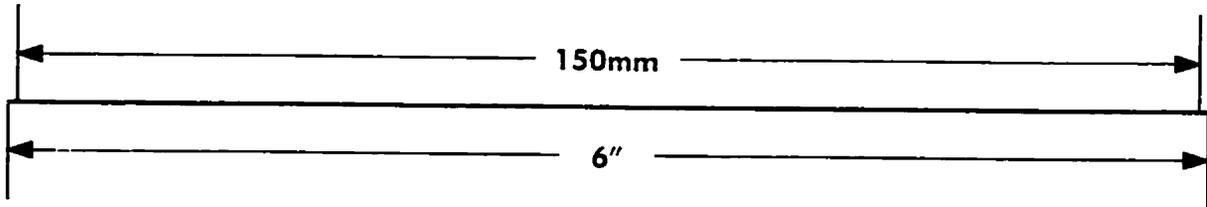
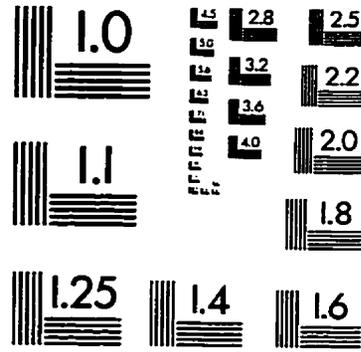
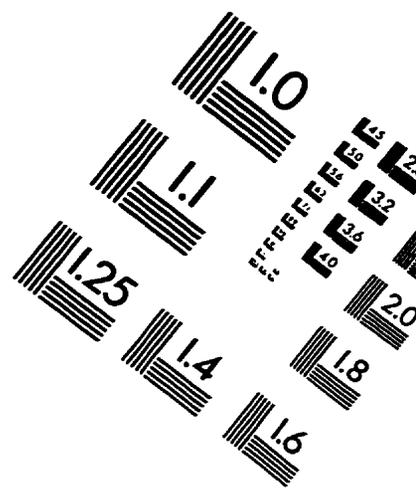
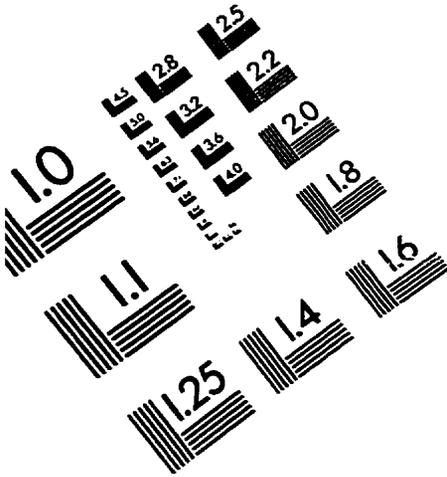
Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de la personne
au Guatemala
MINUGUA (1994-1996)

Force de mise en oeuvre de la paix de l'OTAN en Croatie et en Bosnie-
Herzégovine
IFOR (1996 à nos jours) *

Les opérations en caractères **gras** sont étudiées dans ce mémoire.
Un astérisque (*) indique des opérations non entreprises par l'ONU.

Ces informations proviennent du site Internet du Ministère des Affaires
étrangères et du Commerce international, décembre 1996.
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/disarm/peacek.htm>

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE . Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved